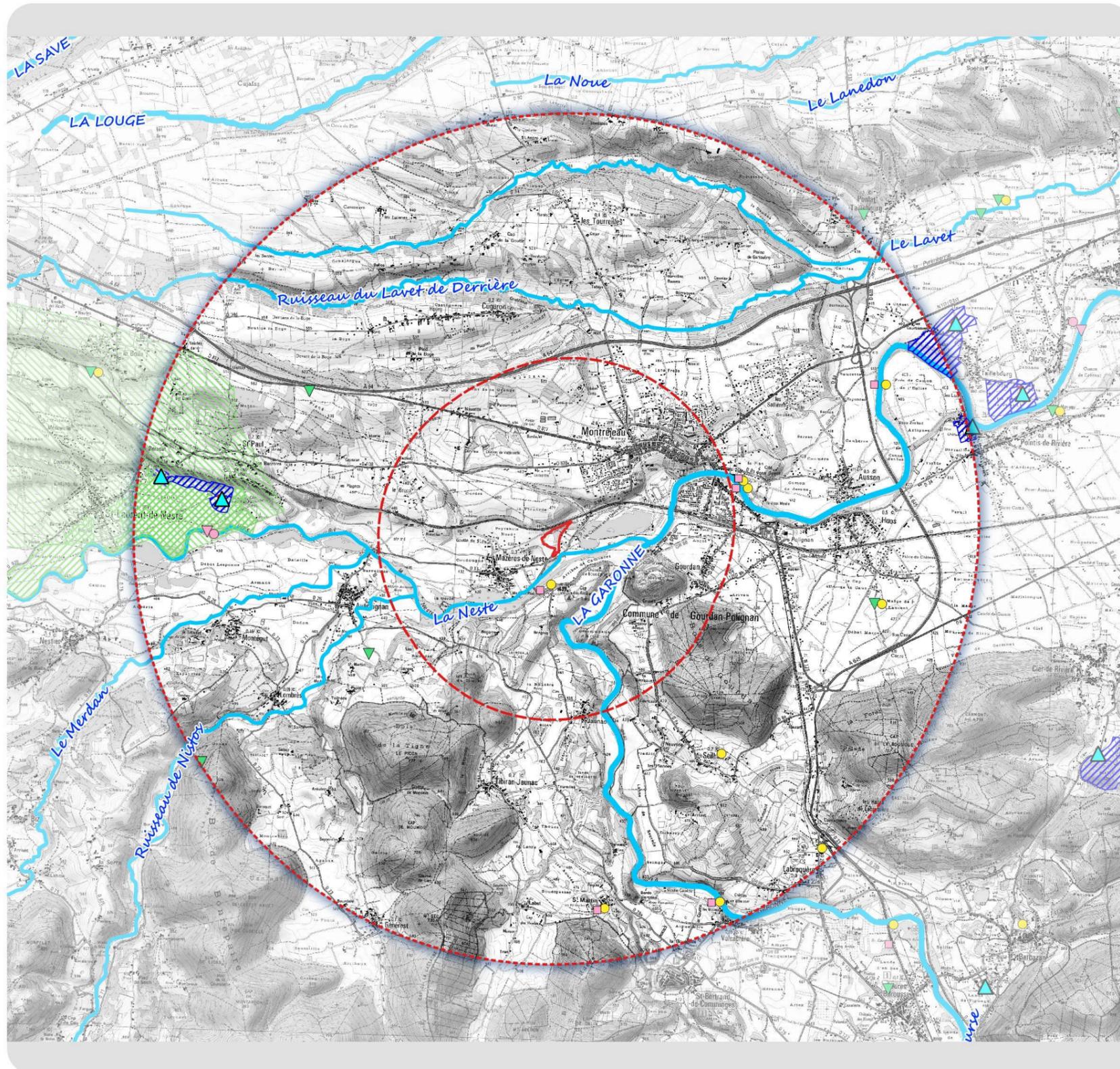




Carte 12 : Captages ARS au sein du secteur d'étude



Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, rayon de 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE, rayon de 5km)

Utilisation de l'eau

- Point de rejet des collectivités
- Point de rejet industriel
- Point de prélèvement pour l'irrigation
- Point de prélèvement pour l'industrie
- Station d'épuration

Captages ARS

- Captages d'eaux souterraines destinées à la consommation humaine

Périmètres de protection réglementaires établis par arrêté préfectoral

- Périmètre de Protection Immédiate (PPI)
- Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- Périmètre de Protection Éloignée (PPE)

Périmètres de protection indicatifs proposés par l'hydrogéologue agréé

- Périmètre de Protection Immédiate (PPI)
- Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- Périmètre de Protection Éloignée (PPE)

Cours d'eau

- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires



Date de réalisation : Janvier 2019
Projection : RGF93 / Lambert-93
Logiciel utilisé : QGIS 2.18.26
Sources : IGN : Scan25 - SIEAG - ARS

Référence : 96016





2.3.4. Documents de planification et de gestion de la ressource en eau

2.3.4.1. Articulation du projet avec le SDAGE Adour-Garonne

Le secteur d'étude éloigné est concerné par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) d'Adour-Garonne.

Le SDAGE et le Programme De Mesures (PDM) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne, qui intègrent les obligations définies par la directive cadre sur l'eau (DCE) ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour atteindre un bon état des eaux, ont été adoptés le 1er décembre 2015. A noter que le SDAGE 2022-2027 a été récemment approuvé le 10 mars 2022.

Objectifs de qualité

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, a été adoptée le 23 octobre 2000 et transposée en France par la loi du 21 avril 2004. Cette directive, qui s'est donnée comme ambition que tous les milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, eaux souterraines, eaux littorales) atteignent le bon état d'ici 2015, exigeait que les bassins hydrographiques établissent un document de planification avant 2009, puis tous les 6 ans, au travers d'un Plan de Gestion et d'un programme de mesures.

Le PDM associé au SDAGE fixe les modalités d'atteinte de cet objectif de bon état 2015.

Le bon état écologique :

Le bon état écologique est obtenu lorsque les pressions des activités humaines (pollutions, modifications de la morphologie, prélèvements d'eau en été...) restent à un niveau compatible avec un fonctionnement équilibré des écosystèmes, compte tenu des conditions environnementales naturelles (altitude, climat, distances aux sources...). Ce bon état écologique des eaux superficielles est normé par des valeurs concernant les indicateurs biologiques et de qualité des eaux, par comparaison à un état de référence.

⇒ L'état écologique comporte cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais.

Le bon potentiel écologique :

C'est un objectif spécifique aux masses d'eau artificielles (créées de toute pièce par l'homme en un lieu ou ne préexistait pas une masse d'eau naturelle comme une gravière, un canal...), et aux masses d'eau fortement modifiées, dont le caractère artificiel ne leur permet pas d'atteindre le bon état écologique. L'objectif est alors d'atteindre un bon potentiel écologique, qui est défini par rapport à la référence du type de masses d'eau naturelle de surface le plus comparable.

⇒ Le potentiel écologique comporte quatre classes : bon, moyen, médiocre et mauvais.

Le bon état quantitatif :

Le bon état quantitatif d'une nappe souterraine est atteint lorsqu'il y a équilibre entre les prélèvements et la recharge de la nappe et que les eaux souterraines ne détériorent pas les milieux aquatiques superficiels ou l'état des cours d'eau avec lesquelles elles sont en lien.

⇒ L'état quantitatif comporte deux classes : bon et médiocre.

Le bon état chimique :

La DCE fixe des teneurs à ne pas dépasser dans les milieux aquatiques pour 41 substances considérées comme dangereuses et/ou prioritaires (protection de la santé publique et de la vie aquatique) et dont la présence doit être surveillée. Le respect de ces teneurs maximales permet d'atteindre le bon état chimique pour les eaux superficielles et souterraines.

⇒ L'état chimique comporte deux classes : bon et mauvais

MASSES D'EAU SOUTERRAINES		
Masse d'eau	Objectif quantitatif et échéance	Objectif chimique et échéance
FRFG043 « Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont »	Bon état pour 2015	Bon état d'ici 2027
FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro 00 »	Bon état pour 2015	Bon état pour 2015
FRFG086 « Alluvions de la Garonne amont, de la Neste et du Salat »	Bon état pour 2015	Bon état pour 2015

MASSES D'EAU SUPERFICIELLES		
Masse d'eau	Objectif de qualité	
	État écologique	État chimique
La Neste du confluent de la Neste de Clarabide (Louron) au confluent de la Garonne (FRFR250)	Bon état pour 2015	Bon état pour 2015

Orientations du SDAGE

Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 s'articule autour de quatre grandes orientations :

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs ;
- Orientation B : Réduire les pollutions ;
- Orientation C : Améliorer la gestion quantitative ;
- Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Elles répondent aux objectifs des directives européennes et particulièrement de la DCE. Elles prennent aussi en compte les dispositions du SDAGE 2010-2015 qu'il était nécessaire de maintenir, de décliner ou de renforcer.

Le programme de mesures constitue le recueil des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE. Le PDM a été retravaillé pour répondre aux objectifs de bon état des eaux à l'échéance de 2021 en ciblant les mesures prioritaires les plus pertinentes pour atteindre les objectifs environnementaux fixés dans le SDAGE. Depuis 2016, le PDM a été mis en œuvre de façon opérationnelle au travers des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT) pour le cycle 2016-2021.

Concernant le programme de mesure (PDM) le SDAGE précise les mesures à mettre en œuvre pour chaque unité hydrographique de référence (UHR) et commission territoriale. L'UHR concernée par le site étudié est l'**UHR Neste** et la commission territoriale est « Garonne ».

Les enjeux de cette UHR sont :

- Perturbations des milieux aquatiques remarquables et des cours d'eau (aménagement hydroélectriques) : écluses, transport solide, migration piscicole... ;



- Gestion des têtes de bassin : contamination bactérienne des ressources AEP, méconnaissance des zones humides (zones touristiques) ;
- Pollutions diffuses agricoles.

Pour les masses d'eau souterraines, les enjeux de la commission territoriale « Garonne » sont :

- Préserver les eaux superficielles et souterraines pour les usages AEP ;
- Réduire les pollutions diffuses par les nitrates et phytosanitaires (ruissellement et érosion sur les eaux superficielles) ;
- Préserver et réhabiliter le bon fonctionnement des milieux aquatiques (étiage, hydromorphologie, continuité écologique, zones humides, ...) ;
- Résorber les macro pollutions encore persistantes ;
- Gérer la ressource pour tous les usages (quantité d'eau) ;
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations.

D'après le Programme De Mesure du SDAGE, une mesure est potentiellement en lien avec le projet : MIA07 : Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité.

Ces programmes de mesures appliqués à l'UHR « Neste » et à la commission territoriale « Garonne » sont définis afin de permettre l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux. Le projet doit être mené dans l'optique de répondre à ces orientations et mesures de manière à participer, à son niveau, à l'atteinte des objectifs du SDAGE.

2.3.4.2. Le SAGE de Neste et Rivières de Gascogne

Une partie du secteur d'étude est concerné par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de Neste et Rivières de Gascogne. Ce SAGE est en cours d'élaboration.

La superficie du territoire couvert par le SAGE est de 7 949 km².

5 enjeux majeurs pour l'aménagement et la gestion des eaux sur le périmètre du SAGE Neste et Rivières de Gascogne. Tous ces enjeux concourent à l'atteinte du bon état des eaux imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

- Gestion qualitative ;
- Qualité de l'eau ;
- Prise en charge du risque d'inondation et de ruissellement ;
- Protection et restauration des bénéfices liés à des milieux aquatiques en bon état fonctionnel ;
- Gouvernance de l'eau.

2.3.4.3. Le SAGE de la vallée de la Garonne

Les deux-tiers (au nord et au sud-est) du secteur d'étude est concerné par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée de la Garonne.

Le territoire du SAGE Vallée de la Garonne s'étend de la frontière espagnole jusqu'à l'amont de l'agglomération bordelaise. Il comprend le lit majeur de la Garonne et l'ensemble des terrasses façonnées au Quaternaire.

La superficie du territoire couvert par le SAGE est de 7 545 km².

La Commission Locale de l'Eau a défini 6 enjeux majeurs pour l'aménagement et la gestion des eaux sur le périmètre du SAGE Vallée de la Garonne. Tous ces enjeux concourent à l'atteinte du bon état des eaux imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

- Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l'ensemble des usages ;
- Favoriser le retour au fleuve, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec ce dernier et le respecter ;
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de manière à préserver, les habitats, la biodiversité et les usages ;
- Améliorer la gouvernance ;
- Développer les politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation et veiller à une cohérence amont/aval ;
- Améliorer la connaissance, réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant tous les usages.

2.3.4.4. Autres documents et zonages de protection et de gestion des eaux

Le Plan de Gestion des Étiages Garonne Ariège (« PGE »)

Un PGE vise à rétablir les conditions d'équilibre entre la ressource disponible et la pression exercée sur les milieux par l'ensemble des usages (prélèvements AEP, industries, irrigation) pour permettre de garantir, à la fois, les activités socio-économiques existantes et la permanence d'un débit d'objectif satisfaisant pour la salubrité et le maintien de la vie aquatique.

Le PGE Garonne-Ariège, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du SMÉAG, découle d'une orientation du SDAGE Adour-Garonne.

Le nouveau PGE révisé pour la période 2018-2027 a été validé par le préfet coordinateur du sous-bassin de la Garonne le 28 juin 2018.

Le PGE vise en période d'étiage (1er juin - 31 octobre) à la coexistence de tous les usages et au bon fonctionnement des milieux aquatiques. Il complète l'outil d'intervention des Préfets en cas de sécheresse. Son plan d'actions contribue ainsi à la reconstitution des débits d'objectif d'étiage (DOE) du SDAGE. Sur la base d'un état des lieux et d'un diagnostic partagé, il s'articule autour de **neuf enjeux** :

- Concilier les usages entre eux tout en permettant un bon fonctionnement des écosystèmes (enjeu 1) ;
- Restaurer les débits d'étiage et réduire la fréquence des défaillances aux points nodaux (enjeu 2) ;



- Garantir une solidarité sur l'aire du PGE et à l'échelle du bassin versant de la Garonne en lien avec les acteurs des autres démarches concertées de planification et de gestion (enjeu 3) ;
- Améliorer la connaissance et savoir la partager (enjeu 4) ;
- Consolider et actualiser la gouvernance collective des enjeux quantitatifs (enjeu 5) ;
- Assurer le financement durable des actions du PGE (enjeu 6) ;
- Intégrer la dimension « prospective » (enjeu 7) ;
- Développer et consolider l'approche socio-économique (enjeu 8) ;
- Évaluer d'un point de vue environnemental, social et économique sa mise en œuvre (enjeu 9).

Et **quatre objectifs** du PGE déclinaisons du SDAGE Adour-Garonne :

- Résorber les déficits par rapport aux valeurs seuils du SDAGE Adour-Garonne (objectif 1) ;
- Respecter les débits seuils du SDAGE Adour-Garonne (objectif 2) ;
- Limiter la fréquence des défaillances aux points nodaux (objectif 3) ;
- Valoriser les différents leviers d'actions (objectif 4) ;

Zonages de protection

On notera que la programmation du SDAGE classe, dans l'AEI, la masse d'eau souterraine des « Alluvions de la Garonne amont, de la Neste et du Salat » (FRFG086) en Zones à Préserver pour leur utilisation Future (ZPF) en eau potable.

Ces zones sont des secteurs stratégiques qui doivent faire l'objet d'une politique prioritaire de préservation des ressources en eau utilisées aujourd'hui et dans le futur pour l'alimentation en eau potable. Une vigilance particulière est nécessaire afin de prévenir la détérioration de l'état des masses d'eau concernées.

Le site d'étude n'est ni concerné par une Zone de Répartition des Eaux, ni dans une zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole, ni par une zone sensible à l'eutrophisation.

Aucun écoulement superficiel ne marque les terrains du projet. Les cours d'eau les plus proches sont la Neste (50 m au sud) et le ruisseau des Arnaudes (180 m au nord). La qualité des eaux du secteur est globalement moyenne.

Les eaux s'écoulant sur le site sont interceptées par le fossé en bordure de la RD71 et rejetées à terme dans la Neste.

On note également la présence du lac de Montréjeau à moins de 200 m à l'est.

En termes hydrogéologiques, le site d'étude repose sur les formations alluvionnaires de la Neste, exploitées par une ancienne carrière, et sur les molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont.

Il est à noter que l'alimentation des nappes alluviales dans ce secteur de basse plaine, peut être assurée par les précipitations, en partie par les infiltrations d'eau à partir des cours d'eau et des plans d'eau. La qualité de ces derniers peut ainsi influencer sur celle de la nappe alluviale, notamment celle au niveau du site d'étude.

Les eaux souterraines présentent une certaine sensibilité dans le secteur d'étude étant donné la présence d'une nappe proche de la surface. Toutefois, l'absence d'usage notamment pour l'alimentation en eau potable dans un rayon de plus de 3 km minimise les enjeux vis-à-vis des eaux souterraines.

La sensibilité des eaux souterraines et superficielles peut être considérée comme faible à modérée.

Tout projet d'aménagement sur les terrains étudiés devra contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne, mais aussi respecter les orientations, dispositions et mesures définies par les documents de programmation mis en place sur le territoire du SAGE Vallée de la Garonne et du SAGE Neste et Rivières de Gascogne en cours d'élaboration.

La mesure du SDAGE s'appliquant plus particulièrement au projet est de mener d'autres actions diverses pour la biodiversité ».

Les eaux superficielles et souterraines ne présentent pas de contrainte rédhibitoire à l'implantation d'un projet photovoltaïque ; il faudra toutefois veiller, durant la période de travaux, à ce qu'aucun déversement n'ait lieu sur les terrains.



2.4. LES RISQUES NATURELS

Source : sites Géorisques, risque majeurs-Hautes-Pyrénées, sisfrance, BRGM (cavites.fr, bdmvt.net), planseisme

Sur la commune de Mazères-de-Neste les risques naturels suivants sont identifiés :

- Feu de forêt
- Inondation
- Mouvement de terrain – tassements différentiels
- Séisme - Zone de sismicité 3 (modérée)

Les différentes catastrophes naturelles recensées sur le territoire de Mazères-de-Neste (voir tableau ci-dessous), permettent de qualifier et quantifier les risques identifiés sur la commune.

Sept arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur la commune depuis 1982. Les risques récurrents sont les inondations et coulées de boue. Ces risques intéressent les cours d'eau. La catastrophe naturelle tempête concerne l'ensemble du territoire communal.

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
65PREF19990310	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
65PREF20130363	17/06/2013	20/06/2013	28/06/2013	29/06/2013
65PREF20090302	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
65PREF20020003	07/04/2001	07/05/2001	23/01/2002	09/02/2002

Mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
65PREF20130364	17/06/2013	20/06/2013	28/06/2013	29/06/2013

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
65PREF19980031	01/06/1989	31/12/1997	18/09/1998	03/10/1998

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
65PREF19820302	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Tableau 1 : Arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune de Mazères-de-Neste

Les risques recensés sur la commune de Mazères-de-Neste sont principalement liés à des inondations.

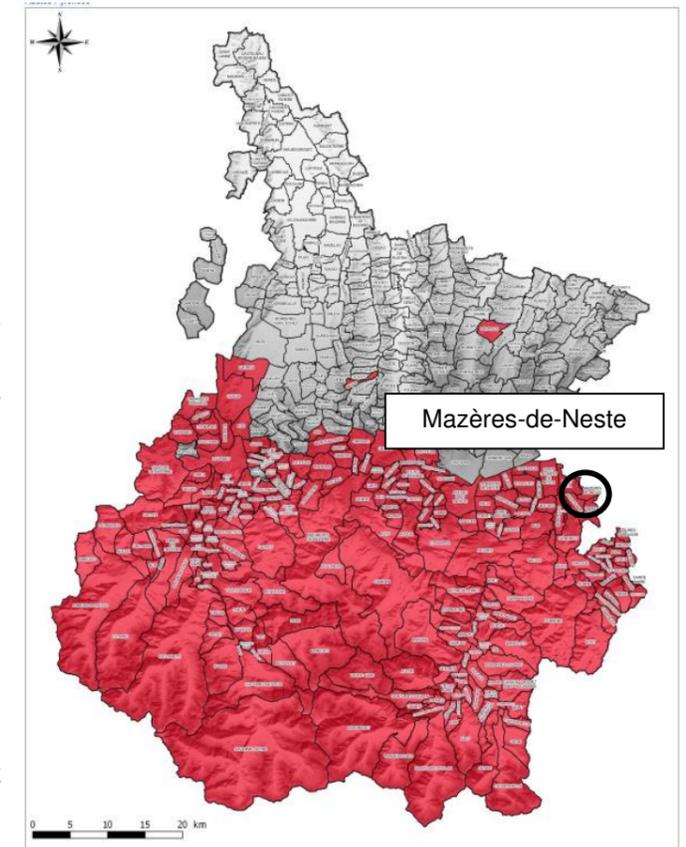
2.4.1. Le risque feu de forêt

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu couvre une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

La politique de prévention du risque feux de forêt dans les Hautes-Pyrénées est formalisée par le **Plan de Protection Contre les Incendies de Forêt (PPCIF)**. Ce plan, dont les principes directeurs et le contenu sont précisés par la circulaire interministérielle du 16 avril 2020, a une durée de validité de 10 années à compter du 21 avril 2020, date de l'approbation du PDPFCI par M. le préfet des Hautes-Pyrénées.

Le risque feu de forêt est identifié sur la commune de Mazères-de-Neste (voir carte ci-contre).

Les prescriptions arrêtées concernent le débroussaillage des massifs forestiers du département classés à risque selon l'article L.321-6 du code forestier. Le site d'étude n'est donc pas concerné par les prescriptions du PPCIF.



Carte 13 : Carte de l'aléa feu de forêt (Préfecture des Hautes-Pyrénées, 2017)

2.4.2. Les risques inondation

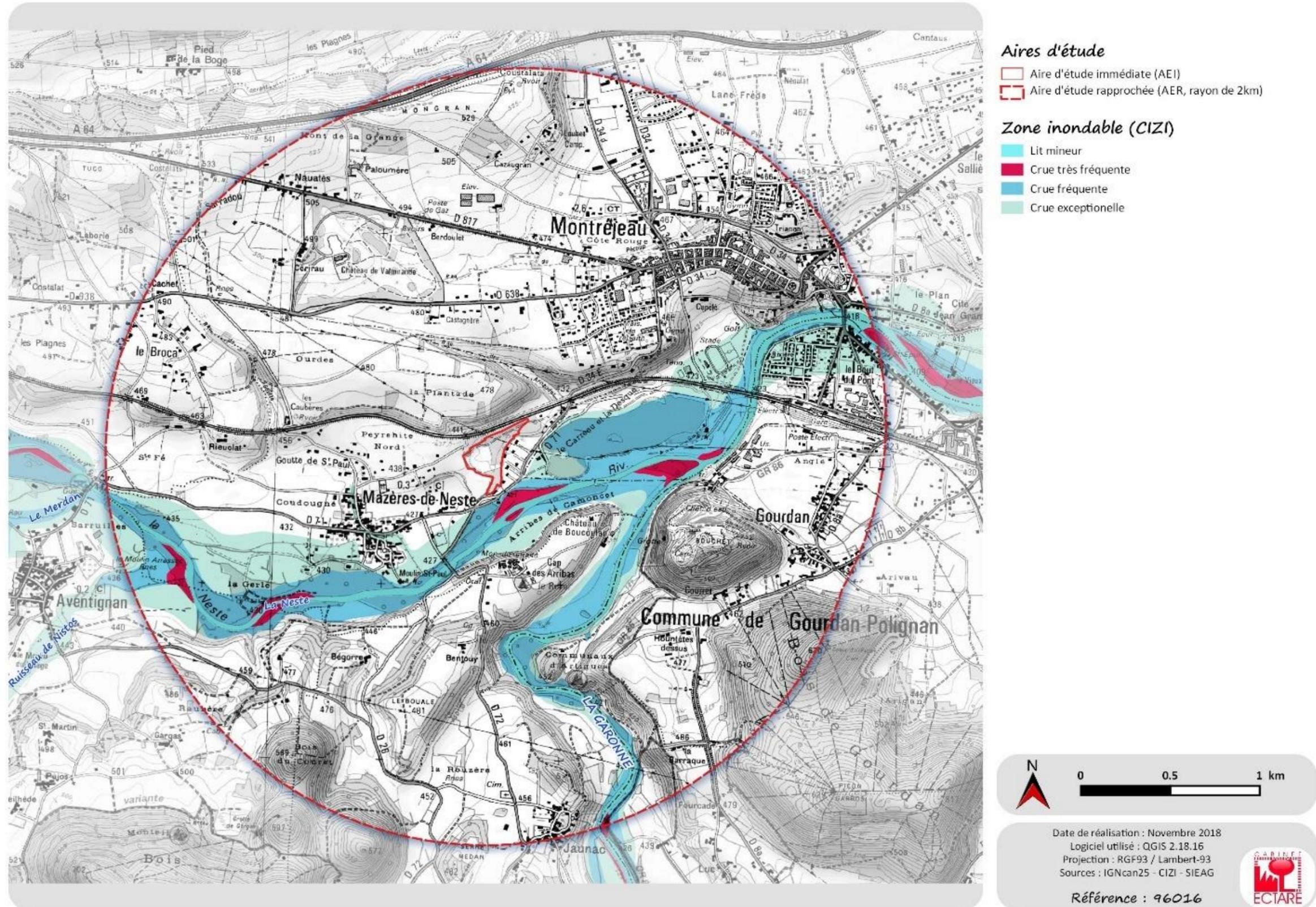
La commune de Mazères-de-Neste est traversée par la Neste et par la Garonne dans sa partie sud-est. Ces cours d'eau sont sujets à des débordements et engendrent des inondations de plaine.

Le site d'étude est situé en dehors des zones à risque de la Cartographie des Zones Inondables (CIZI). Cette carte fournit le contour des zones les plus fréquemment inondées et la limite des plus hautes eaux connues. La cartographie a été établie à partir d'une approche hydro géomorphologique des cours d'eau, complétée par un recensement exhaustif des laisses de crue et l'analyse des documents existants relatifs à un cours d'eau.

De plus, la commune est concernée par le risque technologique rupture de barrage, en lien direct avec l'aléa inondation (voir 4.7.6.1 Risques technologiques en page 127).



Carte 14 : Cartographie des zones inondables



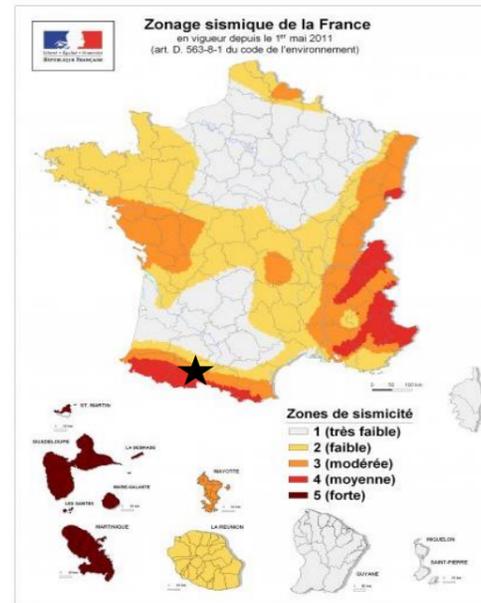
2.4.3. Le risque sismique

Les ondes sismiques se propagent à travers le sol à partir d'une source sismique et peuvent être localement amplifiées par les dernières couches de sol et la topographie du terrain.

Dans la nomenclature des zones de sismicité (décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français), la commune de Mazères-de-Neste se localise en **zone de sismicité 3, modérée**.

Cette zone correspond à une zone dans laquelle il n'y a pas des prescriptions parasismiques particulières pour les ouvrages.

Au sein de cette zone, des prescriptions parasismiques particulières s'appliquent pour les catégories de bâtiments II, III et IV (cf tableau ci-dessous).



Carte 15 : Zonage sismique de la France

Zones de sismicité	Catégorie d'importance des bâtiments			
	I	II	III	IV
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2	aucune exigence			
Zone 3	aucune exigence		Eurocode 8 ³ $a_p=0,7 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_p=1,1 \text{ m/s}^2$
Zone 4	PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_p=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_p=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_p=1,6 \text{ m/s}^2$
Zone 5	CP-MI ²	Eurocode 8 ³ $a_p=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_p=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_p=3 \text{ m/s}^2$

¹ Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI
² Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide
³ Application obligatoire des règles Eurocode 8

Tableau 2 : Règles de construction parasismique applicables aux bâtiments neufs selon leur zone de sismicité et leur catégorie d'importance (source : planseismes.fr)

Le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Mazères-de-Neste est donc concerné par le risque sismique mais il n'est pas directement soumis à la réglementation relative à ce risque compte tenu de la nature du projet.

2.4.4. Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (plusieurs centaines de mètres par jour).

Trois éléments sont recensés et cartographiés par le BRGM et sont susceptibles d'influencer la stabilité : le retrait-gonflement des argiles (mouvements de terrain - Tassements différentiels), les mouvements de terrains (liés aux glissements, effondrements, éboulements, coulées de boues...), les cavités souterraines.

2.4.4.1. Retrait-gonflement des argiles

Certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet de surcharges (constructions, remblais) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage). De même, les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche), qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments.

L'exposition au retrait-gonflement des argiles a été cartographiée sur le territoire national.

Elle démontre que l'AEI, comme l'entière du territoire communal, est concernée par une exposition moyenne au risque de retrait-gonflement des argiles.

L'AEI est concernée par un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles.

SCHÉMA RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES :

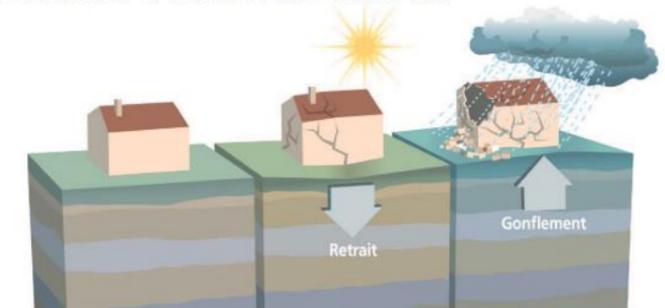


Illustration 15 : Retrait-gonflement des argiles

2.4.4.2. Glissement – effondrement – érosion de berge - éboulement

Trois mouvements de terrains sont localisés dans l'AEE, dont un à 700 mètres au sud-ouest, correspondant à une érosion de berges. Aucun mouvement de terrain n'a été recensé sur le site d'étude (AEI).

Dans le secteur d'étude, les mouvements de terrain sont rares. Ce risque est négligeable à l'échelle de l'AEI.

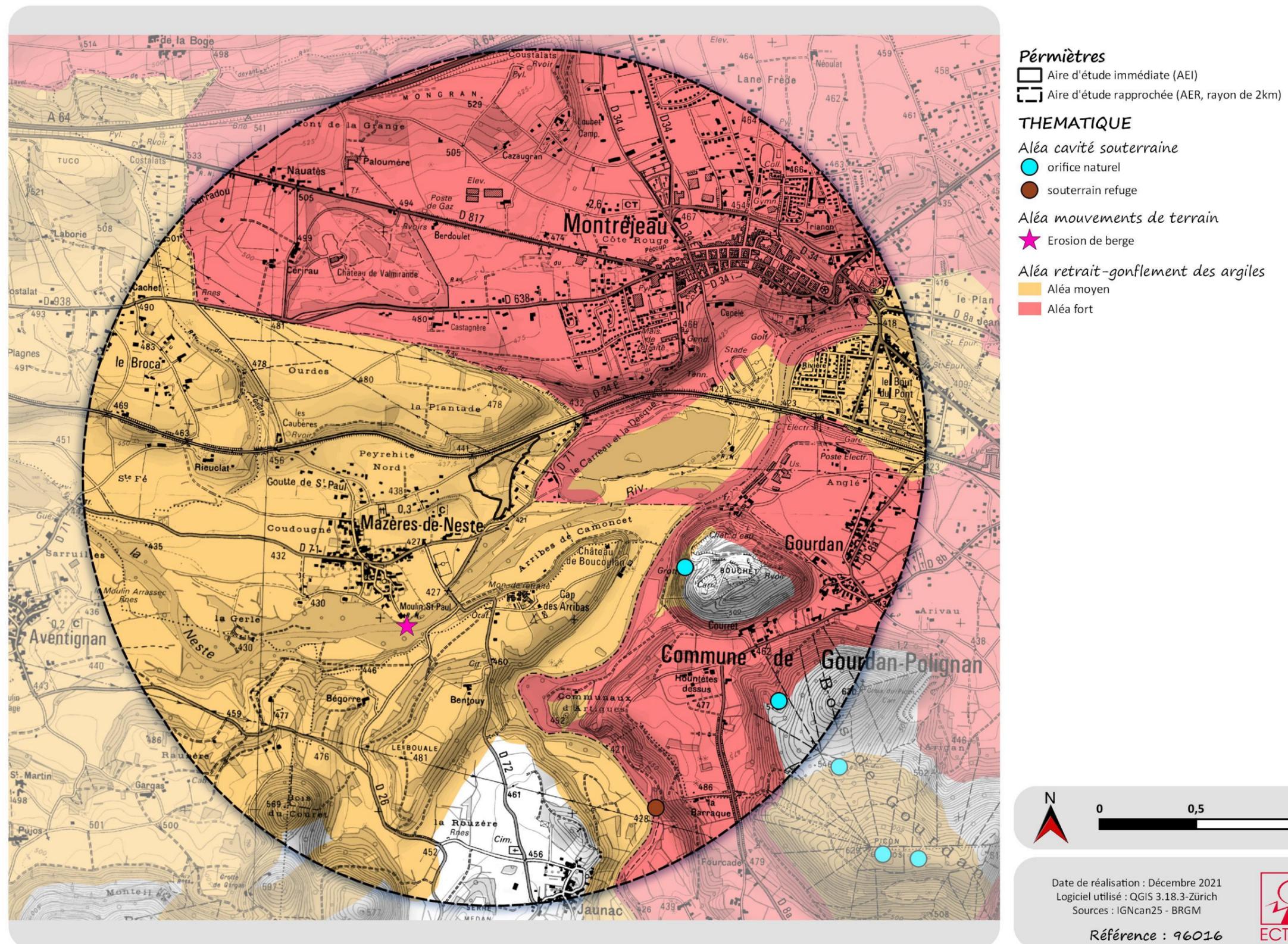
2.4.4.3. Cavités souterraines

De nombreuses cavités souterraines sont recensées au sein du secteur d'étude. Dix sont recensées au sein de l'AEE. Et la plus proche se localise à environ 1 km au sud-est des terrains étudiés.

Aucune cavité souterraine n'est recensée sur l'aire d'étude immédiate.

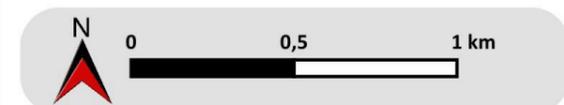
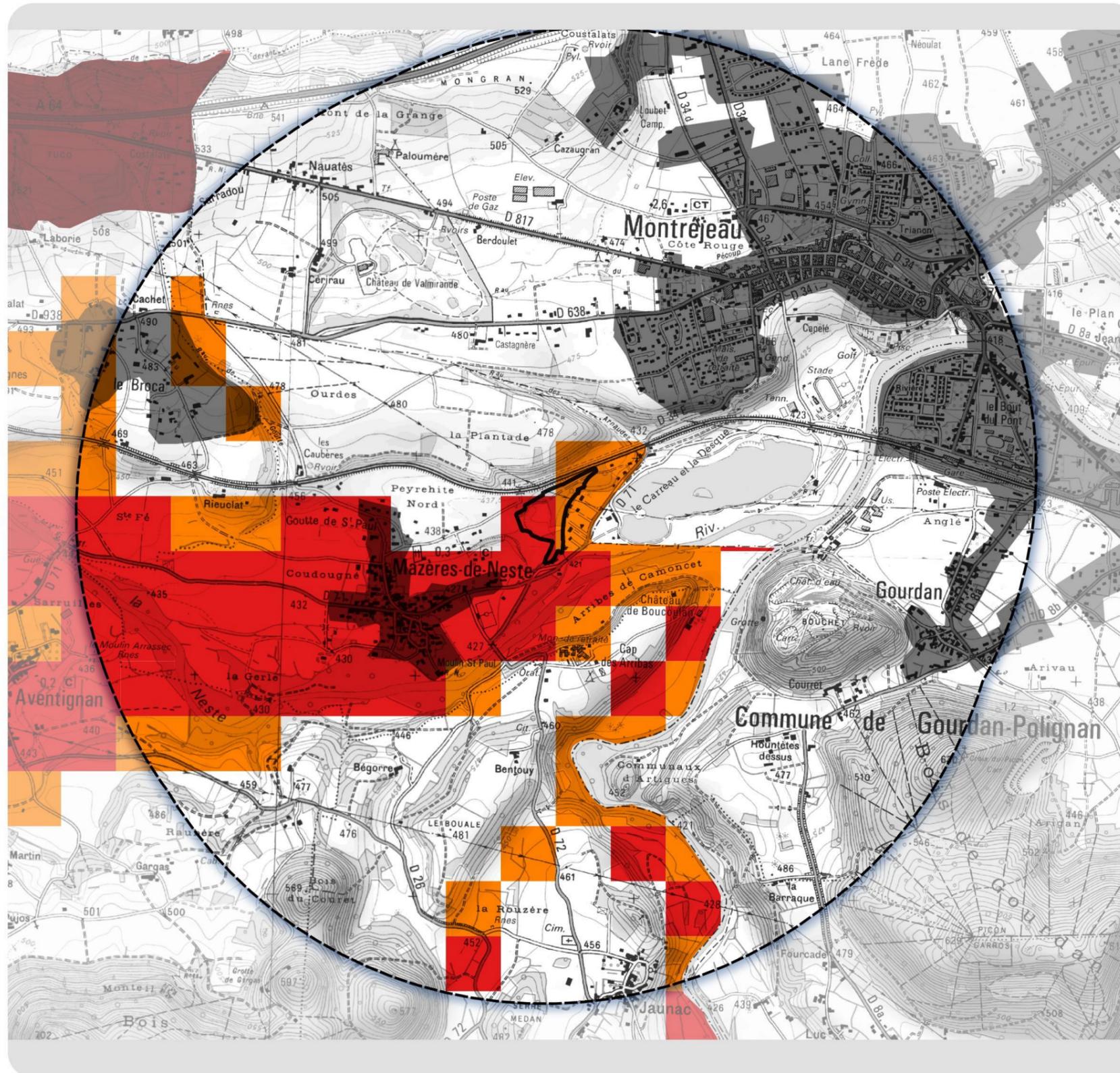


Carte 16 : Risques naturels mouvements de terrain





Carte 17 : Risque naturel de remontées de nappes



Date de réalisation : Décembre 2021
 Logiciel utilisé : QGIS 3.18.3-Zürich
 Sources : SCAN 25 TOPO®
 Georisques - CLC 2018

Référence : 96016_Risqu





2.4.5. Autres risques

2.4.5.1. Le risque tempête

Il ne fait l'objet d'aucune contrainte mais un arrêté a été pris lors de la tempête de 1982.

2.4.5.2. Le phénomène de remontée de nappe

L'AEI du projet est potentiellement sujette aux débordements de nappe sur sa partie ouest. Lors d'évènements pluvieux exceptionnels, le niveau de la nappe peut atteindre la surface du sol et provoquer une inondation par remontée de nappe.

La partie est de l'AEI est potentiellement sujette aux inondations de cave.

2.4.5.3. Le risque radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches.

En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Le potentiel radon est faible sur le territoire communal de Mazères-de-Neste.

2.4.6. Prise en compte des risques naturels sur la commune

Par arrêté préfectoral du 9 janvier 2020, les projets de Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) sur 17 communes des Hautes-Pyrénées dont celle de Mazères-de-Neste situées dans le secteur de la Neste « Aval » ont été soumis à une enquête publique en février et mars 2020.

Le PPR de Mazères-de-Neste a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 mars 2021.

L'AEI située en grande partie dans une zone rouge G13, non constructible, soumise à un risque de glissement de terrain faible.

L'AEI est également située dans une zone bleue G3, constructible sous conditions.

Le projet de centrale photovoltaïque répondant au critère « *les aménagements, les accès et les équipements nécessaires au fonctionnement des services publics et d'intérêt collectif* », il est autorisé en zone rouge, sous prescriptions du règlement du PPR (voir Illustration 17). Ces prescriptions sont celles de la zone bleue G3, détaillées dans l'illustration 18.

La commune est soumise à quatre risques naturels : feu de forêt, mouvement de terrain, inondation et sismique.

L'AEI est concernée par un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles.

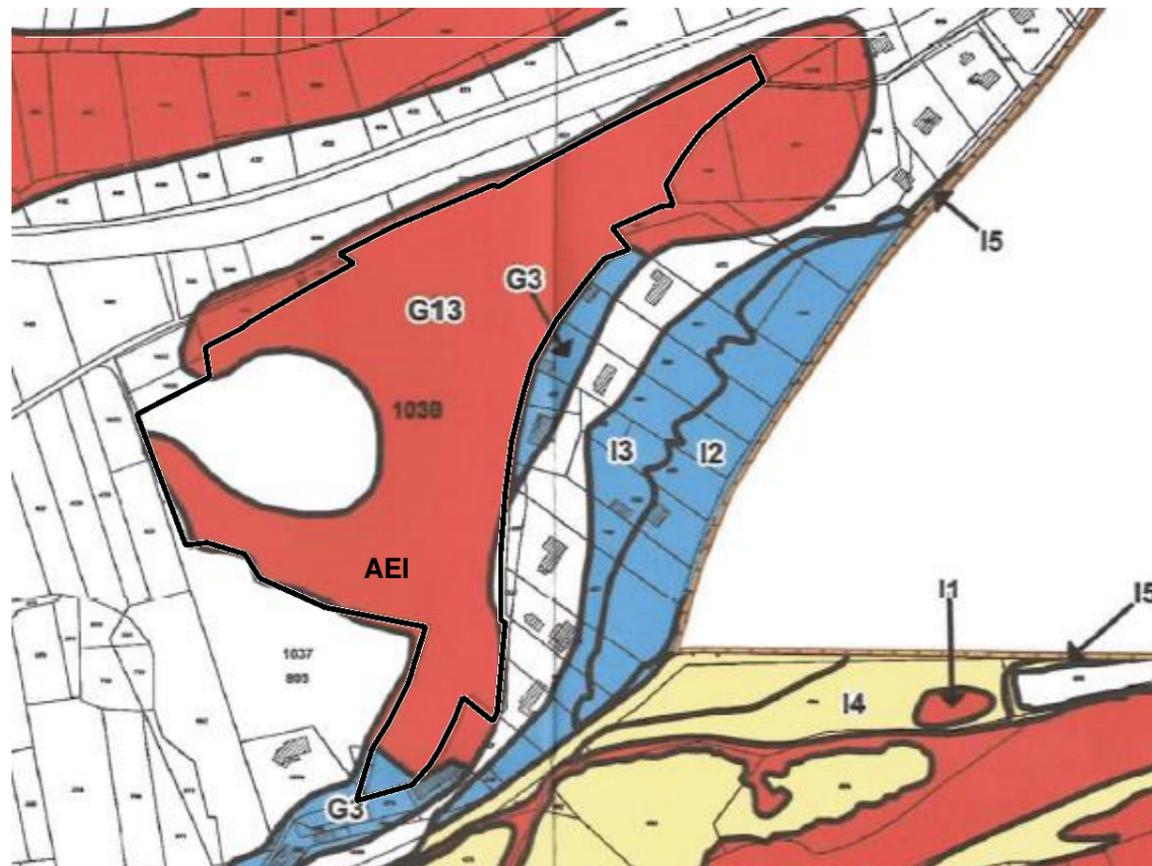
Aucun mouvement de terrain (glissement, éboulement, érosion de berge...) ou cavité souterraine n'est recensé sur le site d'étude.

Le site d'étude se situe en dehors de toute zone inondable (cartographiée par la CIZI).

Enfin, les terrains étudiés sont situés dans un secteur soumis à un risque sismique modéré (zone 3), qui n'impose pas de contrainte technique en termes de construction.

Concernant le risque de feu de forêt, les prescriptions du Plan de Protection Contre les Incendies de Forêt (PPCIF) concernent le débroussaillage des massifs forestiers du département classés à risque selon l'article L.321-6 du code forestier. Le site d'étude n'est donc pas concerné par les prescriptions du PPCIF.

La commune de Mazères-de-Neste est couverte par un Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels prévisibles, approuvé le 29 mars 2021. Aucun risque naturel n'interdit la réalisation d'un projet photovoltaïque au niveau du site d'étude. Des prescriptions, détaillées dans le règlement du PPR, sont néanmoins à respecter concernant le risque de glissement de terrain.



ZONAGES REGLEMENTAIRES

- Zone bleue : Constructible sous conditions
- Zone rouge : Inconstructible (sauf cas particulier: voir règlement)
- Zone jaune : Inconstructible - champ d'expansion des crues (sauf cas particulier: voir règlement)
- Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés
- Limite communale

INDICES ZONES

- G** Glissement de terrain
- T** Crue torrentielle
- I** Inondation

Illustration 16 : Extrait du document graphique du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) de la commune de Mazères-de-Neste (source : ddt65.terralego.com)

**Règlement G12 (aléa moyen non constructible) et G13 (aléa faible non constructible)
Zone Rouge - Glissements de terrain**

1 - Occupations et utilisations du sol interdites

Sont interdits :

- toutes constructions
- toutes reconstructions de bâtiments détruits ou endommagés au point d'être inhabitable du fait de l'aléa concerné
- tous remblais, dépôts de matériels, tous stockages de produits toxiques ou dangereux
- tous aménagements ou installations de quelque nature qu'ils soient, à l'exception des autorisations visées à l'article 2 ci-dessous.

2 - Occupations et utilisations du sol autorisées avec prescriptions, par dérogation à la règle commune

Les occupations ou utilisations du sol ci-dessous peuvent être autorisées,

- > sous réserve de ne pouvoir les implanter dans des zones moins exposées
- > sauf si elles augmentent les risques ou en créent de nouveaux, ou si elles conduisent à une augmentation de la population exposée
- > à condition de prendre les dispositions appropriées aux risques (choix de l'implantation, études préalables, renforcements, travaux et dispositifs de protection)
 - les reconstructions après destruction par un sinistre autre que l'aléa concerné
 - les utilisations agricoles et forestières traditionnelles : cultures, prairies, parcs, exploitations forestières
 - les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole ou forestière sans hébergement
 - les espaces verts ou aires de jeu et de sport, n'offrant qu'une vulnérabilité très restreinte, sans hébergement
 - les travaux d'entretien et de gestion courants des constructions et installations implantées antérieurement à la publication du PPR, notamment les aménagements internes, les traitements de façades, la réfection des toitures, les réparations
 - les carrières et exploitations de matériaux
 - les aménagements, les accès et les équipements nécessaires au fonctionnement des services publics et d'intérêt collectif
 - les travaux, aménagements ou extensions limitées destinés à réduire les risques ou nécessaires à des mises aux normes d'habitabilité ou de sécurité (voir chap. 2.1.5)
 - les changements de destination des bâtiments sous réserve qu'il n'augmente pas le nombre de personnes exposées ou que la destination ne soit pas un établissement de secours ou un établissement sensible
 - Les changements de destination, notamment en habitation, des granges dont l'intérêt architectural et patrimonial est reconnu.

3 - Prescriptions pour les constructions autorisées

- > les prescriptions de la zone G 2 s'appliquent à la zone G 12 ;
- > les prescriptions de la zone G 3 s'appliquent à la zone G 13.

Illustration 17 : Extrait du règlement du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) de la commune de Mazères-de-Neste – Zone rouge (source : ddt65.terralego.com)

**Règlement G2 et G3
Zone Bleue
Glissements de terrain**

1 - Occupation et utilisation du sol

- > pour toute construction, une étude géotechnique préalable (pour la zone G2) ou un avis géotechnique (pour la zone G3) définira les conditions particulières permettant d'adapter le projet au site (implantation précise, niveau de fondation, renforcements de la structure pour résister aux efforts définis par l'étude, drainage et maîtrise des écoulements...)
- > la structure et les fondations des bâtiments seront adaptées pour résister aux efforts définis par l'étude pour la zone G2 et aux éventuelles déformations de terrain relevées dans l'avis géotechnique pour la zone G3
- > les eaux collectées (drainages, eaux pluviales) seront rejetées dans un réseau ou un exutoire, si existant à la date d'approbation du PPR et capable de les recevoir sans aggraver les risques ou en créer de nouveaux
- > les eaux usées seront rejetées dans un réseau ou un exutoire capable de les recevoir sans aggraver les risques ou en créer de nouveaux
- > les accès, aménagements, réseaux, et tous terrassements seront conçus pour minimiser leur sensibilité aux mouvements de terrain et ne pas les aggraver.

Illustration 18 : Extrait du règlement Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) de la commune de Mazères-de-Neste – Zone bleue (source : ddt65.terralego.com)



3. ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE

Sources : relevés de terrain, bibliographie, site de la DREAL Occitanie, INPN

3.1. TERRITOIRES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

3.1.1. Natura 2000

3.1.1.1. Concernant les terrains du site d'étude

L'aire d'étude n'est concernée par aucun périmètre de protection réglementaire.

3.1.1.2. Aux alentours du site d'étude

Trois zonages de protection règlementaire sont situés à proximité des terrains étudiés.

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (FR 7301822), Superficie : 9 581 ha, localisée à environ 25 m au sud de l'aire d'étude

- ZSC : 27/05/2009

Ce site Natura 2000 correspond au cours de la Garonne et à ses principaux affluents : Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste. Le site comprend la plaine alluviale de la Garonne entre Toulouse et la confluence du Tarn (lit mineur et annexes fluviales, convexité de méandres et anciens chenaux), le cours de la Garonne amont et de la Pique, du Salat, de la Neste et de l'Ariège, le cours de l'Hers vif et bas Douctouyre.

Ces cours d'eau ont un grand intérêt pour les poissons migrateurs (zones de frayères), les ripisylves et les zones humides qui possèdent une forte biodiversité (dont la Loutre).

Habitats d'intérêt communautaire

Nom	Superficie (en ha)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
3140 – Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara sp.	75,58	Non significative	-	-	-
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	92,98	Significative	2% ≥ p > 0 %	Moyenne	Significative
3220 – Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	0,33	Non significative	-	-	-
3230 – Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica	0,14	Significative	2% ≥ p > 0 %	Moyenne	Significative

Nom	Superficie (en ha)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
3240 – Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix eleagnos	28,59	Bonne	15% ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	507,75	Bonne	2% ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidenton p.p.	82,25	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne
4030 – Landes sèches européennes	0,7	Non significative	-	-	-
5110 – Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5,12	Non significative	-	-	-
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	30,91	Significative	2% ≥ p > 0 %	Moyenne	Significative
6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *	0,89	Non-significative	-	-	-
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	248,8	Bonne	2% ≥ p > 0 %	Moyenne	Significative
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	842,52	Bonne	2% ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
6520 – Prairies de fauche de montagne	101,34	Significative	2% ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *	0,68	Significative	2% ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne
8110 – Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	0,02	Non significative	-	-	-



Nom	Superficie (en ha)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	17,73	Significative	2% ≥ p > 0 %	Moyenne	Significative
8220 – Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	4,36	Significative	2% ≥ p > 0 %	Moyenne	Significative
8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scléranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	0,34	Non significative	-	-	-
8310 – Grottes non exploitées par le tourisme	2,72	Significative	2% ≥ p > 0 %	Bonne	Significative
91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	1 335,05	Bonne	2% ≥ p > 0 %	Moyenne	Significative
91F0 - Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	433,39	Bonne	2% ≥ p > 0 %	Moyenne	Significative
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *	14,28	Bonne	2% ≥ p > 0 %	Bonne	Bonne

Tableau 3 : Extrait du Formulaire Standard de Données (FSD), version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2021), site de l'INPN

Espèces de mammifères présentes

Code	Nom	Statut	Conservation	Population	Isolement
1301	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Sédentaire	Moyenne	15% ≥ p > 2%	Non-isolée
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Concentration	Moyenne	2% ≥ p > 0 %	Non-isolée
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Concentration	Moyenne	2% ≥ p > 0 %	Non-isolée
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	Concentration	Moyenne	2% ≥ p > 0 %	Non-isolée
1307	<i>Myotis blythii</i>	Sédentaire	Moyenne	2% ≥ p > 0 %	Non-isolée
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Concentration	Moyenne	2% ≥ p > 0 %	Non-isolée
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Sédentaire	Moyenne	2% ≥ p > 0 %	Non-isolée
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Sédentaire	Moyenne	2% ≥ p > 0 %	Non-isolée
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Concentration	Moyenne	2% ≥ p > 0 %	Non-isolée
1324	<i>Myotis myotis</i>	Sédentaire	Moyenne	2% ≥ p > 0 %	Non-isolée
1355	<i>Lutra lutra</i>	Sédentaire	Moyenne	15% ≥ p > 2 %	Non-isolée

Tableau 4 : Extrait du Formulaire Standard de Données (FSD), version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2021), site de l'INPN

Espèces de poissons présentes

Code	Nom	Statut	Conservation	Population	Isolement
1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Sédentaire	Moyenne	15% ≥ p > 2 %	Non-isolée
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Sédentaire	Moyenne	2% ≥ p > 0%	Non-isolée
1102	<i>Alosa alosa</i>	Sédentaire	Moyenne	15% ≥ p > 2 %	Non-isolée
1106	<i>Salmo salar</i>	Sédentaire	Moyenne	2% ≥ p > 0%	Non-isolée
1138	<i>Barbus meridionalis</i>	Sédentaire	Moyenne	2% ≥ p > 0%	Marginale
1163	<i>Cottus gobio</i>	Sédentaire	Moyenne	2% ≥ p > 0%	Non-isolée
5339	<i>Rhodeus amarus</i>	Sédentaire	Moyenne	2% ≥ p > 0%	Marginale
6150	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Sédentaire	Moyenne	2% ≥ p > 0%	Non-isolée

Tableau 5 : Extrait du Formulaire Standard de Données (FSD), version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2021), site de l'INPN

Espèces d'invertébrés présentes

Code	Nom	Statut	Conservation	Population	Isolement
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Sédentaire	Bonne	2% ≥ p > 0%	Non-isolée
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Sédentaire	Bonne	2% ≥ p > 0%	Non-isolée
1046	<i>Gomphus graslinii</i>	Sédentaire	Bonne	2% ≥ p > 0%	Non-isolée
1074	<i>Eriogaster catax</i>	Sédentaire	Moyenne	2% ≥ p > 0%	Non-isolée
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Sédentaire	Bonne	2% ≥ p > 0%	Non-isolée
1087	<i>Rosalia alpina</i>	Sédentaire	Bonne	2% ≥ p > 0%	Non-isolée
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Sédentaire	Bonne	2% ≥ p > 0%	Non-isolée
1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Sédentaire	-	Non significative	Non-isolée
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Sédentaire	Bonne	2% ≥ p > 0%	Non-isolée

Tableau 6 : Extrait du Formulaire Standard de Données (FSD), version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2021), site de l'INPN

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Chaînes calcaires du Piémont commingeois » (FR7300885), Superficie : 6 198 ha, localisée à environ 1,5 km au sud-est de l'aire d'étude

- ZSC : 04/05/2007

Ce site correspond à un ensemble vallonné, forestier et bocager du piémont pyrénéen. Les boisements sont dominés par la forêt de feuillus avec une déclinaison allant du chêne vert à la hêtraie. Présence de nombreuses prairies naturelles et faciès à orchidées.

Le site englobe également des zones rocheuses et des réseaux karstiques ajoutant à la diversité des habitats d'espèces et abritant de nombreuses espèces de chiroptères.



Habitats d'intérêt communautaire

Nom (* habitats prioritaires)	Superficie (en ha)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
4030 – Landes sèches européennes	1,92	Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Bonne
5110 – Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p)	30,17	Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente
5130 – Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	10,15	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi *	1,44	Non-significative	-	-	-
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	127,89	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	3,3	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	509,57	Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
7210 – Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	0,44	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
7220 – Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *	0,98	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
8130 – Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	2,87	Non-significative	-	-	-
8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	34,74	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
8310 – Grottes non exploitées par le tourisme	0	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	0,92	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Bonne
9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	36,03	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Significative
9150 – Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	16,88	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Significative
9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	29,52	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
9340 – Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	24,32	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne

Tableau 7 : Extrait du Formulaire Standard de Données (FSD), version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2021), site de l'INPN

Espèces de mammifères présentes

Code	Nom	Statut	Population	Conservation	Isolement
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Concentration	2% ≥ p > 0	Bonne	Non-isolée
		Hivernage	2% ≥ p > 0	Bonne	Non-isolée
		Reproduction	2% ≥ p > 0	Bonne	Non-isolée
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Concentration	2% ≥ p > 0	Bonne	Non-isolée
		Hivernage	2% ≥ p > 0	Bonne	Non-isolée
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	Concentration	2% ≥ p > 0	Bonne	Non-isolée
		Reproduction (500 ind)	2% ≥ p > 0	Bonne	Non-isolée
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0	Bonne	Non-isolée
		Reproduction	2% ≥ p > 0	Bonne	Non-isolée
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Concentration	2% ≥ p > 0	Bonne	Non-isolée
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Concentration	Non significative	-	-
		Hivernage	Non significative	-	-

Tableau 8 : Extrait du Formulaire Standard de Données (FSD), version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2021), site de l'INPN

Espèces d'invertébrés présentes

Code	Nom	Statut	Population	Conservation	Isolement
1060	<i>Lycaena dispar</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
		Hivernage	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
		Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
		Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
		Hivernage	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
		Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
		Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
1074	<i>Eriogaster catax</i>	Concentration	15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée
		Hivernage	15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée
		Reproduction	15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée
		Sédentaire	15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
		Hivernage	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
		Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
		Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
1087	<i>Rosalia alpina</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
		Hivernage	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée



		Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
		Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
		Hivernage	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
		Reproduction	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
		Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Concentration	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
		Hivernage	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
		Reproduction	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée
		Sédentaire	2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée

Tableau 9 : Extrait du Formulaire Standard de Données (FSD), version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2021), site de l'INPN

3.1.2. Zonages de protection règlementaire

Arrêté de protection de Biotope « Biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie des poissons migrateurs de la Garonne l'Ariège, l'Hers vif et le Salat » (FR 3800264). Date de création : 17/10/1989 modifié le 01/03/1990. Superficie : 1 702 ha), localisé à environ 800 m au sud-est de l'aire d'étude

Cet APB (Arrêté de Protection de Biotope) correspond au lit de la Garonne (de la chaussée du Bazacle jusqu'au barrage du plan d'Arem), au lit de l'Ariège, de l'Hers vif et du Salat sur la totalité de leurs cours dans le département. Il a été créé dans le but d'assurer la protection des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie des espèces de poissons migrateurs protégées suivantes : Saumon atlantique, Grande alose, Alose feinte, et Truite de mer.

CONCLUSION SUR LES ZONAGES NATURA 2000 ET LES ZONAGES DE PROTECTION REGLEMENTAIRE

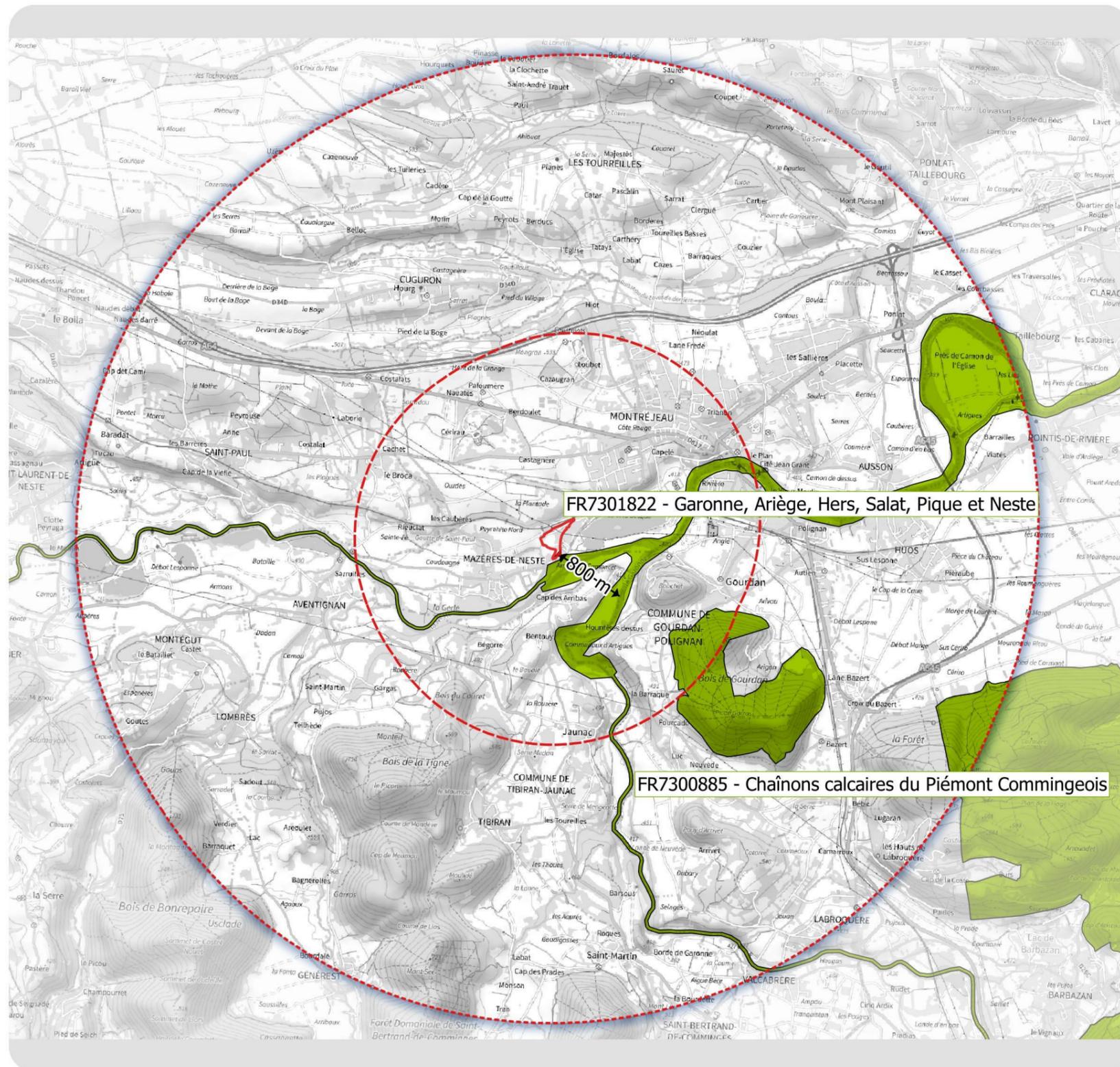
Le périmètre étudié n'est pas concerné ni par un zonage de protection règlementaire, ni par un zonage Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 25 m au sud de l'aire d'étude : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (FR 7301822).

Les zonages à proximité du site sont principalement localisés sur la Garonne, ses affluents et ses milieux riverains.

Il est peu probable que les espèces animales et végétales remarquables mentionnées dans les inventaires soient observées sur les terrains du projet. Cependant, une attention particulière a été apportée à leur recherche lors des prospections.



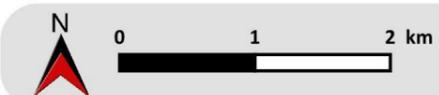
Carte 10 : Zonages de protection conventionnelle aux alentours du secteur d'étude

**Aires d'étude**

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, rayon de 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE, rayon de 5km)

Protection conventionnelle**Natura 2000**

- Sites d'importance communautaire (ZSC/pSIC/SIC)



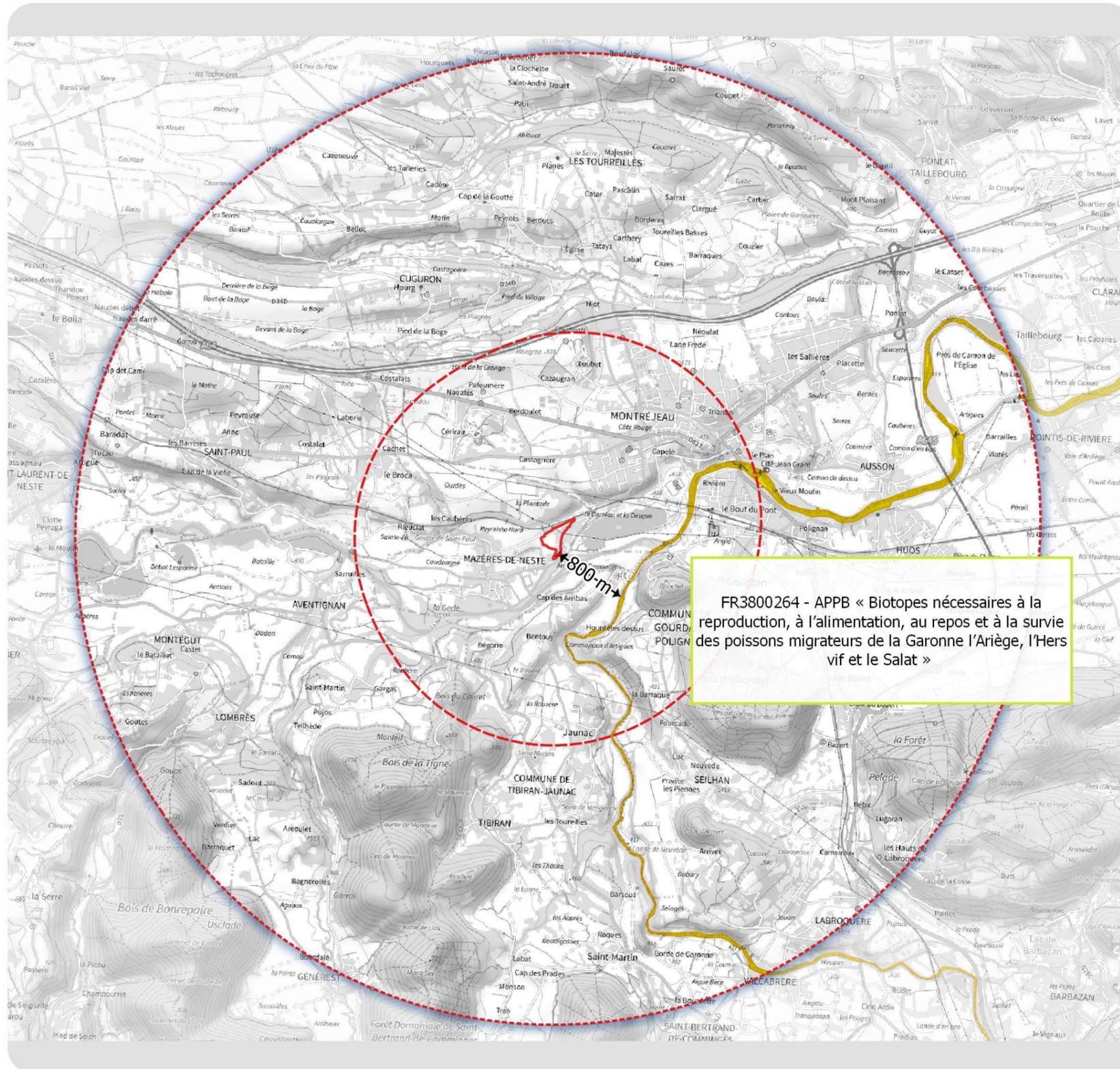
Date de réalisation : Mars 2021
 Logiciel utilisé : QGIS 3.14.16-Pi
 Sources : SCAN 25 TOPO®
 INPN

Référence : 96016





Carte 10 : Zonages de protection réglementaire aux alentours du secteur d'étude

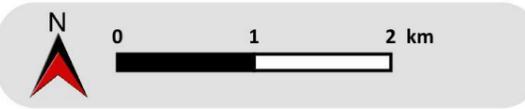


Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, rayon de 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE, rayon de 5km)

Protection réglementaire

- Arrêté de Protection de Biotope (APB)



Date de réalisation : Mars 2021
 Logiciel utilisé : QGIS 3.14.16-Pi
 Sources : SCAN 25 TOPO®
 INPN



Référence : 96016



3.1.3. Les zonages d'inventaires

3.1.3.1. Concernant les terrains du site d'étude

L'aire d'étude n'est pas concernée par un zonage d'inventaire.

3.1.3.2. Aux alentours du site d'étude

De nombreux zonages d'inventaires sont présents dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude. Les plus proches sont décrits ci-après, les autres seront simplement listés.

ZNIEFF de type II « **Garonne et milieux riverains en aval de Montréjeau** » (Identifiant nat : 730010521, code régional : Z2PZ2066, Superficie : 6874,32 ha), située à 25 m au sud du site d'étude.

Cette ZNIEFF couvre l'essentiel du lit majeur de la partie piémontaise et de plaine de la Garonne en Midi-Pyrénées, de Montréjeau (31) à Lamagistère (82). Elle inclut les milieux riverains de la Garonne, à savoir, les bras morts, les îles, les prairies inondables, les forêts alluviales et les mégaphorbiaies.

Intérêts majeurs :

- Présence de milieux humides diversifiés contrastant avec la présence de milieux plus secs comme les falaises marneuses en rive droite de la Garonne ;
- Présence d'une flore remarquable des milieux aquatiques et humides comme le Nénuphar jaune (protégé en Haute-Garonne) ou l'Utriculaire commune (protégée en Midi-Pyrénées) ;
- Présence également d'une flore des milieux plus secs à tendance méditerranéenne comme le chêne vert ou l'asperge sauvage ;
- Mammifères terrestres : Loutre d'Europe, Putois d'Europe.
- Chiroptères : Barbastelle d'Europe.
- Amphibiens : Triton marbré, Pélodyte ponctué.
- Poissons : Grande alose, Anguille d'Europe, Toxostome, Chabots, Brochet, Bouvière, Saumon de l'Atlantique, Rotengle, Tanche.
- Reptiles : Cistude d'Europe
- Coléoptères : *Ropalopus femoratus*, *Stenagostus rhombeus*.
- Diptères : *Heringia brevidens*, *Neoascia interrupta*, *Paragus albifrons*, *Sphiximorpha subsessilis*, *Temnostoma meridionale*, *Trichopsomyia lucida*, *Xylota florum*.
- Avifaune : en hivernage, diverses espèces de canards (fuligules, tadornes, sarcelles...) et de limicoles (bécasseaux, chevaliers, courlis, avocettes, échasses...) ainsi que le Balbuzard pêcheur (halte migratoire) ; en reproduction, Héron cendré, Bihoreau gris, Héron pourpré, Aigrette garzette, Blongios nain, Rousserolle turdoïde, Sterne pierregarin, Aigle botté (2 couples nicheurs), Cigogne blanche (2 couples nicheurs) ...
- Odonates : Gomphe à crochets, Cordulie à corps fin, Agrion mignon, Libellule fauve, Sympétrum méridional, Aeschne mixte, Libellule fauve, Naïade aux yeux rouges.

- Orthoptères : Grillon des torrents, Grillon noirâtre.

ZNIEFF de type I « **Neste moyenne et aval** » (Identifiant nat : 730030364, code régional Z2PZ0108, Superficie : 282 ha) située à environ 100 m au sud de l'aire d'étude.

Ce site correspond au cours aval de la Neste en aval d'Arreau.

Plusieurs types d'habitats naturels peuvent être observés sur le site. Les eaux courantes sont colonisées dans la moitié aval du site par des herbiers de renoncules (*Ranunculus fluitans*) parfois abondants. Les plans d'eau d'anciennes gravières (Tuzaguet) peuvent être envahis par des massifs dominés par de petits potamots (*Groenlandia densa*) et éventuellement des characées. Les formations rivulaires comprennent des végétations colonisant les bancs de graviers enrichis en limons et vases (Chenopodium rubri ou Bidentation), des massifs de saules arbustifs (Saule drapé [*Salix eleagnos*], Saule pourpre [*Salix purpurea*]) moins fréquents que sur la partie amont de la Neste.

Les boisements riverains sont constitués de saulaie blanche et d'aulnaie-frênaie assez fréquentes, parfois accompagnées de mégaphorbiaies dont certaines plus typiques comprennent l'Aconit tue-loup (*Aconitum lycoctonum*) et l'Impatience (*Impatiens noli-tangere*), non déterminantes.

Les prairies riveraines comprennent des prairies de fauche montagnardes en limite basse de répartition, avec une flore riche et caractéristique (non déterminante), notamment la Sanguisorbe officinale (*Pimpinella major*), l'Avoine dorée (*Trisetum flavescens*), la Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*) et la Berce des Pyrénées (*Heracleum pyrenaicum*). Des prairies maigres de fauche existent également, et sont en général bien représentées et caractéristiques sur ce site, là où les champs cultivés ne les ont pas remplacées.

Les forêts jouxtant la rivière sont des boisements de feuillus : forêts de ravins à tilleuls ou érables (*Tilia cordata*, *Acer pseudoplatanus* et *Acer platanoides*) sur les terrains instables, chênaies calcicoles. Les sources pétrifiantes sont représentées très ponctuellement (aval d'Arreau) alors que les grottes, un peu plus nombreuses et rarement très grandes, sont souvent habitées par des chauves-souris.

Intérêts majeurs :

- Flore patrimoniale : Raiponce des Pyrénées, Orchis élevé, Narcisse des poètes, Lathrée écaillée, Grande pimprenelle.
- Avifaune : Hironde de rivage,
- Mammifères : Desman des Pyrénées, Loutre d'Europe, Petit et Grand Murin, Minioptère de Schreibers, Petit et Grand Rhinolophe.
- Poissons : Chabot, Saumon atlantique.
- Invertébrés : Ecrevisse à pattes blanches, *Oritoniscus baroussensis*.

ZNIEFF de type II « **Garonne amont, Pique et Neste** » (Identifiant nat. : 730003045, code régional 730011042, Superficie : 1 787 ha) située à environ 750 m au sud de l'aire d'étude.

Cette ZNIEFF concerne le réseau hydrographique de la Garonne en amont de Montréjeau : la Garonne depuis son entrée en France au plan d'Arem jusqu'à Montréjeau, la Pique entre Luchon et sa confluence avec la Garonne, l'Ourse en aval de Ferrère, le Nistos et les Nestes d'Aure (jusqu'en amont d'Arreau) et de Louron, ainsi que leurs affluents.

Intérêts majeurs :

- Espèce végétale protégée au niveau national : Orchis punaise.
- Espèces végétales protégées en Midi-Pyrénées : Marisque, Thélyptéris des marais.
- Espèce protégée dans les Hautes-Pyrénées : Nénuphar jaune.



- Autre Flore patrimoniale : Liondent de Dubois, Saxifrage à longues feuilles, Raiponce des Pyrénées, Scléranthe à crochets, Fritillaire des Pyrénées, Lathrée écailleuse, Ophioglosse commun.
- Mammifères : Desman des Pyrénées, Loutre d'Europe, Putois d'Europe.
- Odonates : Cordulégastre bidenté.
- Avifaune : Chevalier guignette, Hirondelle de rivage, Grèbe castagneux, Milan royal, Grand-Duc d'Europe.
- Lépidoptères : Grande Coronide.
- Amphibiens : Euprocte des Pyrénées.
- Invertébrés : Ecrevisse à pattes blanches.
- Poissons : Chabot, Saumon atlantique.

ZNIEFF de type I « **La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère** » (Identifiant nat. : 730003045, code régional : Z2PZ0316, Superficie : 5074,68 ha), située à 1 km à l'est du site d'étude.

Cette ZNIEFF est localisée en bordure est du site étudié ainsi que sur une très petite partie du sud-est du site. Elle correspond à la partie aval de la Garonne, de Montréjeau jusqu'à Lamagistère (sortie de l'ancienne région Midi-Pyrénées). Elle concerne le lit mineur et les parties boisées du lit majeur intégrant les anciens méandres du fleuve. Les habitats naturels présents sur ce site sont assez fortement marqués par ces modifications de fonctionnement du fleuve. Toutefois, ce site reste un véritable réservoir de biodiversité pour de nombreuses espèces et un formidable corridor écologique.

Intérêts majeurs :

- Habitats : forêts alluviales ou « ramiers » ; herbiers aquatiques végétaux, gazons amphibies annuels septentrionaux.
- Des espèces végétales remarquables protégées en Midi-Pyrénées comme le Butome en ombelle ou l'Utriculaire commune.
- Mammifères terrestres : Loutre d'Europe, Putois d'Europe.
- Avifaune : en hivernage, diverses espèces de canards (fuligules, tadornes, sarcelles...) et de limicoles (bécasseaux, chevaliers, échasses...) ainsi que le Balbuzard pêcheur (halte migratoire) ; en reproduction, Héron cendré, Bihoreau gris, Héron pourpré, Aigrette garzette, Blongios nain, Rousserolle turdoïde, Tadorne de Belon, Sterne pierregarin ...
- Chiroptères : Barbastelle d'Europe.
- Diptères : *Heringia brevidens*, *Neoascia interrupta*, *Paragus albifrons*, *Sphiximorpha subsessilis*, *Temnostoma meridionale*, *Trichopsomyia lucida*, *Xylota florum*.
- Amphibiens : Triton marbré, Pélodyte ponctué.
- Reptiles : Cistude d'Europe
- Poissons : Grande alose, Anguille d'Europe, Toxostome, Bouvière, Chabots, Brochet, Saumon de l'Atlantique, Rotengle, Tanche.
- Odonates : Aesche mixte, Cordulie à corps fin, Agrion mignon, Libellule fauve, Sympétrum méridional.
- Orthoptères : Grillon des torrents, Tétrix des plages.

ZNIEFF de type I « **La Garonne de la frontière franco-espagnole jusqu'à Montréjeau** » (Identifiant nat. : 730011037, Superficie : 468 ha), code régional Z2PZ0306), située à environ 1,5 km au sud-ouest de l'aire d'étude.

Ce site concerne la Garonne depuis son entrée en France au plan d'Arem, jusqu'à Montréjeau. Il intègre le lit mineur et les franges boisées riveraines, auxquels viennent s'associer des éléments rocheux limitrophes lorsqu'ils présentent un intérêt naturel identifié, ainsi que les annexes fluviales constituées par les canaux de moulins et les parties aval des torrents affluents. Les petits réseaux hydrographiques issus des versants et n'appartenant pas à d'autres ZNIEFF sont également inclus. Ceux-ci comprennent les deux ruisseaux de Barousse, la Gau et ses affluents issus du lac de Saint-Pé-d'Ardet ainsi que le lac de Barbazan et son émissaire.

Intérêts majeurs :

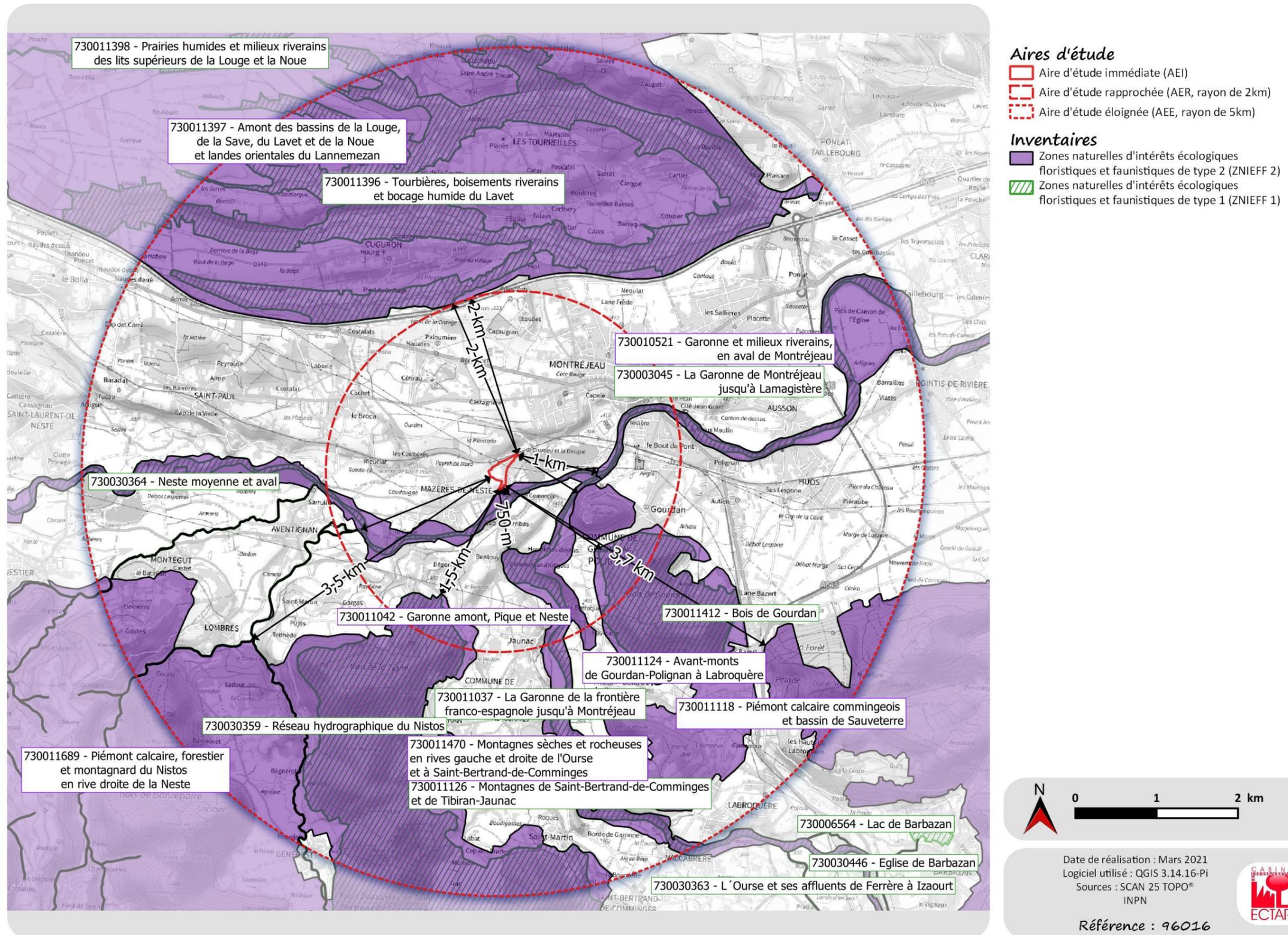
- 1.1. - Espèce végétale protégée au niveau national : Orchis punaise.
- Espèces végétales protégées en Midi-Pyrénées : Marsique,
- 1.2. - Espèce protégée dans les Hautes-Pyrénées : Ail des landes, Petite scutellaire
- Mammifères : Desman des Pyrénées, Loutre d'Europe, Putois d'Europe.
- Odonates : Cordulégastre bidenté.
- Avifaune : Chevalier guignette.
- Lépidoptères : Grande Coronide.
- Poissons : Chabot, Saumon atlantique.
- Invertébrés : Ecrevisse à pattes blanches, Lucane cerf-volant.

D'autres zonages sont également présents à proximité de l'AEI :

- ZNIEFF de type II « Avant-monts de Gourdan-Polignan à Labroquère », à environ 850 m au sud-est de l'aire d'étude.
- ZNIEFF de type I « Bois de Gourdan », à environ 1,4 km au sud-est de l'aire d'étude,
- ZNIEFF de type II « Montagnes sèches et rocheuses en rives gauche et droite de l'Ourse et à Saint-Bertrand-de-Comminges », à environ 1,5 km au sud-ouest de l'aire d'étude,
- ZNIEFF de type I « Montagnes de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Tibiran-Jaunac », à environ 1,5 km au sud de l'aire d'étude,
- ZNIEFF de type I « Réseau hydrographique du Nistos », à environ 1,7 km au sud-ouest de l'aire d'étude,
- ZNIEFF de type I « Tourbières, boisements riverains et bocage humide du Lavet », à environ 2 km au nord de l'aire d'étude,
- ZNIEFF de type II « Amont des bassins de la Louge, de la Save, du Lavet et de la Noue et landes orientales du Lannemezan », à environ 2 km au nord de l'aire d'étude,
- ZNIEFF de type II « Piémont calcaire, forestier et montagnard du Nistos en rive droite de la Neste », à environ 3,5 km au sud-ouest de l'aire d'étude,
- ZNIEFF de type II « Piémont calcaire commingeois et bassin de Sauveterre », à environ 3,7 km au sud-est de l'aire d'étude,



Carte 10 : Zonages d'inventaire aux alentours du secteur d'étude





3.1.4. Zonages soumis à un Plan National d'Actions (PNA)

Selon le Ministère de l'Environnement, les PNA sont « des outils stratégiques qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Anciennement appelé plan de restauration, ce dispositif est sollicité lorsque les outils réglementaires de protection de la nature sont jugés insuffisants pour rétablir une espèce ou un groupe d'espèces dans un état de conservation favorable ».

Ainsi, les plans nationaux d'actions (ou PNA) ont été mis en place pour préserver les espèces végétales et animales les plus menacées, des actions spécifiques et volontaires pour restaurer leurs populations et leurs habitats sont parfois nécessaires. Ils visent à définir les mesures à mettre en œuvre dans cet objectif et coordonner leur application à l'échelle nationale.

Les actions conduites dans les PNA sont de trois types :

- Les études et suivis pour améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce ;
- Les actions de conservation ou restauration des habitats et des populations ;
- Les actions d'information et de communication.

Ces actions viennent en complément des dispositifs réglementaires prévus par le code de l'environnement. Les connaissances acquises dans les PNA permettent généralement de mieux évaluer les impacts potentiels des projets susceptibles de porter atteinte à ces espèces menacées, et peuvent aussi conduire à renforcer spécifiquement les réseaux d'aires protégées. Bien que non réglementaires, ces PNA sont à prendre en compte afin de ne pas impacter les espèces ou groupes d'espèces.

Chaque PNA fait l'objet d'un document présentant : 1) une synthèse sur la biologie, l'écologie et le déclin de l'espèce ; 2) les besoins et les enjeux de conservation ; 3) les objectifs et les actions de conservation à entreprendre.

En 2017, 40 PNA nationaux ciblant la faune étaient en vigueur en France métropolitaine (Source : Ministère de la transition écologique et solidaire – juillet 2017).

Groupe	Espèces *	Concerne la commune de Mazères-de-Neste
Mammifères	Bouquetin ibérique	-
	Chiroptères	-
	Desman des Pyrénées	Oui
	Hamster commun	-
	Loup gris	-
	Loutre d'Europe	-
	Ours brun	-
	Vison d'Europe	-
Avifaune	Aigle de Bonelli	-
	Aigle royal	Oui (Domaine vitaux)
	Balbuzard pêcheur	-
	Butor étoilé	-

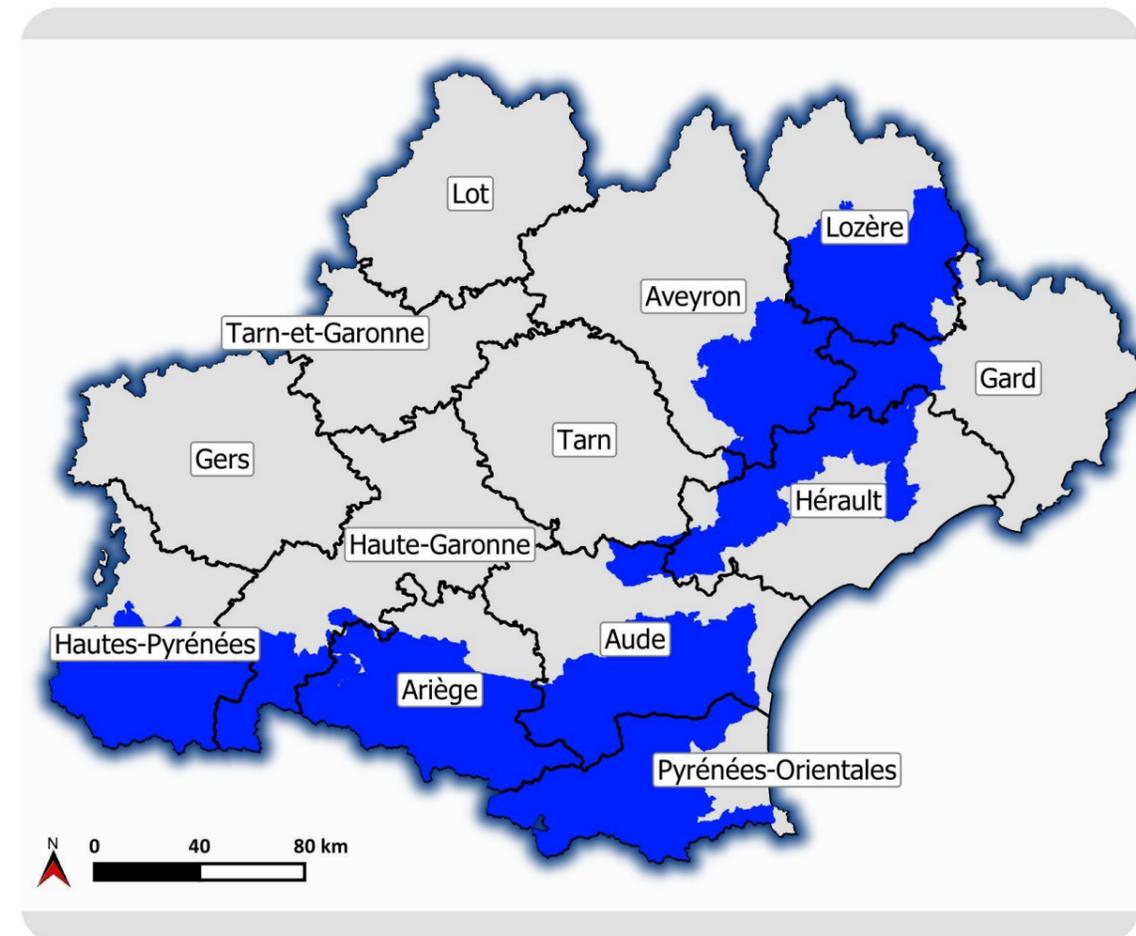
Groupe	Espèces *	Concerne la commune de Mazères-de-Neste
	Faucon crécerellette	-
	Ganga cata et Alouette calandre	-
	Grand-Tétras	-
	Gypaète barbu	Communes limitrophes
	Milan royal	Oui (Hivernage et Domaine vitaux)
	Outarde canepetière	-
	Phragmite aquatique	-
	Pies-grièches	-
	Râle des genêts	-
	Sittelle corse	-
	Vautour fauve	Oui
	Vautour moine	-
	Vautour percnoptère	Oui
	Poissons	Apron du Rhône
Esturgeon européen		-
Amphibiens	Crapaud vert	-
	Pélobate brun	-
	Sonneur à ventre jaune	-
Reptiles	Cistude d'Europe	-
	Emyde lépreuse	-
	Lézard ocellé	-
	Lézards des Pyrénées	-
	Tortue d'Hermann	-
	Vipère d'Orsini	-
Invertébrés	Maculinea (azuré des mouillères, azuré du serpolet, azuré des paluds, azuré de la sanguisorbe)	Communes limitrophes
	Odonates (agrion de mercure, agrion orné, agrion bleuissant, cordulie splendide, cordulie à corps fin, gomphe de Graslin, gomphe à pattes jaunes, gomphe serpent, leucorrhines (3), agrion à lunules, déesse précieuse, aeschne azurée, leste à grands stigmas)	-
	Pollinisateurs sauvages	-
Mollusques	Grande mulette	-
	Mulette perlière	-

* Les espèces / groupe surlignés en bleus sont ceux disponibles sur Picto Occitanie (http://carto.picto-occitanie.fr/1/visualiseur_de_donnees_publicques.map)



La commune de Mazères-de-Neste est concernée par cinq Plan d'Action National : Aigle royal (Domaines vitaux), Desman des Pyrénées, Milan royal (Hivernage et Domaines vitaux), Vautour fauve et Vautour percnoptère. Le site d'étude est traversé par ces cinq PNA. Les communes limitrophes de Mazères-de-Neste sont concernées par le PNA Maculinea (Cuguron) et par le PNA Gypaète barbu (Aventignan et Tibiran-Jaunac).

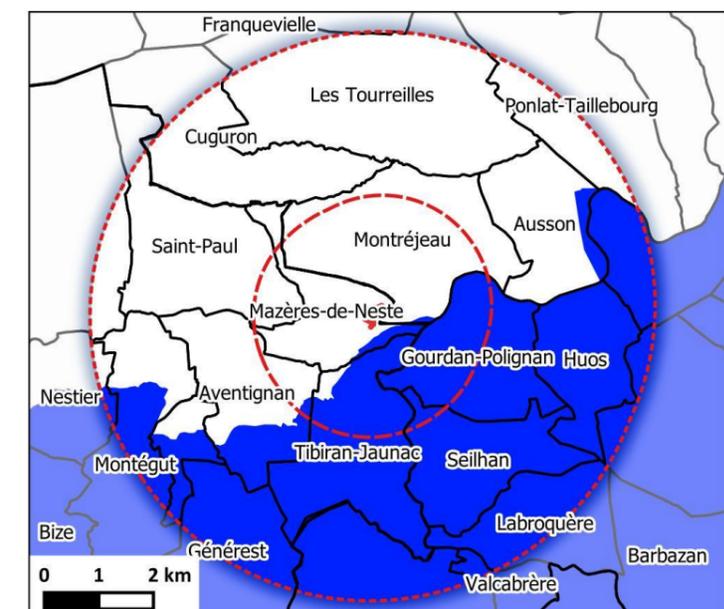
Carte 18 : Zonages PNA présents autour du site : Aigle royal (Source : www.carto.picto-occitanie.fr)



■ Aigle royal - Domaines vitaux

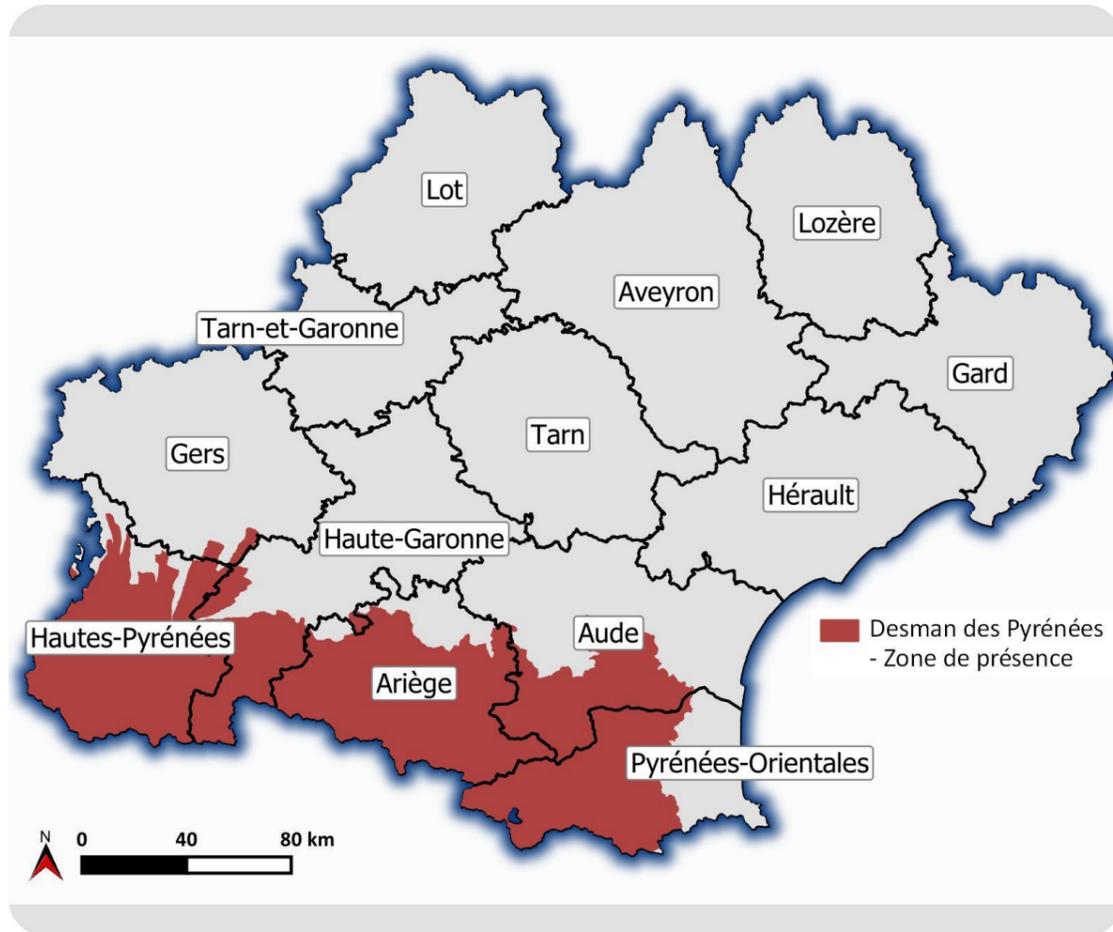
Aires d'étude

- immédiate (AEI)
- rapprochée (AER, 2km)
- éloignée (AEE, 5km)

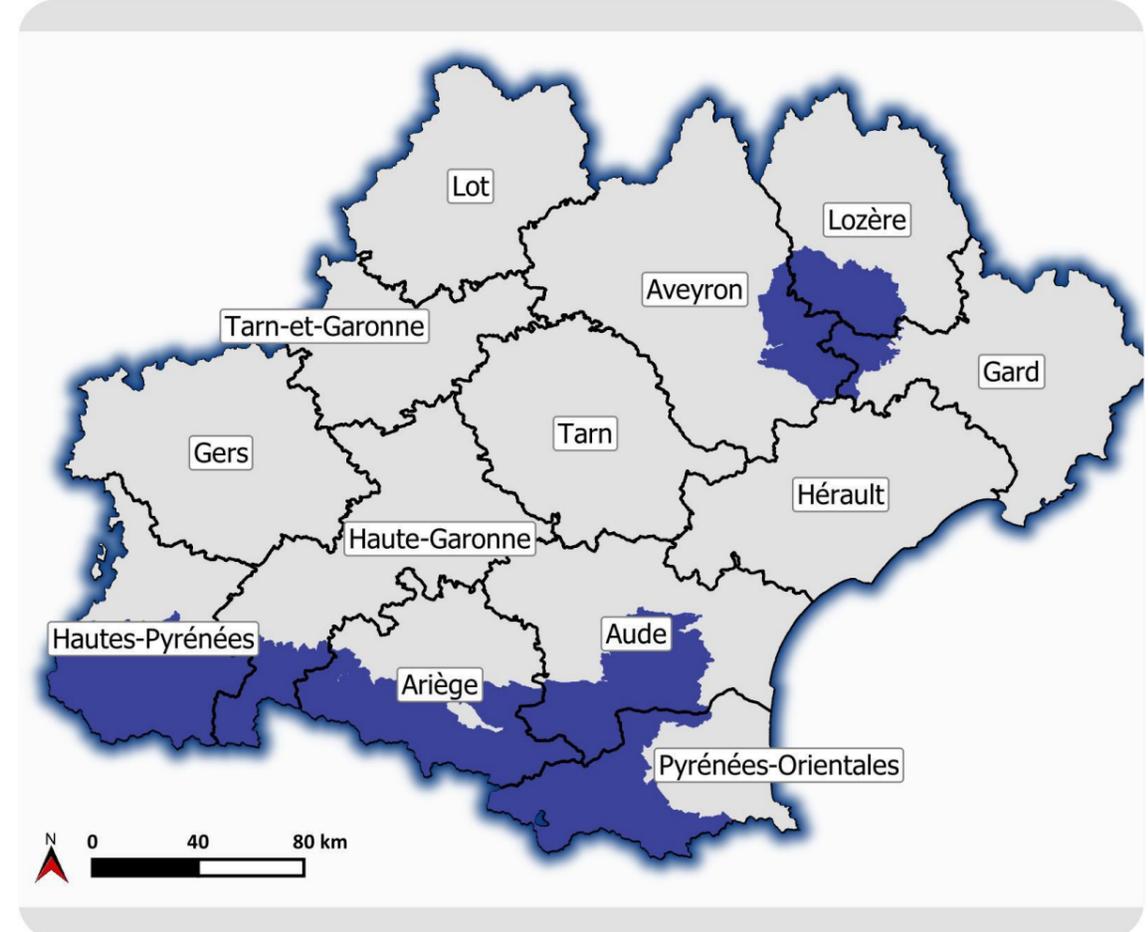




Carte 19 : Zonages PNA présents autour du site : Desman des Pyrénées (Source : www.carto.picto-occitanie.fr)



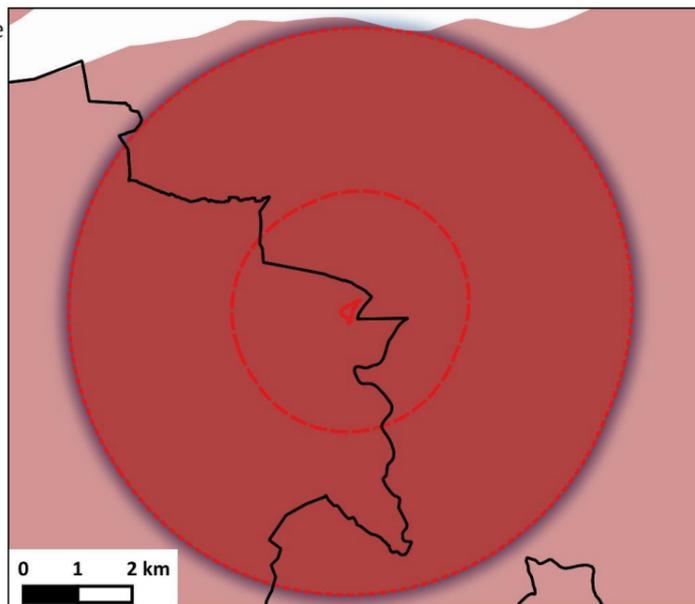
Carte 20 : Zonages PNA présents autour du site : Gypaète barbu (Source : www.carto.picto-occitanie.fr)



Desman des Pyrénées - Zone de présence

Aires d'étude

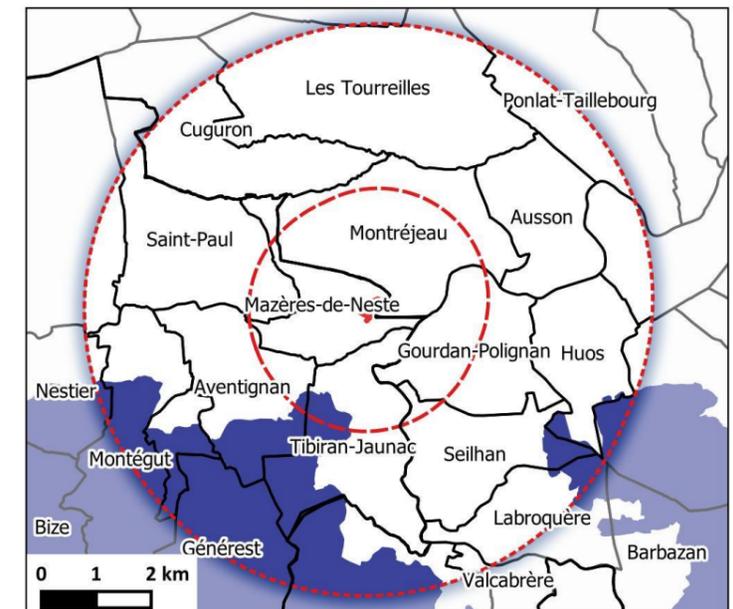
- immédiate (AEI)
- rapprochée (AER, 2km)
- éloignée (AEE, 5km)



Gypaète barbu

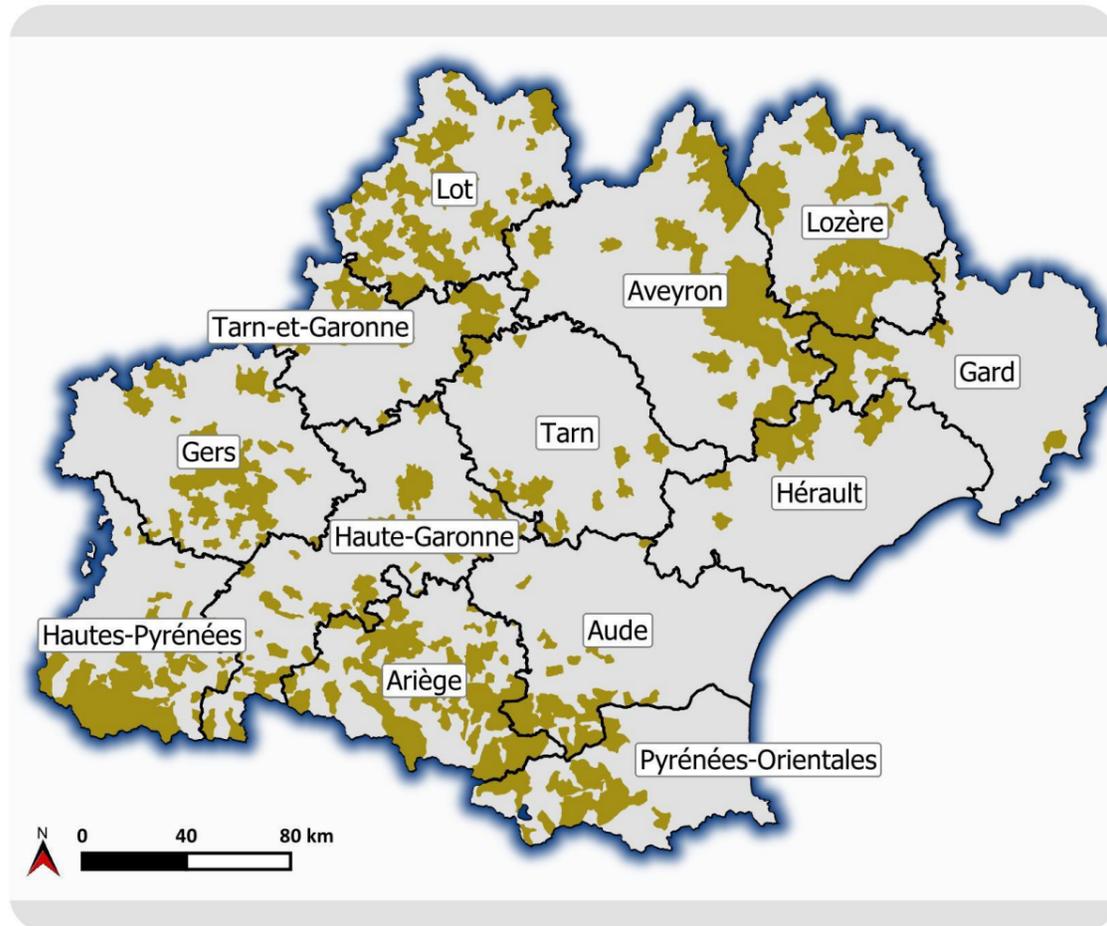
Aires d'étude

- immédiate (AEI)
- rapprochée (AER, 2km)
- éloignée (AEE, 5km)





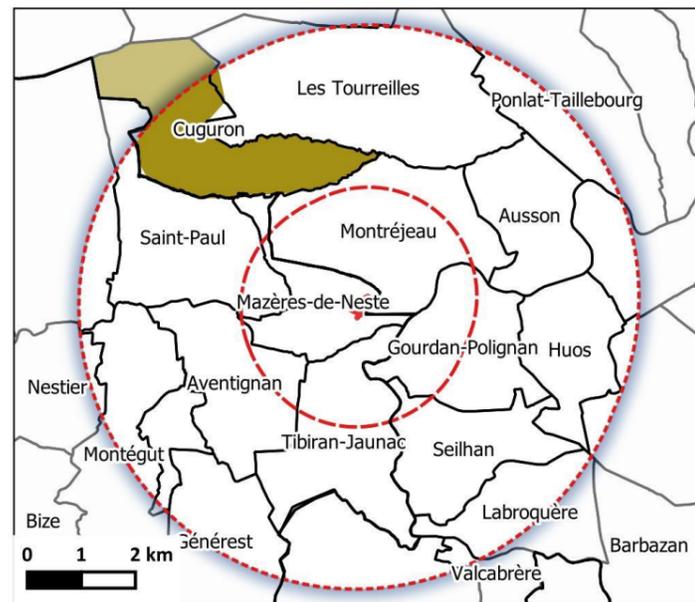
Carte 21 : Zonages PNA présents autour du site : Maculineia (Source : www.carto.picto-occitanie.fr)



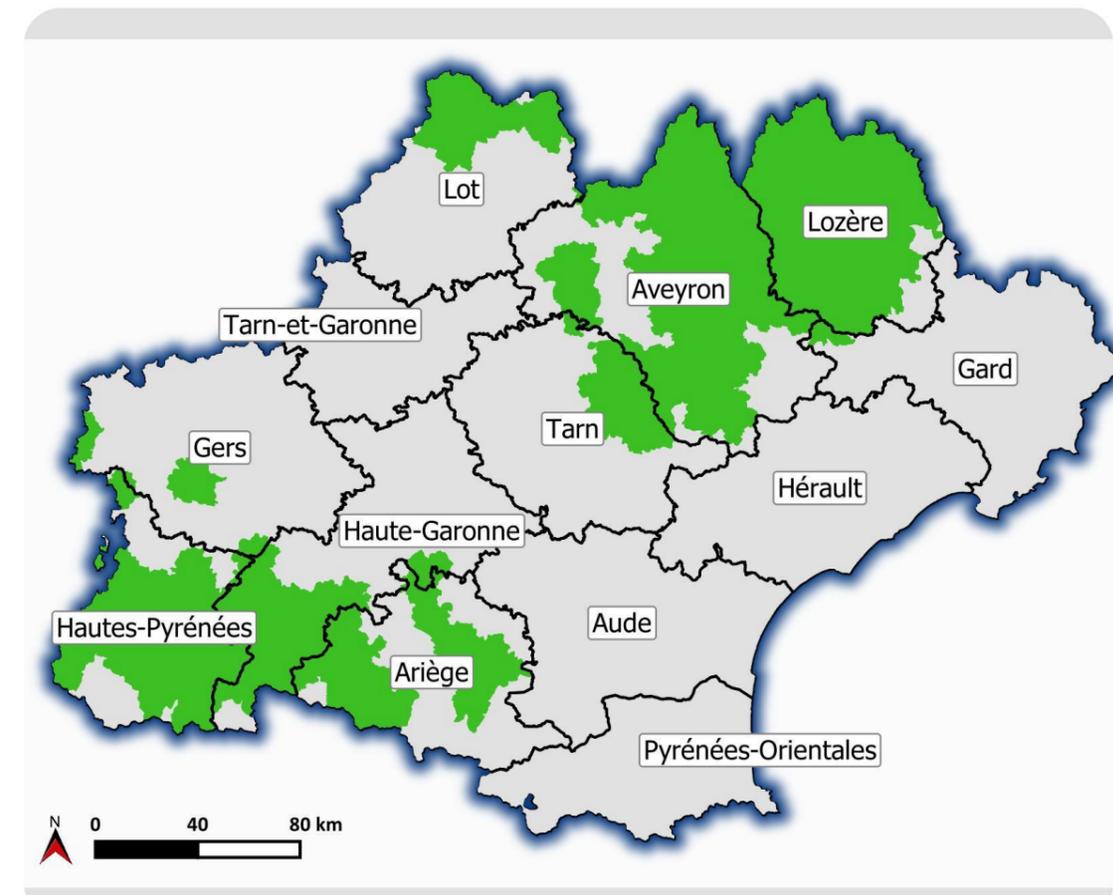
■ Maculineia

Aires d'étude

- immédiate (AEI)
- rapprochée (AER, 2km)
- éloignée (AEE, 5km)



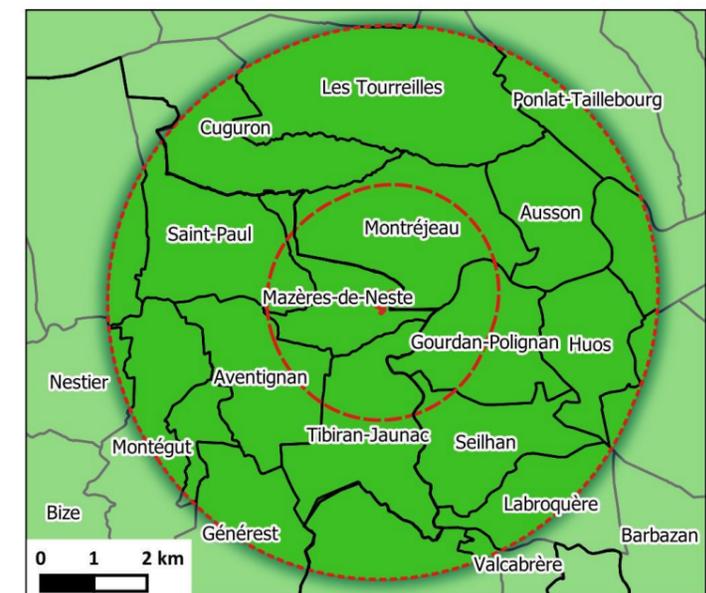
Carte 22 : Zonages PNA présents autour du site : Milan royal - Domaines vitaux (Source : www.carto.picto-occitanie.fr)



■ Milan royal - Domaines vitaux

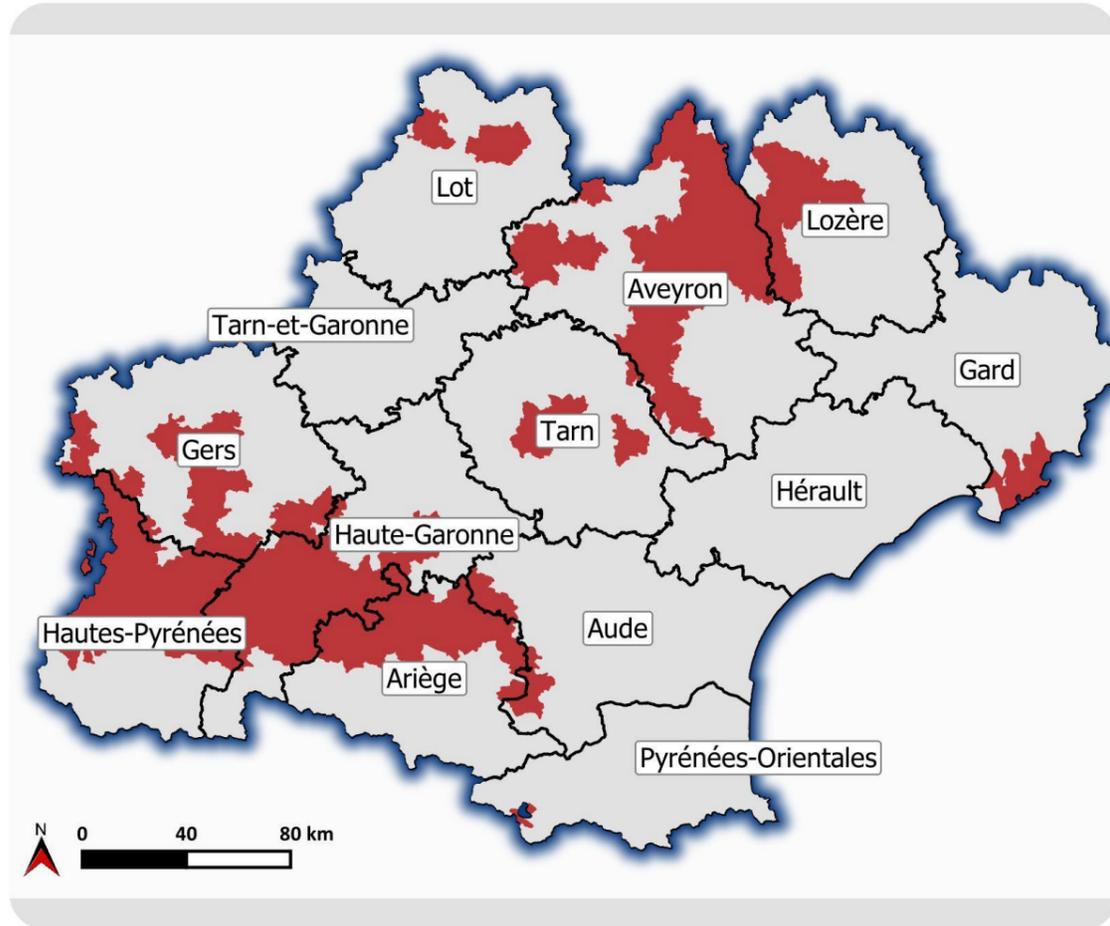
Aires d'étude

- immédiate (AEI)
- rapprochée (AER, 2km)
- éloignée (AEE, 5km)





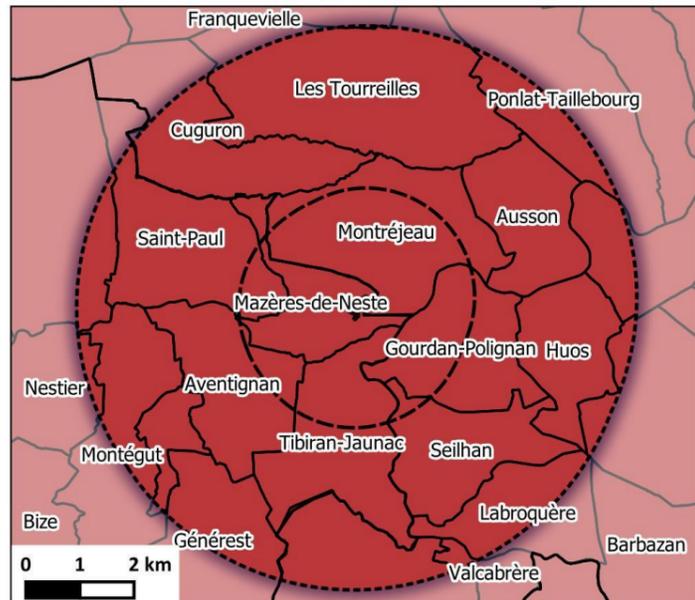
Carte 23 : Zonages PNA présents autour du site : Milan royal - Hivernage (Source : www.carto.picto-occitanie.fr)



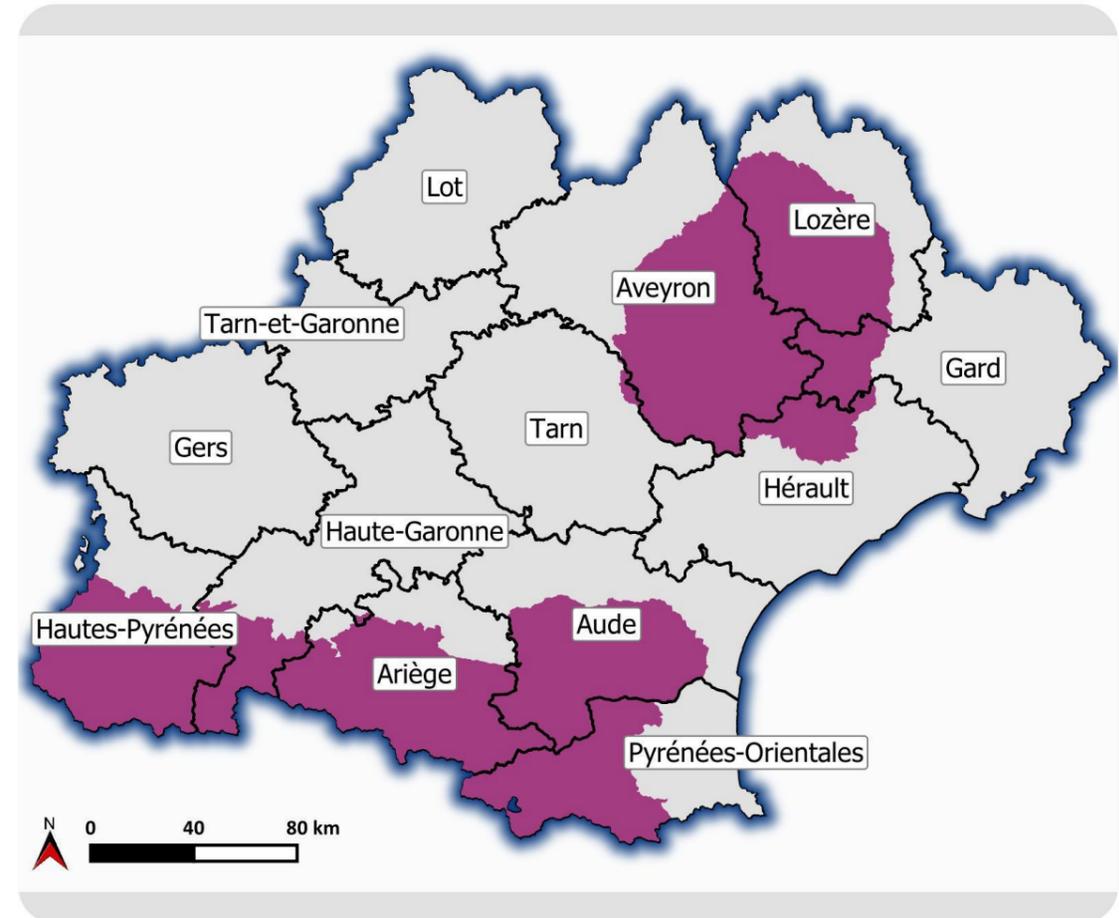
Milan royal - Hivernage

Aires d'étude

- immédiate (AEI)
- rapprochée (AER, 2km)
- éloignée (AEE, 5km)



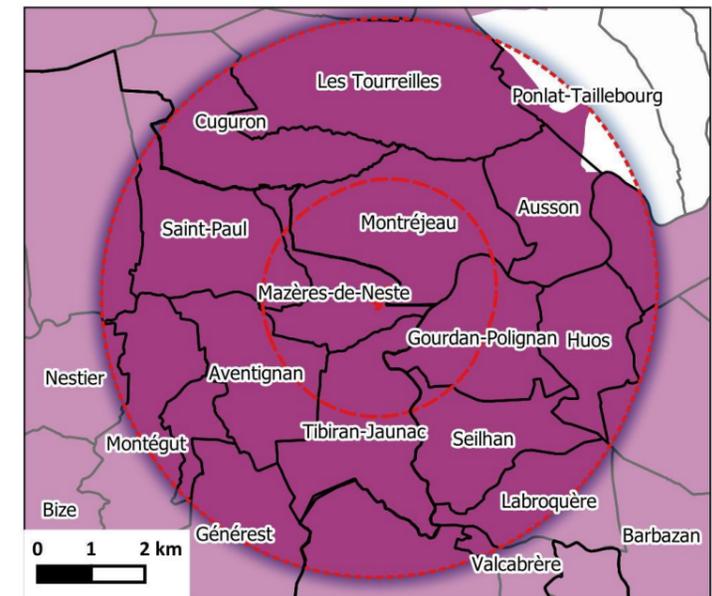
Carte 24 : Zonages PNA présents autour du site : Vautour fauve - Domaines vitaux (Source : www.carto.picto-occitanie.fr)



Vautour fauve - Domaines vitaux

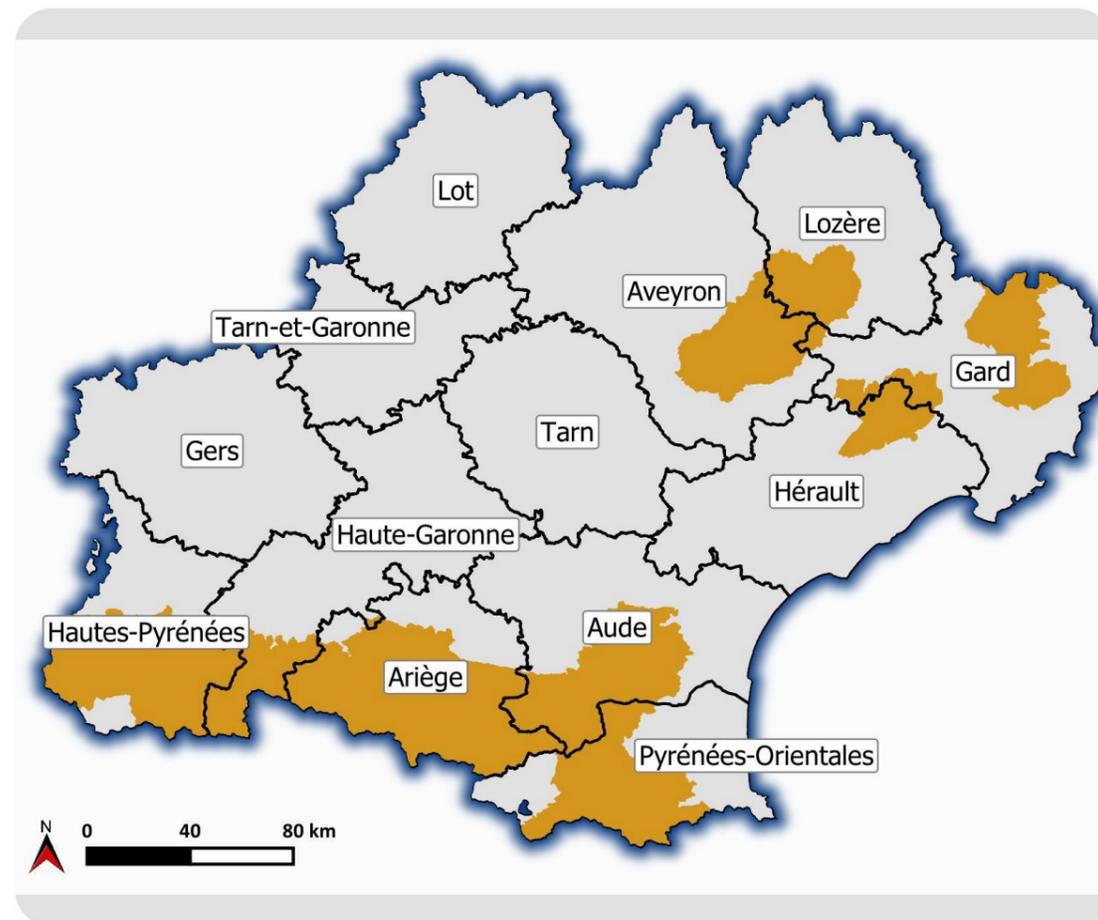
Aires d'étude

- immédiate (AEI)
- rapprochée (AER, 2km)
- éloignée (AEE, 5km)





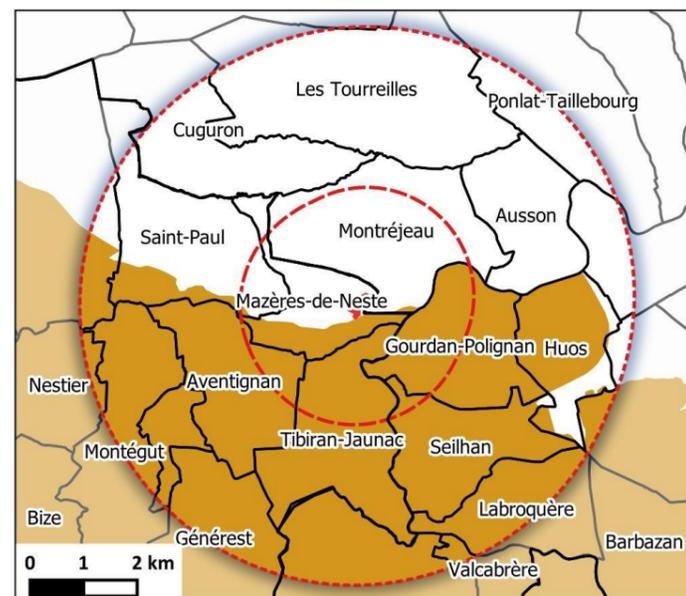
Carte 25 : Zonages PNA présents autour du site : Vautour percnoptère - Domaines vitaux (Source : www.carto.picto-occitanie.fr)



Vautour percnoptère
- Domaines vitaux

Aires d'étude

- immédiate (AEI)
- rapprochée (AER, 2km)
- éloignée (AEE, 5km)



CONCLUSION SUR LES ZONAGES D'INVENTAIRE

Le périmètre étudié n'est pas concerné par un zonage d'inventaire, le plus proche étant la ZNIEFF de type 2 « Garonne amont, Pique et Neste ».

De nombreuses autres ZNIEFF sont présentes dans un rayon de 5 km autour du site, cependant, elles sont sans relation avec le site étudié.

Ces zonages sont principalement localisés sur la Garonne, ses affluents et ses milieux riverains.

L'AEI est concernée par 5 Plans Nationaux d'Action : Aigle royal, Desman des Pyrénées, Milan royal, Vautour fauve et Vautour percnoptère, générant des sensibilités écologiques à prendre en compte dans le cadre de l'établissement de l'état actuel.

Il est peu probable que les espèces animales et végétales remarquables mentionnées dans les inventaires soient observées sur les terrains du projet. Cependant, une attention particulière a été apportée à leur recherche lors des prospections.



3.2. LES DIFFERENTS MILIEUX ET HABITATS PRESENTS

Le site étudié correspond à une ancienne zone d'extraction de la SNCF, utilisée ensuite comme décharge municipale et aujourd'hui réaménagée, d'environ 5 ha. Actuellement, une partie du site est utilisée comme site de stockage principalement de matières végétales et minérales. Ainsi, cet ensemble est composé d'une mosaïque de milieux ouverts (friche herbacée, zone rudérale...) et de milieux fermés ou en cours de fermeture (fourrés arbustifs à arborés, lande arbustive, bosquet de chênes...).

Le tableau ci-dessous récapitule les habitats observés dans l'aire d'étude et les surfaces concernées :

Catégorie d'habitats	Habitats	Surface / Linéaire
Milieux ouverts ou en cours de fermeture	Friche herbacée (CB : 87.1 x 87.2)	1,82 ha
	Friche herbacée en cours de fermeture (CB : 87.1 x 87.2 x 31.831)	0,16 ha
	Zone remaniée récemment (CB : 87.2)	0,04 ha
	Zone rudérale (CB : 87.2)	0,50 ha
	Jardins (CB : 85.3)	0,09 ha
Milieux fermés ou semi-fermés	Bosquet de chênes (CB : 41.5)	0,21 ha
	Fourrés arbustifs à arborés (CB : 31.81 x 31.831)	1,99 ha
	Lande arbustive (CB : 31.81 x 31.831)	0,19 ha
Element linéaires ou ponctuels	Ronciers (CB : 31.831)	0,14ha
	Chemins	450 ml

3.2.1. Les milieux ouverts ou en cours de fermeture

Friche herbacée [CB : 87.2 x 87.2 – Terrains en friche / Zones rudérales]

Intitulé	Statut	Surface	Localisation
Friche herbacée (CB : 87.1 x 87.2)	-	1,82 ha	Au sud de l'aire d'étude
Friche herbacée en cours de fermeture (CB : 87.1 x 87.2 x 31.831)		0,16 ha	Au centre de l'aire d'étude

La partie sud du site est occupée par une grande friche herbacée dominée par les graminées. Cette formation, peu diversifiée, se développe sur une ancienne déchetterie réaménagée. Cette friche est entretenue par fauche.

On notera une friche similaire en cours de fermeture par le développement de ronciers au centre du site.

Les espèces végétales suivantes ont été notées sur cette formation :

Famille	Nom latin	Nom commun
Espèces végétales vivaces des prairies amendées		
Asteraceae	<i>Achillea millefolium L., 1753</i>	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus
Asteraceae	<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Pâquerette
Asteraceae	<i>Leucanthemum vulgare Lam., 1779</i>	Marguerite commune, Leucanthème commun
Fabaceae	<i>Trifolium pratense L., 1753</i>	Trèfle des prés, Trèfle violet
Fabaceae	<i>Trifolium repens L., 1753</i>	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande
Lamiaceae	<i>Mentha suaveolens Ehrh., 1792</i>	Menthe à feuilles rondes
Lamiaceae	<i>Prunella vulgaris L., 1753</i>	Herbe Catois
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
Poaceae	<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
Poaceae	<i>Holcus lanatus L., 1753</i>	Houlque laineuse, Blanchard
Poaceae	<i>Poa pratensis L., 1753</i>	Pâturin des prés
Polygonaceae	<i>Rumex crispus L., 1753</i>	Rumex crépu
Rosaceae	<i>Potentilla reptans L., 1753</i>	Potentille rampante, Quintefeuille
Rubiaceae	<i>Galium mollugo L., 1753</i>	Gaillet commun, Gaillet Mollugine
Espèces végétales vivaces des friches herbacées		
Asteraceae	<i>Artemisia vulgaris L., 1753</i>	Armoise commune, Herbe de feu
Asteraceae	<i>Cichorium intybus L., 1753</i>	Chicorée sauvage
Asteraceae	<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838</i>	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé
Asteraceae	<i>Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791</i>	Herbe de saint Jacques
Caryophyllaceae	<i>Silene latifolia subsp. alba (Mill.) Greuter & Burdet, 1982</i>	Compagnon blanc, Silène des prés
Caryophyllaceae	<i>Saponaria officinalis L., 1753</i>	Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon
Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis L., 1753</i>	Liseron des haies, Vrillée
Fabaceae	<i>Melilotus albus Medik., 1787</i>	Mélilot blanc
Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum L., 1753</i>	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean
Malvaceae	<i>Malva sylvestris L., 1753</i>	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve
Verbenaceae	<i>Verbena officinalis L., 1753</i>	Verveine officinale
Espèces végétales accompagnatrices des cultures		
Asteraceae	<i>Senecio vulgaris L., 1753</i>	Séneçon commun
Asteraceae	<i>Sonchus oleraceus L., 1753</i>	Laiteron potager, Laiteron lisse
Brassicaceae	<i>Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792</i>	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia helioscopia L., 1753</i>	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues
Fabaceae	<i>Medicago arabica (L.) Huds., 1762</i>	Luzerne tachetée
Fabaceae	<i>Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821</i>	Vesce hérissée, Ers velu
Geraniaceae	<i>Geranium dissectum L., 1755</i>	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées
Papaveraceae	<i>Papaver rhoeas L., 1753</i>	Coquelicot
Plantaginaceae	<i>Veronica hederifolia L., 1753</i>	Véronique à feuilles de lierre
Plantaginaceae	<i>Veronica persica Poir., 1808</i>	Véronique de Perse
Rubiaceae	<i>Sherardia arvensis L., 1753</i>	Rubéole des champs, Gratteron fleuri



Famille	Nom latin	Nom commun
Autres espèces végétales observées		
Amaryllidaceae	Allium sphaerocephalon L., 1753	Ail à tête ronde
Apocynaceae	Vinca major L., 1753	Pervenche majeure
Asteraceae	Centaurea jacea L., 1753	Centaurée jacée, Tête de moineau
Asteraceae	Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Barcelone
Asteraceae	Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée
Brassicaceae	Brassica nigra (L.) W.D.J.Koch, 1833	Moutarde noire, Chou noir
Brassicaceae	Draba verna L., 1753	Drave de printemps
Caprifoliaceae	Dipsacus fullonum L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage
Caprifoliaceae	Knautia arvensis (L.) Coult., 1828	Knautie des champs, Oreille-d'âne
Caprifoliaceae	Valeriana officinalis L., 1753	Valériane officinale, Valériane des collines
Caryophyllaceae	Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraiste aggloméré
Caryophyllaceae	Dianthus armeria L., 1753	Oeillet velu, Armoirie, Oeillet à bouquet
Caryophyllaceae	Silene dioica (L.) Clairv., 1811	Compagnon rouge, Robinet rouge
Caryophyllaceae	Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte
Caryophyllaceae	Spergula rubra (L.) D.Dietr., 1840	Sabline rouge
Caryophyllaceae	Stellaria holostea L., 1753	Stellaire holostée
Dennstaedtiaceae	Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879	Ptéridion aigle
Fabaceae	Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés
Fabaceae	Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée
Fabaceae	Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline, Minette
Fabaceae	Trifolium campestre Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance
Fabaceae	Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée, Poisette
Geraniaceae	Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles
Hypericaceae	Hypericum androsaemum L., 1753	Millepertuis Androsème
Lamiaceae	Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre
Papaveraceae	Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclair
Plantaginaceae	Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée
Poaceae	Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile
Poaceae	Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante
Poaceae	Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou
Poaceae	Poa annua L., 1753	Pâturin annuel
Ranunculaceae	Ficaria verna Huds., 1762	Ficaire à bulbilles
Ranunculaceae	Ranunculus bulbosus L., 1753	Renoncule bulbeuse
Rosaceae	Fragaria vesca L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois
Rosaceae	Poterium sanguisorba L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés
Rosaceae	Prunus spinosa L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier
Rubiaceae	Cruciata laevipes Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune
Rubiaceae	Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
Rubiaceae	Galium verum L., 1753	Gaillet jaune, Caille-lait jaune
Urticaceae	Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie
Violaceae	Viola reichenbachiana Jord. ex Boreau, 1857	Violette des bois, Violette de Reichenbach



Friche herbacée (© ECTARE- 2018)



Friche herbacée (© ECTARE-octobre 2020)



Friche herbacée en cours de fermeture (© ECTARE-2018)



Friche herbacée en cours de fermeture (© ECTARE-octobre 2020)

Cette friche herbacée participe à la diversité floristique locale, cependant, les espèces observées restent communes dans le secteur.

Zone rudérale / Zone remaniée récemment [CB : 87.2 – Zones rudérales]

Intitulé	Statut	Surface	Localisation
Zone rudérale (CB : 87.2)	-	0,50 ha	Au nord-est de l'aire d'étude
Zone remaniée récemment	-	0,04 ha	Au nord-est de l'aire d'étude

La partie nord-est est occupée par une zone rudérale, perturbée et remaniée par l'activité humaine. Une petite zone remaniée plus récemment est aussi observée le long du petit chemin. On note la présence de nombreux dépôts de déchets verts ainsi que des tas de gravats. Ces formations sont peu diversifiées et présentent essentiellement des espèces végétales rudérales.

Des espèces exotiques envahissantes sont observées sur ces zones rudérales comme le Vergerette de Barcelone (*Erigeron sumatrensis*), le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) et le Buddleja du père David (*Buddleja davidii*).

Les espèces végétales ont été notées sur cette formation :

Famille	Nom latin	Nom commun
Espèces végétales vivaces des prairies amendées		
Fabaceae	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet
Lamiaceae	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes
Lamiaceae	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
Plantaginaceae	<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet
Poaceae	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés

Famille	Nom latin	Nom commun
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante
Espèces végétales vivaces des prairies amendées		
Asteraceae	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine
Fabaceae	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélilot blanc
Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean
Oxalidaceae	<i>Oxalis articulata</i> Savigny, 1798	Oxalis articulé
Scrophulariaceae	<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779	Molène pulvérulente
Verbenaceae	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale
Espèces végétales accompagnatrices des cultures		
Amaranthaceae	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse
Apiaceae	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs
Asteraceae	<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun
Asteraceae	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux
Caryophyllaceae	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire
Geraniaceae	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées
Plantaginaceae	<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf., 1840	Mufler des champs, Tête-de-mort
Plantaginaceae	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse
Primulaceae	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline
Solanaceae	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire
Autres espèces végétales observées		
Adoxaceae	<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle
Asteraceae	<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune
Asteraceae	<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centaurée noire
Asteraceae	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Barcelone
Balsaminaceae	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	Impatience de Balfour, Impatience des jardins
Caryophyllaceae	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs
Caryophyllaceae	<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Compagnon rouge, Robinet rouge
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe omblette, Essule ronde
Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée
Fabaceae	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette
Fabaceae	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance
Fabaceae	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Poisette
Geraniaceae	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles
Iridaceae	<i>Iris germanica</i> L., 1753	Iris d'Allemagne
Lamiaceae	<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Épiaire officinale
Lamiaceae	<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune
Oleaceae	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène, Raisin de chien
Phytolaccaceae	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine



Famille	Nom latin	Nom commun
Plantaginaceae	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage
Polygonaceae	<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire
Scrophulariaceae	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons
Urticaceae	<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie



Zone rudérale (© ECTARE-2018)



Zone rudérale (© ECTARE-octobre 2020)

Ces zones rudérales ne présentent pas d'intérêt floristique particulier.

Jardins [CB : 85.3 – Jardins]

Intitulé	Statut	Surface	Localisation
Jardins (CB : 85.3)	-	0,09 ha	A l'est et au sud de l'aire d'étude

Des portions de jardins sont englobés en limite d'aire d'étude. Ces zones ne présentent pas de sensibilité écologique particulière. Ils peuvent potentiellement être favorable à la biodiversité ordinaire.



Jardins (© ECTARE)

Ces jardins ne présentent pas d'intérêt floristique particulier.

3.2.2. Les milieux fermés ou semi-fermés

Bosquet de chênes [CB : -41.5 – Chênaies acidiphiles]

Intitulé	Statut	Surface	Localisation
Bosquet de chênes (CB : 41.5)	-	0,21 ha	Au nord-est de l'aire d'étude

Une formation boisée occupe le nord-est du site étudié. Il s'agit d'une formation dense dominée par le chêne pédonculé (*Quercus robur*). Cette formation présente les trois strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). Elle participe au fonctionnement écologique du secteur et constitue un potentiel lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune locale.

Ainsi, les espèces végétales recensées sont les suivantes :

Famille	Nom latin	Nom commun
Adoxaceae	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampécher
Araceae	<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau
Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant,
Asparagaceae	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant
Betulaceae	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier
Boraginaceae	<i>Pulmonaria affinis</i> Jord., 1854	Pulmonaire affine
Brassicaceae	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx



Famille	Nom latin	Nom commun
Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois,
Cornaceae	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine
Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptérignon aigle
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame
Fagaceae	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert
Lamiaceae	<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodaine
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun
Ranunculaceae	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux
Rosaceae	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier
Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme
Rubiaceae	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
Violaceae	<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau,	Violette des bois

Cette formation boisée ne présente pas d'intérêt floristique particulier. Cependant, elle participe au fonctionnement écologique du secteur en jouant plusieurs rôles localement (paysager, potentiel lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune locale).

Fourrés arbustifs à arborés / Lande arbustive / Ronciers [CB : -31.81 x 31.831 – Fourrés méditerranéens sur sol fertile / Ronciers]

Intitulé	Statut	Surface	Localisation
Fourrés arbustifs à arborés (CB : 31.81 x 31.831)	-	1,99 ha	Au nord, à l'est et à l'ouest de l'aire d'étude
Lande arbustive (CB : 31.81 x 31.831)	-	0,19 ha	Au centre de l'AEI
Ronciers (CB : 31.831)	-	0,14 ha	Au sud-ouest de l'AEI

Des fourrés arbustifs à arborés se développent sur au nord, à l'est et à l'ouest du site étudié. Il s'agit de formations denses d'environ 2 mètres de hauteur offrant un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction à la faune locale. Ces fourrés s'étendent de façon linéaire créant également un corridor de déplacement pour la faune.

On observe également une lande arbustive au centre de l'AEI similaire d'un point de vue du cortège floristique mais structurée par de nombreuses espèces rudérales. C'est une formation plus basse que les fourrés arbustifs à arborés.

Enfin, des ronciers se développent en partie sud-ouest du site d'étude. Ces formations sont plus ou moins denses et bordent les friches arbustives à arborées.

Les espèces végétales suivantes ont été notées :

Famille	Nom latin	Nom commun
Adoxaceae	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéquier
Apocynaceae	<i>Vinca major</i> L., 1753	Pervenche majeure
Aquifoliaceae	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx
Araceae	<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau
Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
Asteraceae	<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane
Asteraceae	<i>Lactuca muralis</i> (L.) Gaertn., 1791	Pendrilla
Boraginaceae	<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune,
Campanulaceae	<i>Campanula patula</i> L., 1753	Campanule étoilée
Cannabaceae	<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant
Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier
Caryophyllaceae	<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Compagnon rouge, Robinet rouge
Caryophyllaceae	<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée
Convolvulaceae	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset, Liseron des haies
Cornaceae	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine
Cucurbitaceae	<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968	Racine-vierge
Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptérignon aigle
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame
Fabaceae	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse



Bosquet de chênes (© ECTARE-2018)



Bosquet de chênes (© ECTARE-octobre 2020)



Famille	Nom latin	Nom commun
Fabaceae	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre
Fabaceae	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge
Fabaceae	<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Genêt, Zépinard des hauts
Fagaceae	<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Chataignier, Châtaignier commun
Fagaceae	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin
Juglandaceae	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal
Lamiaceae	<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Sariette commune, Grand Basilic
Lamiaceae	<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763	Lamier maculé
Lamiaceae	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge
Lamiaceae	<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodoine
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun
Oleaceae	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troëne, Raisin de chien
Onagraceae	<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée,
Onagraceae	<i>Oenothera parviflora</i> L., 1759	Onagre à petites fleurs
Phytolaccaceae	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique
Ranunculaceae	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies
Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire,
Rosaceae	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune,
Rosaceae	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier
Rosaceae	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies
Rosaceae	<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus
Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'Orme
Rubiaceae	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune
Rubiaceae	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
Salicaceae	<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble
Salicaceae	<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres
Scrophulariaceae	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons
Scrophulariaceae	<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779	Molène pulvérulente
Solanaceae	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie



Fourrés arbustifs à arborés (© ECTARE- 2020)

Ces habitats ne présentent pas d'intérêt floristique particulier. Cependant, ils offrent un potentiel lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune locale.

3.2.3. Les élément linéaires ou ponctuels

Chemin

Intitulé	Statut	Linéaire	Localisation
Chemin	-	450 ml	Traverse l'AEI

Un petit chemin traverse la partie nord de site d'étude.



Chemin (© ECTARE- 2020)

Cet habitat ne présente pas d'intérêt floristique particulier.



Fourrés arbustifs à arborés (© ECTARE- 2018)



3.2.4. Les milieux présents en bordure des terrains de la zone d'étude

A proximité immédiate des terrains étudiés, nous observons des parcelles cultivées, des friches herbacées, des habitations et jardins et des formations boisées feuillues semblables à celles observées sur le site étudié. On notera que le nord du site est longé par une voie ferrée. On notera également la présence du lac de Montréjeau au sud-est du site étudié.



Habitations en limite nord-ouest et sud-est (© ECTARE)



Friche herbacée, voie ferrée et bosquet de chênes en limite nord du site / Parcelle cultivée à l'ouest (© ECTARE)

CONCLUSION SUR LES MILIEUX NATURELS

Les terrains du projet sont majoritairement occupés par des milieux remaniés et perturbés (ancienne décharge autorisée, dépôts de déchets verts). Le site est composé d'une mosaïque de zones ouvertes occupées par une friche herbacée et de zones fermées colonisées par des fourrés arbustifs à arborés et ronciers.

La partie nord-est est occupée principalement par un boisement de chênes jouant plusieurs rôles localement (paysager, anti-érosif, lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune locale).



Carte 26 : Milieux à proximité immédiate du projet





3.2.5. Flore

3.2.5.1. Flore remarquable

Données bibliographiques locales

La base de données SILENE (Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes) regroupe l'ensemble des espèces végétales observées sur les communes du grand sud / sud-est de la France. Elle est gérée par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et le Conservatoire Botanique Alpin.

146 espèces végétales sont mentionnées sur le territoire communal de Mazères-de-Neste.

Aucune espèce végétale patrimoniale n'est mentionnée sur le territoire communal.

Diversité floristique

Nos relevés sur le site d'étude ne prétendent pas à l'exhaustivité du patrimoine végétal, ils font état d'au moins 148 taxons.

Espèces floristiques protégées et / ou menacées

Aucune espèce végétale protégée n'a été observée sur le site d'étude.

CONCLUSION SUR LA FLORE REMARQUABLE

Aucune espèce végétale protégée n'a été observée sur les terrains du projet.

3.2.5.2. Flore exotique envahissante

Le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBN MP), créé en 1999, intervient sur toute l'ancienne région Midi-Pyrénées et la montagne du département des Pyrénées-Atlantiques. Le CBN MP a élaboré une liste régionale des espèces végétales envahissantes.

Les espèces végétales envahissantes suivantes ont été observées sur les terrains étudiés :

Famille	Nom latin	Nom commun	Statut	Habitat d'observation
Scrophulariaceae	<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David	Envahissante	Fourrés arbustifs à arborés, lande arbustive, zones rudérales, friches herbacées
Asteraceae	<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette à fleurs nombreuses	Envahissante	Friche herbacée, zones rudérales

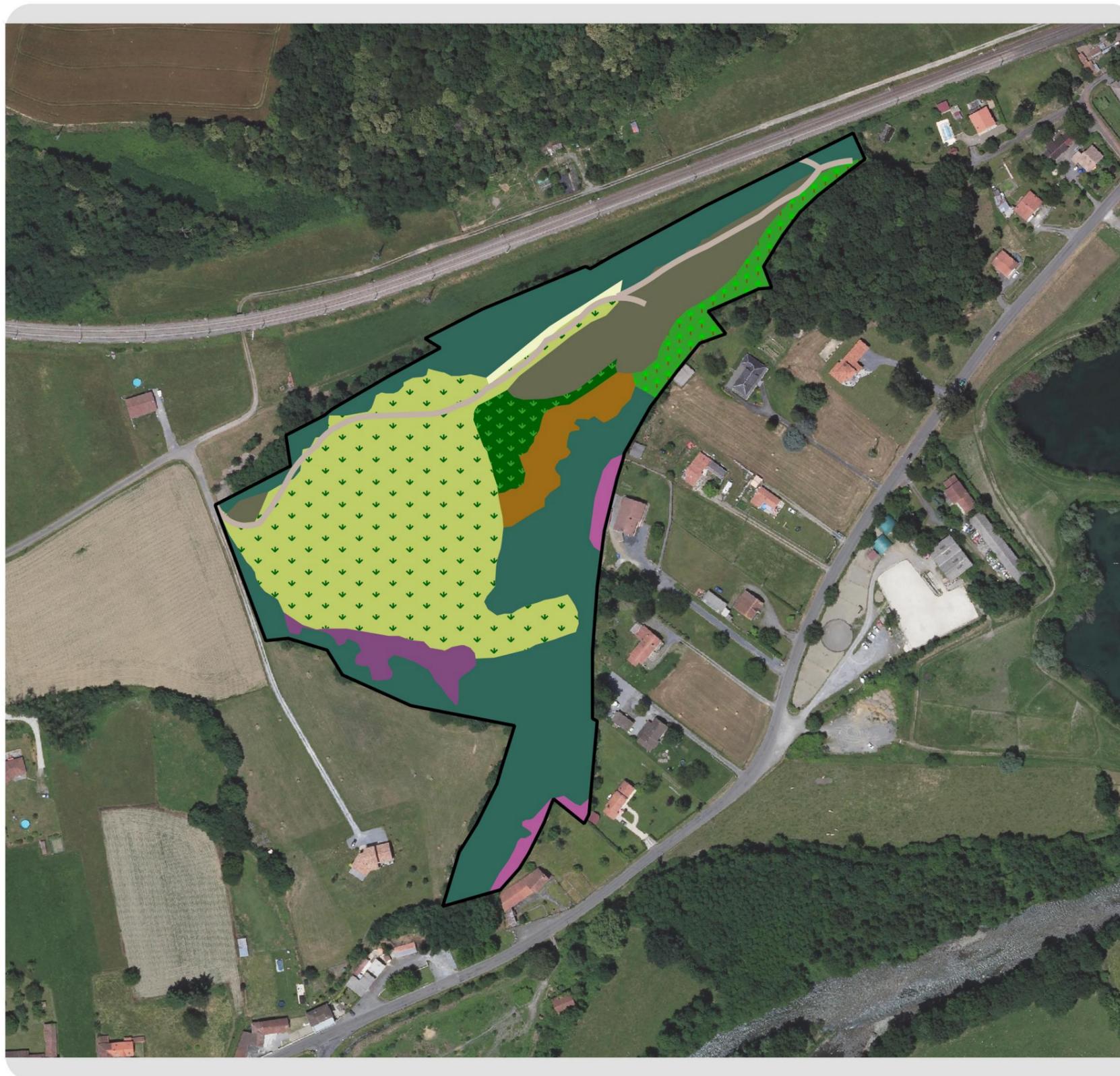
Famille	Nom latin	Nom commun	Statut	Habitat d'observation
Phytolaccaceae	<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	Envahissante	Fourrés arbustifs à arborés
Plantaginaceae	<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	Envahissante	Friche herbacée, zone rudérale

CONCLUSION SUR LA FLORE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

Quatre espèces végétales envahissantes ont été observées sur les terrains du projet. Elles seront à prendre en compte dans la suite du projet.



Carte 27 : Cartographie des habitats

**Aires d'études**

□ Aire d'étude immédiate (AEI)

Les milieux naturels*Les milieux fermés à semi-fermés*

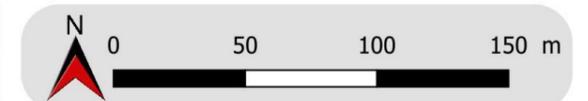
- Bosquet de chênes [CB: 41.5]
- Fourrés arbustifs à arborés [CB: 31.81 x 31.831]
- Lande arbustive [CB: 31.841 x 31.831]
- Ronciers [CB: 31.831]

Les milieux ouverts à semi-ouverts

- Friche herbacée [CB: 87.1 x 87.2]
- Friche herbacée en cours de fermeture [CB: 87.1 x 87.2 x 31.831]
- Zone récemment remaniée
- Zone rudérale [CB: 87.2]
- Jardin

Éléments linéaires

— Chemin, route et sentier



Date de réalisation : Janvier 2022
 Projection : RGF93 / Lambert-93
 Logiciel utilisé : QGIS 3.18.3-Zürich
 Sources : Photographie aérienne

Référence : 96016





3.2.6. Faune

3.2.6.1. Reptiles

Potentialités de la zone d'étude

Les atlas régionaux, les zonages environnementaux les plus proches et les listes communales font état de la présence de plusieurs espèces de reptiles dans le secteur de la zone d'étude.

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence sur la zone d'étude
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Forte
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	Forte
Couleuvre verte-et-jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Forte
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Moyenne
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Faible

Le site internet www.webobs.cen-mp.org recense 1 espèce de reptiles sur la commune de Mazères-de-Neste. D'après ce même site internet, 5 espèces sont potentiellement présentes dans le secteur d'étude.

Les friches herbacées, les lisières boisées et les haies sont favorables aux reptiles en période d'activité, tout comme les pierriers. Les boisements sont favorables à l'hivernation de toutes les espèces, de même que les talus. Enfin, les linéaires de haies et lisières boisées sont favorables aux déplacements de toutes les espèces.

Par contre, la route et le passage fréquent des engins en limite nord-est du site peut entraîner des écrasements de reptiles.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement modéré pour le secteur d'étude.

Analyse des espèces observées

Les reptiles ont été recherchés à vue lorsqu'ils s'exposent au soleil ou quand ils se déplacent. Tous les objets étant susceptibles de les abriter ont été soulevés : pierres, souches, objets divers.

Une espèce de reptile a été observée au cours de ces journées de prospection.

Nom vernaculaire	Nom latin	Activité	Effectif observé	Habitats d'observation du site
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Reproduction	7	Zones rudérales / Lisière

Au moins 7 individus de Lézard des murailles ont été observés sur le site au niveau des zones rudérales et des lisières.

Cette espèce hiverne et se reproduit très probablement dans la zone d'étude.

Tableau des espèces avec leur statut :

Nom vernaculaire	Nom latin	DH	PN	LRN	LRR	DZ
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	A2	LC	LC	-

Statut des espèces citées et abréviations

DH = Directive Habitats

II = Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

IV = Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

V = Annexe 5 de la Directive Habitats : concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

PN = Protection nationale - Arrêté du 19 novembre 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

A4 = Article 4 : interdiction de mutilation, de transport et d'utilisation commerciale des individus

A5 = Article 5 : interdiction de mutilation et d'utilisation commerciale des individus

LRN = Liste Rouge Nationale des espèces menacées de France

LRR = Liste Rouge Régionale des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure DD = Données insuffisantes

DZ = Espèce déterminante Znieff

Le Lézard des murailles est protégé au niveau national et inscrits à l'annexe IV de la Directive Habitats. Cependant, il n'est pas menacé en France ni dans la région. En effet, le Lézard des murailles est le lézard le plus commun de la région.

Compte-tenu des observations réalisées, ce groupe possède un enjeu faible pour la zone d'étude.

3.2.6.2. Amphibiens

Potentialités de la zone d'étude

Les atlas régionaux, les zonages environnementaux les plus proches et les listes communales font état de la présence de plusieurs espèces d'amphibiens dans le secteur de la zone d'étude.

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence sur la zone d'étude
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Faible
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Faible
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Très faible
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Faible
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Très faible
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Faible
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Faible
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Faible
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Faible

Le site internet www.webobs.cen-mp.org ne recense aucune espèce d'amphibiens sur la commune de Mazères-de-Neste. D'après ce même site internet, 9 espèces sont présentes dans le secteur d'étude.



Aucun type de formations humides n'existent dans la zone d'étude. Aucun fossé ni dépressions humides temporaires et permanentes favorables à de nombreuses espèces, ne ponctuent le site d'étude. Les boisements, talus et pierriers sont favorables à l'hivernation de plusieurs espèces. Enfin, la présence des lisières boisées peut être favorable aux déplacements de toutes les espèces.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement faible pour le secteur d'étude.

Analyse des espèces observées

Les amphibiens ont été recherchés à vue dans tous les milieux susceptibles d'accueillir des individus à l'état adulte, têtard et œuf. Les objets à proximité de ces milieux ont été soulevés. Ils ont aussi été inventoriés à l'écoute grâce à leurs chants.

Les inventaires n'ont permis de recenser aucun taxon. Des grenouilles vertes ont été entendues au niveau d'une mare présente dans un jardin à proximité de l'aire d'étude.

Il est toutefois probable que d'autres espèces soient présentes en hivernage ou en reproduction dans le site comme le Crapaud commun.

Tableau des espèces avec leur statut :

Nom commun	Nom latin	DH	PN	LRN	LRR	DZ
Grenouille verte indéterminée	<i>Pelophylax sp.</i>	IV / V	A2 / A3 / A5	LC / NT	DD	-

Statut des espèces citées et abréviations

DH = Directive Habitats

II = Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

IV = Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

V = Annexe 5 de la Directive Habitats : concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

PN = Protection nationale - Arrêté du 19 novembre 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

A4 = Article 4 : interdiction de mutilation, de transport et d'utilisation commerciale des individus

A5 = Article 5 : interdiction de mutilation et d'utilisation commerciale des individus

LRN = Liste Rouge Nationale des espèces menacées de France

LRR = Liste Rouge Régionale des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure DD = Données insuffisantes

DZ = Espèce déterminante Znieff

La Grenouille verte sp. peut aussi avoir un intérêt patrimonial s'il s'agit d'une espèce autochtone comme la Grenouille de Perez (*Pelophylax perezii*). En effet, la Grenouille de Perez est considérée comme quasi menacée en France.

Compte-tenu des observations réalisées, ce groupe possède un enjeu très faible localisé pour la zone d'étude

3.2.6.3. Mammifères

Mammifères hors chiroptères

Potentialités de la zone d'étude

Les atlas régionaux, les zonages environnementaux les plus proches et les listes communales font état de la présence de plusieurs espèces de mammifères patrimoniaux dans le secteur de la zone d'étude.

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence
Hérisson d'Europe	<i>Herinaceus europaeus</i>	Forte
Ecureuil roux	<i>Scirus vulgaris</i>	Forte
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	Forte
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	Faible

Le site internet www.baznat.net recense 13 espèces de mammifères terrestres dans la maille du secteur d'étude. D'après ce même site internet, 12 espèces de mammifères terrestres sont répertoriées sur la commune de Mazères-de-Neste.

Les boisements et lisières sont favorables au Hérisson d'Europe, à l'Ecureuil roux et à la Genette commune, 3 espèces susceptibles de se reproduire dans la zone d'étude. Les boisements constituent des zones refuges pour de nombreux mammifères et des zones de reproduction pour quelques mammifères communs.

L'absence de milieux humides sur le site étudié, limite l'attraction de ce dernier pour de nombreux mammifères pour l'alimentation.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement faible pour le secteur d'étude.

Analyse des espèces observées

Les mammifères sont en général difficiles à observer. Les inventaires se sont concentrés sur la recherche de traces et autres indices de présence (fèces, empreintes, coulées, poils, pelotes de réjection...).

Les inventaires ont mis en évidence la présence de cinq espèces de mammifères sur le site d'étude :

Nom vernaculaire	Nom latin	Activité sur le site	Eff.
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Déplacement / Alimentation	1
Mustélidés sp.	<i>Sp.</i>	Déplacement / Chasse	1
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	Reproduction probable	1
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Alimentation	2
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Déplacement local	1

Dans la zone d'étude, 5 espèces ont été recensées. Le Chevreuril et un mammifère appartenant au genre mustélidés, ont été identifiés grâce aux empreintes et aux fèces. Trois de ces espèces peuvent se reproduire dans le site.



Il est très probable que la zone d'étude comprenne également l'Écureuil roux, espèce protégée au niveau national.

Tableau des espèces avec leur statut :

Nom vernaculaire	Nom latin	DH	PN	LRN	DZ
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	-	LC	-
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	LC	-
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	-	NT	-
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	LC	-

Statut des espèces citées et abréviations

DH = Directive Habitats

II = Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

IV = Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

V = Annexe 5 de la Directive Habitats : concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

PN = Protection nationale - Arrêté du 23 avril 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

LRN = Liste Rouge Nationale des espèces menacées de France

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure

NA = Non applicable

DZ = Espèce déterminante Znieff

Aucune espèce étant considérée comme patrimoniale n'a été recensée dans la zone d'étude. Le Chevreuil n'est pas protégé ni d'intérêt patrimonial aussi bien en France que dans la région.

Compte-tenu des observations réalisées, ce groupe possède un enjeu faible pour la zone d'étude.

Les chiroptères

Potentialités de la zone d'étude

La présence des chiroptères sur un site est dépendante d'éléments spécifiques liés au cycle biologique. L'hivernage est possible si des gîtes comme les grottes, caves, mines... sont présents. Les conditions d'humidité, de température et de quiétude doivent aussi être respectées. La reproduction ne sera effective dans le périmètre d'étude qu'avec des gîtes d'été favorables : bâtiments, arbres, fissures... Les gîtes sont très variables selon les espèces. La présence des chauves-souris est aussi liée à un territoire de chasse abondant en insectes mais qui est différent en fonction des espèces. Ces deux facteurs (présence de gîtes et de territoire de chasse) conditionnent la présence des chauves-souris.

Le site apparaît relativement favorable aux chiroptères pour la chasse grâce aux lisières boisées et aux haies. L'absence de milieux humides limite toutefois cette attractivité.

Il est possible que quelques arbres à cavités soient présents dans le boisement en limite est du site. Ces arbres peuvent constituer des gîtes favorables pour les chiroptères.

Il n'y a pas de bâtiments ou de cavités souterraines dans l'aire d'étude pouvant servir de gîtes aux chauves-souris.

Dans un rayon de 2 km autour du site, 3 cavités souterraines sont recensées, toutes sur la commune de Mazères-de-Neste.

Suivi actif (Echometer)

Un inventaire effectué par suivi actif (Echometer) a été réalisé lors de la nuit du 15 au 16 juin 2021, celui-ci permettant d'obtenir une représentation globale de la potentialité du site. Environ 1h de suivi à allure constante a été réalisé et des déplacements ont été réalisés à plusieurs reprises à proximité des milieux les plus favorables dans le cadre de ce suivi (abords de haies, lisières de bosquet).

Les résultats sont présentés ci-après :

Nom vernaculaire	Nom latin	Nombre de contacts
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	29
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	9
Oreillard gris / roux	<i>Plecotus sp.</i>	1
TOTAL		39

Ce sont 3 espèces qui ont été répertoriées lors du suivi actif.

Parmi ces espèces, on peut noter la présence des deux espèces de pipistrelles les plus communes à l'échelle régionale et nationale, il s'agit de la Pipistrelle commune et de la Pipistrelle de Kuhl. Au vu du nombre de contacts enregistré, ces 2 espèces semblent chasser de manière régulière à proximité des lisières de bosquets et alignements d'arbres présents en périphéries de l'aire d'étude immédiate.

Un contact d'Oreillard sp. a également été enregistré à proximité de l'alignement situé au nord immédiat du site. L'espèce associée semble simplement transiter ou chasser très ponctuellement au sein de l'aire d'étude.

Toutes les espèces recensées sont communes à l'échelle locale.

Tableau des espèces avec leur statut :

Espèce	DH II	DH IV	PN	LRN	LRE	LRM	DZ	Patrimonialité
Pipistrelle commune	-	X	A2	NT	LC	LC	X (critère cortège)	Préoccupation faible
Pipistrelle de Kuhl	-	X	A2	LC	LC	LC	X (critère cortège)	Préoccupation faible
Oreillard sp. (gris/roux)	-	X	A2	LC	LC	LC	X (critère cortège)	Préoccupation faible

Statut des espèces citées et abréviations

DH II = Annexe 2 de la Directive habitats : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation

DH IV = Annexe 4 de la Directive habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

PN = Protection nationale - Arrêté du 19 novembre 2007



- **A2 = Article 2** : interdiction de destruction des individus et destruction, altération ou dégradation des sites de reproduction et aires de repos des individus ;

- **A3 = Article 3** : interdiction de destruction des individus

LRN = Liste Rouge Nationale des espèces menacées de France

LRE = Liste rouge européenne des espèces menacées

LRM = Liste Rouge Mondiale des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure

DD = Données insuffisantes

DZ = Espèce déterminante pour la mise en place des ZNIEFF

Toutes les espèces de chauves-souris sont classées en annexe IV de la Directive Habitats. Les espèces recensées sont toutes bien représentées à l'échelle locale et régionale.

La Pipistrelle commune est tout de même classée « quasi-menacée » (NT) sur la Liste rouge nationale en raison de la disparition progressive des vieux bâtiments / vieilles habitations pour l'hivernage et la mise en place de gîtes estivaux.

Compte tenu des observations réalisées, ce groupe possède un enjeu faible sur la zone d'étude.

3.2.6.4. Avifaune

Potentialités de la zone d'étude

Les atlas régionaux, les zonages environnementaux les plus proches et les listes communales font état de la présence de plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniaux nicheurs dans le secteur de la zone d'étude.

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence	Probabilité de reproduction
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	Faible	Faible
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Moyenne	Faible
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Faible	Très faible
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Moyenne	Moyenne
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Moyenne	Moyenne
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Faible	Très faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Moyenne	Moyenne
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Moyenne	Moyenne
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Forte	Forte
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Moyenne	Moyenne
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Forte	Faible
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Faible	Très faible

Tous ces oiseaux n'ont pas la possibilité de se reproduire sur le site.

L'Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine fait état de la présence de 123 espèces nicheuses dans la maille 10x10 km (maille n° E050N632).

Le site internet www.baznat.net recense 41 espèces d'oiseaux sur la commune de Mazères-de-Neste et 132 espèces dans la maille du secteur d'étude toutes saisons confondues. D'autres espèces patrimoniales sont présentes hors saison de reproduction dans le secteur d'étude.

Il y a de nombreuses espèces patrimoniales dans les alentours du périmètre d'étude. Cependant, la majorité de ces espèces ne peuvent pas nicher dans la zone d'étude par manque d'habitats favorables. Certaines espèces de rapaces peuvent néanmoins être attirées par les milieux ouverts qui constituent des territoires de chasse.

Le site peut surtout permettre la reproduction d'espèces inféodées aux boisements ainsi qu'aux milieux ouverts à semi-ouverts (prairies, haies), et notamment les passereaux.

Parmi toutes les espèces patrimoniales recensées dans la bibliographie, certaines espèces ne se reproduisent donc pas mais peuvent y chasser ou s'y alimenter. Certaines espèces sont probablement présentes également en halte migratoire.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement modéré à moyen pour le secteur d'étude.

Analyse des espèces observées

Les inventaires ont été réalisés à vue et à l'écoute sur la totalité du site. Les relevés mettent en évidence la présence des espèces suivantes sur le site d'étude.

Nom vernaculaire	Nom latin	Eff.	Statut sur site	Habitat
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	4	Hivernage	Fourrés
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	1	Déplacement local	Aucun
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	1	Déplacement local	Aucun
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	1	Déplacement local	Friche herbacée
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	20	Hivernage	Fourrés
Bruant zizi	<i>Emberiza cirulus</i>	2	Stationnement	Fourrés
Busard saint-martin	<i>Circus cyaneus</i>	1	Déplacement local	Survol site en passage
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	2	Déplacement local	Aucun
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	1	Individu mort	Friche herbacée
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	1	Déplacement local	Fourrés
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	3	Reproduction certaine / Stationnement	Poteau électrique
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	1	Reproduction possible / Stationnement	Boisement
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	4	Déplacement local	Friche herbacée
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	1	Déplacement local	Aucun
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	3	Reproduction possible / Stationnement	Fourrés
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	2	Reproduction possible / Stationnement	Boisement
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	1	Déplacement local	Aucun
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	1	Reproduction possible / Stationnement	Boisement



Nom vernaculaire	Nom latin	Eff.	Statut sur site	Habitat
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	1	Stationnement	Fourrés
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	4	Déplacement local	Aucun
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	5	Déplacement local	Friche herbacée
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	3	Déplacement local	Friche herbacée
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	2	Déplacement local	Fourrés
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	3	Reproduction possible	Fourrés
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	1	Déplacement local	Fourrés
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	2	Reproduction possible / Stationnement	Boisement
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	9	Déplacement local	Survol du site
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	2	Reproduction possible / Stationnement	Boisement
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	3	Reproduction possible / Stationnement	Boisement
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	2	Reproduction possible / Stationnement	Boisement
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	1	Reproduction possible / Stationnement	Boisement
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	4	Chasse	Aucun
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	3	Déplacement local	Survol site en passage
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	2	Déplacement local	Fourrés
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	1	Déplacement local	Boisement
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	1	Reproduction possible / Stationnement	Boisement
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	2	Reproduction possible / Stationnement	Lisière
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	3	Reproduction	Bosquet / Boisement
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	1	Reproduction possible / Stationnement	Boisement
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	2	Lisière	Stationnement
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	2	Reproduction possible / Stationnement	Boisement
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	2	Reproduction possible / Stationnement	Fourrés
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	4	Reproduction	Fourrés / Boisement
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	1	Reproduction possible / Stationnement	Fourrés
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	1	Déplacement local	Lisière
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	2	Reproduction possible / Stationnement	Boisement
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	2	Déplacement local	Aucun
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	1	Reproduction possible / Stationnement	Boisement

45 espèces ont été inventoriées sur le site ou en survol. Cette richesse spécifique est assez faible et s'explique par la taille relativement faible du site. On peut néanmoins dire que la majeure partie des espèces observées est inféodée aux boisements et fourrés.

Tableau des espèces avec leur statut :

Nom vernaculaire	Nom latin	Habitat	PN	DO	LRN	LRR	DZ
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Fourrés	A3	-	LC	LC	-
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aucun	A3	-	LC	LCVU	-
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Déplacement local	A3	-	NT	NT	-
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Friche herbacée	A3	-	LC	LC	-
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	Fourrés	A3	-	LC	NT	-
Bruant zizi	<i>Emberiza cirulus</i>	Fourrés	A3	-	LC	LC	-
Busard saint-martin	<i>Circus cyaneus</i>	Survol site en passage	A3	-	LC	LC	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Aucun	A3	-	LC	LC	-
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Friche herbacée	-	-	LC	-	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Fourrés	A3	-	VU	VU	-
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Poteau électrique	A3	I	LC	EN	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Boisement	-	II2	LC	LC	-
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Friche herbacée	-	II2	LC	LC	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Déplacement local	A3	-	NT	LC	-
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fourrés	A3	-	LC	LC	-
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Boisement	-	II2	LC	LC	-
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	Déplacement local	A3	-	LC	LC	-
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Boisement	A3	-	LC	LC	-
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Lisière	-	II2	LC	LC	-
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Déplacement local	A3	-	LC	LC	-
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Aucun	A3	-	NT	VU	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Friche herbacée	A3	-	NT	EN	-
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Fourrés	A3	-	LC	LC	-
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Fourrés	A3	-	LC	LC	-
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Déplacement local	A3	-	VU	VU	-
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Boisement	A3	-	LC	LC	-
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Survol du site	A3	-	NT	LC	-
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Boisement	-	II2	LC	LC	-



Nom vernaculaire	Nom latin	Habitat	PN	DO	LRN	LRR	DZ
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Boisement	A3	-	LC	LC	-
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Boisement	A3	-	LC	LC	-
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Boisement	A3	-	LC	LC	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Chasse	A3	I	LC	LC	-
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Survol site en passage	A3	I	LC	EN	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Fourrés	A3	-	LC	LC	-
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Boisement	A3	-	LC	LC	-
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Boisement	A3	-	LC	LC	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Aucun	-	II2	LC	LC	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Reproduction	-	II1-III1	LC	LC	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Boisement	A3	-	LC	LC	-
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Lisière	A3	-	LC	LC	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Boisement	A3	-	LC	LC	-
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Fourrés	A3	-	LC	LC	-
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Reproduction	A3	-	LC	LC	-
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Fourrés	A3	-	LC	LC	-
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Déplacement local	A3	-	VU	LC	-
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Boisement	A3	-	LC	LC	-
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	II2	LC	LC	-	-
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Boisement	A3	-	LC	LC	-

Statut des espèces citées et abréviations

DO = Directive Oiseaux

I = Annexe 1 : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leurs habitats (Zone de Protection Spéciale)

II = Annexe 2 : espèces dont la chasse est autorisée à condition que cela ne nuise pas au maintien des populations à un niveau satisfaisant

III = Annexe 3 : espèces pour lesquelles le commerce est interdit (1) ou autorisée (2)

PN = Protection nationale - Arrêté du 29 octobre 2009

A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A4 = Article 4 : interdiction de mutilation, de transport et d'utilisation commerciale des individus

LRN = Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs de France **LRR** = Liste Rouge Régionale des oiseaux nicheurs

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure DD =

Données insuffisantes NA = Non applicable

DZ = Espèce déterminante Znieff

Toutes les espèces recensées ne sont pas protégées. En effet, 34 espèces (sur les 45 inventoriées) sont protégées au niveau national.

Une espèce figurant à l'Annexe I de la Directive Oiseaux a été recensée sur le site. Il s'agit de la Cigogne blanche, l'espèce niche sur un pylône électrique installé en limite est du site d'étude. Aucune espèce nicheuse ou potentiellement nicheuse sur le site n'est menacée à l'échelle nationale ou régionale. Ce sont toutes des espèces relativement communes.

Compte-tenu des observations réalisées, ce groupe possède un enjeu modéré à moyen pour la zone d'étude.

3.2.6.5. Invertébrés

Odonates

Potentialités de la zone d'étude

Les atlas régionaux, les zonages environnementaux les plus proches et les listes communales font état de la présence de plusieurs espèces d'odonates patrimoniales dans le secteur de la zone d'étude.

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence
Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Faible
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	Faible

Le site internet www.webobs.cen-mp.org recense 7 espèces de libellules sur la commune de Mazères-de-Neste et 5 espèces dans la maille du secteur d'étude.

Les espèces citées dans le tableau ci-dessus ont très peu de probabilité d'être présentes dans l'aire d'étude par manque d'habitat favorable à leur reproduction.

Les diverses dépressions humides (flaques d'eau temporaires) de la zone d'étude peuvent par contre permettre la reproduction de nombreuses espèces inféodées aux eaux stagnantes temporaires et permanentes.

Les lisières forestières et les fourrés peuvent constituer des territoires de maturation et de chasse très favorables à de nombreuses espèces pouvant se reproduire dans les dépressions humides du secteur.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement modéré pour le secteur d'étude.

Analyse des espèces observées

Concernant les odonates, les inventaires ont été réalisés à vue. Pour cela, les individus étaient soit identifiés à distance quand cela était possible, soit capturés et déterminés en main.

Les inventaires effectués ont permis de détecter les espèces suivantes :

Nom vernaculaire	Nom latin	Eff.	Habitat	Activité
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	3	Lisière et Fourrés	Reproduction
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	16	Lisière et Friche	Reproduction

Deux espèces de libellules ont été observées dans le périmètre du site d'étude. Ce nombre est très faible.

Les espèces peuvent se reproduire dans les milieux humides à proximité du site : fossé, dépression humide temporaire et permanente. Des individus ont également été observés dans les friches et les lisières boisées.



Tableau des espèces avec leur statut :

Nom vernaculaire	Nom latin	PN	DH	LRN	DZ	Statut
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	-	-	LC	-	LC
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	-	-	LC	-	LC

Statut des espèces citées et abréviations

DH = Directive Habitats

II = Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

IV = Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

V = Annexe 5 de la Directive Habitats : concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

PN = Protection nationale - Arrêté du 23 avril 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A3 = Article 3 : interdiction de mutilation, de transport et d'utilisation commerciale des individus

LRN = Liste Rouge Nationale des espèces menacées de France

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure

DZ = Espèce déterminante Znieff

Statut MP = Statut de rareté en Midi-Pyrénées et Statut 32 = Statut de rareté dans le Gers d'après PRAO (2014)

CC = Très commun à commun AC = Assez commun à peu commun AR = Rare à assez rare

RR = Très rare à exceptionnel

Aucune espèce protégée ou menacée n'a été trouvée sur le site.

Compte-tenu des observations réalisées, ce groupe possède un enjeu très faible localisé pour la zone d'étude.

Lépidoptères

Potentialités de la zone d'étude

Les atlas régionaux, les zonages environnementaux les plus proches et les listes communales font état de la présence de plusieurs espèces de lépidoptères patrimoniaux dans le secteur de la zone d'étude.

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Faible
Azuré du Serpolet	<i>Maculinea arion</i>	Faible
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Moyenne

Le site internet www.webobs.cen-mp.org recense 16 espèces de rhopalocères et 4 espèces d'hétérocères sur la commune de Mazères-de-Neste, ainsi que 34 espèces de rhopalocères dans la maille du secteur d'étude.

Les papillons présentés dans le tableau ci-dessus sont peu susceptibles d'être trouvés dans le site. Par contre, les friches, fourrés et lisières boisées sont très favorables à la reproduction de nombreuses espèces.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement faible pour le secteur d'étude.

Analyse des espèces observées

Concernant les lépidoptères, les inventaires ont été réalisés à vue. Pour cela, les individus étaient soit identifiés à distance quand cela était possible, soit capturés et déterminés en main. Les inventaires effectués ont permis de détecter les espèces suivantes :

Nom vernaculaire	Nom latin	Eff.	Habitat
Azuré bleu-céleste (L')	<i>Lysandra bellargus</i>	1	Friche
Azuré de la Bugrane (L')	<i>Polyommatus icarus</i>	30	Friche
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	10	Friche
Fadet commun (Le)	<i>Coenonympha pamphilus</i>	1	Friche
Mégère (La), Satyre (Le)	<i>Lasiommata megera</i>	2	Friche
Mélitée du Plantain (Le)	<i>Melitaea cinxia</i>	1	Friche
Mélitée orangée (La)	<i>Melitaea didyma</i>	1	Friche
Myrtil (Le)	<i>Maniola jurtina</i>	3	Friche
Myrtil (Le)	<i>Maniola jurtina</i>	5	Friche
Paon-du-jour (Le)	<i>Aglais io</i>	1	Lisière
Piérade de la Rave (La)	<i>Pieris rapae</i>	7	Friche
Piérade du Chou (La)	<i>Pieris brassicae</i>	3	Friche
Souci (Le)	<i>Colias crocea</i>	10	Friche
Tircis (Le)	<i>Pararge aegeria</i>	1	Friche
Tristan (Le)	<i>Aphantopus hyperantus</i>	1	Lisière
Vulcain (Le)	<i>Vanessa atalanta</i>	1	Friche



Le cortège de lépidoptères observé apparaît relativement faible avec 16 espèces de rhopalocères identifiées.

La majorité des observations a été réalisée dans les zones de friches et les lisières. Toutes les espèces observées peuvent se reproduire dans la zone d'étude. Ce sont pour la majorité des espèces ubiquistes, même si certaines sont plutôt inféodées aux milieux thermophiles notamment (Azuré bleu-céleste).

Statuts des espèces recensées :

Nom vernaculaire	Nom latin	PN	DH	LRN	DZ
Azuré bleu-céleste (L')	<i>Lysandra bellargus</i>	-	-	LC	-
Azuré de la Bugrane (L')	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC	-
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	LC	-
Fadet commun (Le)	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	-
Mégère (La), Satyre (Le)	<i>Lasiommata megera</i>	-	-	LC	-
Mélitée du Plantain (Le)	<i>Melitaea cinxia</i>	-	-	LC	-
Mélitée orangée (La)	<i>Melitaea didyma</i>	-	-	LC	-
Myrtil (Le)	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	-
Myrtil (Le)	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	-
Paon-du-jour (Le)	<i>Aglais io</i>	-	-	LC	-
Piéride de la Rave (La)	<i>Pieris rapae</i>	-	-	LC	-
Piéride du Chou (La)	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	LC	-
Souci (Le)	<i>Colias crocea</i>	-	-	LC	-
Tircis (Le)	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	LC	-
Tristan (Le)	<i>Aphantopus hyperantus</i>	-	-	LC	-
Vulcain (Le)	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	LC	-

Statut des espèces citées et abréviations

DH = Directive Habitats

II = Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

IV = Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

V = Annexe 5 de la Directive Habitats : concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

PN = Protection nationale - Arrêté du 23 avril 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A3 = Article 3 : interdiction de mutilation, de transport et d'utilisation commerciale des individus

LRN = Liste Rouge Nationale des espèces menacées de France

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure DD = Données insuffisantes

DZ = Espèce déterminante Znieff

Toutes les espèces recensées dans l'aire d'étude sont des papillons communs à assez communs en Midi-Pyrénées.

Compte-tenu des observations réalisées, ce groupe possède un enjeu faible pour la zone d'étude.

Orthoptères

Potentialités de la zone d'étude

Les atlas régionaux, les zonages environnementaux les plus proches et les listes communales font état de la présence de plusieurs espèces de lépidoptères patrimoniaux dans le secteur de la zone d'étude.

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence
Tétrix caucasien	<i>Tetrix bolivari</i>	Faible
Criquet tricolore	<i>Paracnema tricolor</i>	Faible

Le site internet www.baznat.net recense 13 espèces d'orthoptères dans la maille du secteur d'étude.

Les espèces citées dans ces mailles sont potentiellement présentes dans la zone d'étude. En effet, le site est composé de friches, boisements et fourrés favorables à la reproduction de nombreuses espèces.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement faible pour le secteur d'étude.

Analyse des espèces observées

Concernant les orthoptères, les inventaires ont été réalisés à vue et à l'écoute. Pour cela, les individus étaient soit identifiés à distance quand cela était possible, soit capturés et déterminés en main.

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin	Eff.	Habitat
Tettigoniidae	Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	1	Friche herbacée
Gryllidae	Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	10	Lisière
Tettigoniidae	Decticelle frêle	<i>Yersinella raymondi</i>	5	Lisière
Tettigoniidae	Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger ephippiger</i>	5	Friche herbacée
Tettigoniidae	Sauterelle ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	10	Lisière
Acrididae	Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>	2	Friche herbacée
Tettigoniidae	Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	2	Friche herbacée
Acrididae	Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>	3	Friche herbacée

Le cortège d'orthoptères observé apparaît diversifié avec 8 espèces identifiées. La majorité des espèces est néanmoins relativement ubiquiste et peut se reproduire dans plusieurs milieux. Les sauterelles occupent plutôt les milieux avec une strate herbacée et arbustive alors que les criquets occupent plutôt les milieux dénudés ou avec une strate herbacée.

Quasiment toutes les espèces observées se reproduisent vraisemblablement dans ou à proximité immédiate de la zone d'étude.

Statuts des espèces recensées :

Nom vernaculaire	Nom latin	DH	PN	DZ	LRN
-	<i>Carpocoris purpureipennis</i>	-	-	-	4
-	<i>Dyroderes umbraculatus</i>	-	-	-	4



Nom vernaculaire	Nom latin	DH	PN	DZ	LR N
-	<i>Holcostethus strictus</i>	-	-	-	4
-	<i>Cercopis vulnerata</i>	-	-	-	4
-	<i>Graphosoma italicum</i>	-	-	-	4
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	-	4
-	<i>Calocoris nemoralis</i>	-	-	-	4
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	-	-	-	4
Decticelle frêle	<i>Yersinella raymondi</i>	-	-	-	4
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger ephippiger</i>	-	-	-	4
Sauterelle ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	-	-	-	4
Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>	-	-	-	4
-	<i>Coreus marginatus</i>	-	-	-	4
-	<i>Graphosoma italicum</i>	-	-	-	4
-	<i>Cercopis vulnerata</i>	-	-	-	4
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	-	4
-	<i>Piezodorus lituratus</i>	-	-	-	4
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>	-	-	-	4
-	<i>Aelia acuminata</i>	-	-	-	4

Statut des espèces citées et abréviations

DH = Directive Habitats

II = Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

IV = Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

V = Annexe 5 de la Directive Habitats : concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

PN = Protection nationale - Arrêté du 23 avril 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A3 = Article 3 : interdiction de mutilation, de transport et d'utilisation commerciale des individus

LRN = Liste Rouge Nationale des espèces menacées de France et LR DB = Liste Rouge Région Biogéographique

1 = espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes ; 2 = Espèces fortement menacées d'extinction ; 3 = Espèces menacées, à surveiller ; 4 : Espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances

DZ = Espèce déterminante Znieff

Parmi les espèces d'orthoptères recensées, aucune d'entre elles n'est considérée comme étant patrimoniale. Les 8 espèces observées sont en effet communes, non menacées et bien réparties au niveau régional.

Compte-tenu des observations réalisées, ce groupe possède un enjeu faible pour la zone d'étude.

Autres invertébrés

Potentialités de la zone d'étude

Les atlas régionaux, les zonages environnementaux les plus proches et les listes communales font état de la présence de plusieurs espèces d'invertébrés patrimoniaux dans le secteur de la zone d'étude.

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Faible
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Faible

Dans l'AEI, il n'y a aucun chênes ou boisements favorables à la reproduction de coléoptères saproxylophages patrimoniaux.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement faible pour le secteur d'étude.

Analyse des espèces observées

Concernant les autres invertébrés, les inventaires ont été réalisés à vue. Pour cela, les individus étaient soit identifiés à distance quand cela était possible, soit capturés et déterminés en main. Des indices de présence ont également été relevés (trous d'émergence, etc.).

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin	Eff.	Habitat
Pentatomidae	-	<i>Carpocoris purpureipennis</i>	1	Friche herbacée
Pentatomidae	-	<i>Dyroderes umbraculatus</i>	1	Lisière
Pentatomidae	-	<i>Holcostethus strictus</i>	1	Lisière
Cercopidae	-	<i>Cercopis vulnerata</i>	1	Friche herbacée
Pentatomidae	-	<i>Graphosoma italicum</i>	1	Friche herbacée
Miridae	-	<i>Calocoris nemoralis</i>	1	Friche herbacée
Coreidae	-	<i>Coreus marginatus</i>	2	Lisière
Pentatomidae	-	<i>Graphosoma italicum</i>	5	Friche herbacée
Cercopidae	-	<i>Cercopis vulnerata</i>	2	Friche herbacée
Pentatomidae	-	<i>Piezodorus lituratus</i>	1	Lisière
Pentatomidae	-	<i>Aelia acuminata</i>	1	Friche herbacée
Coleoptera	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	3	Abords haie / lisière (vol)

Quelques espèces de coléoptères, d'hémiptères et autres ont été identifiées. Toutes les espèces observées peuvent se reproduire dans la zone d'étude principalement dans les friches et les fourrés.

Il faut noter l'observation en vol de plusieurs individus mâles de Lucane cerf-volant lors d'un inventaire effectué au crépuscule (suivi chiroptères) en juin 2021.



Statuts des espèces recensées :

Nom vernaculaire	Nom latin	DH	PN	DZ	LR N
-	<i>Carpocoris purpureipennis</i>	-	-	-	4
-	<i>Dyroderes umbraculatus</i>	-	-	-	4
-	<i>Holcostethus strictus</i>	-	-	-	4
-	<i>Cercopis vulnerata</i>	-	-	-	4
-	<i>Graphosoma italicum</i>	-	-	-	4
-	<i>Calocoris nemoralis</i>	-	-	-	4
-	<i>Coreus marginatus</i>	-	-	-	4
-	<i>Graphosoma italicum</i>	-	-	-	4
-	<i>Cercopis vulnerata</i>	-	-	-	4
-	<i>Piezodorus lituratus</i>	-	-	-	4
-	<i>Aelia acuminata</i>	-	-	-	4
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	-	-	4

Statut des espèces citées et abréviations

DH = Directive Habitats

II = Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

IV = Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

V = Annexe 5 de la Directive Habitats : concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

PN = Protection nationale - Arrêté du 23 avril 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A3 = Article 3 : interdiction de mutilation, de transport et d'utilisation commerciale des individus

LRN = Liste Rouge Nationale des espèces menacées de France et LR DB = Liste Rouge Région Biogéographique

1 = espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes ; 2 = Espèces fortement menacées d'extinction ; 3 = Espèces menacées, à surveiller ; 4 : Espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances

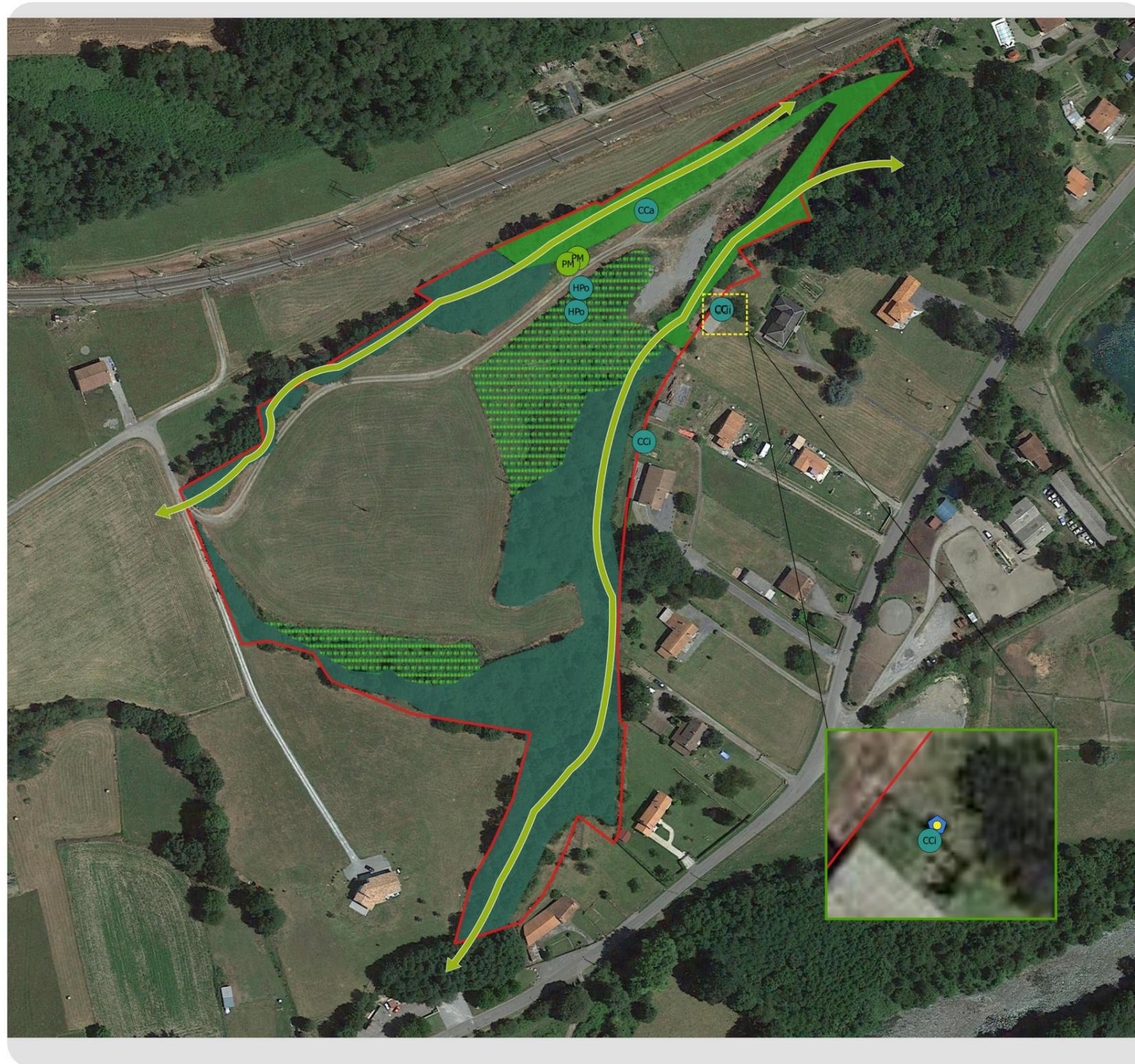
DZ = Espèce déterminante Znieff

Aucune espèce recensée n'est protégée ou d'intérêt patrimonial. Ce sont toutes des espèces communes et non menacées.

Compte-tenu des observations réalisées, ce groupe possède un enjeu faible pour la zone d'étude.



Carte 28 : Localisation des enjeux liés à la faune



Cartographie des enjeux liés à la faune

Localisation de l'aire d'étude

□ Aire d'étude immédiate (AEI)

Les enjeux faunistiques

Les observations

● L'avifaune

Nom de l'étiquette	Nom de l'espèce
CCI	Cigogne blanche
HPo	Hypolais polyglotte, Petit contrefaisant
CCa	Chardonneret élégant

● Les reptiles

Nom de l'étiquette	Nom de l'espèce
PM	Lézard des murailles

Les zones à enjeux

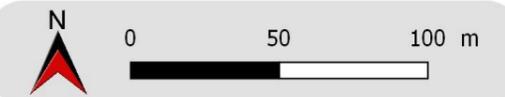
■ Boisements et lisières

■ Fourrés arbustifs à arborés

■ Friches et ronciers

→ Corridor écologique

● Nid de Cigogne blanche installé sur un pylône électrique



Date de réalisation : Janvier 2019
 Projection : RGF93 / Lambert-93
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.26
 Sources : © Google : satellite
 Référence : 96016





CONCLUSION SUR LA FAUNE

La faune observée sur la zone d'étude apparaît peu diversifiée et assez commune.

En l'absence de formations humides (mares, fossés, dépressions humides temporaires) la faune présente sur le site d'étude est peu patrimoniale.

Les boisements permettent probablement la reproduction d'un cortège d'oiseaux communs. Ce milieu est aussi une zone refuge pour tous les mammifères et une zone potentielle d'hivernage pour les amphibiens et les reptiles.

Les haies, les friches et les fourrés sont également favorables à la reproduction d'un cortège communs d'oiseaux, de papillons et d'orthoptères communs.



3.3. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU SITE ET TRAMES VERTE ET BLEUE

3.3.1. Définition de la trame verte et bleue au sens du Grenelle

Face à la dégradation des milieux et à la diminution de la biodiversité (disparition, mortalité d'espèces), le Grenelle de l'Environnement issu de la loi n°2009-967 du 3 août 2009, dit « Grenelle 1 », a instauré le principe de « Trame Verte et Bleue » portant sur les continuités écologiques, notion reprise dans la Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020).

La loi « Grenelle 2 » n°2010-788 du 12 juillet 2010 précise que :

« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif **d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques**, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. »

La préservation des continuités écologiques vise à permettre les migrations et les échanges génétiques nécessaires au maintien à long terme des populations et des espèces animales et végétales.

La Trame Verte et Bleue ou TVB comprend l'ensemble des éléments de la mosaïque naturelle regroupant les espaces naturels majeurs et les corridors écologiques qui les relient.

Les continuités écologiques constituant la TVB comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques :

- **Les zones nodales ou réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces (effectifs importants) à partir desquels les individus se dispersent. Ils sont également susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces (faibles effectifs mais issus d'une reconquête ou d'une conquête d'un territoire nouveau).
- Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (articles L.371-1 II et R.371-19 II du code de l'environnement);
- **Les corridors** : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.
- Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L.211-14 du code de l'environnement (articles L.371-1 II et R.371-19 III du code de l'environnement).
- **Les points noirs de conflits ou barrières** : éléments perturbant la fonctionnalité des continuités écologiques:
 - o les zones construites et plus ou moins artificialisées (villes, zones industrielles et commerciales);
 - o les voies de communication (autoroutes, routes, voies ferrées) et autres infrastructures linéaires;
 - o les barrages, hydroélectriques et autres seuils en travers des cours d'eau, digues, canaux artificialisés et lits des cours d'eau imperméabilisés (bétonnés);
 - o certaines zones d'agriculture intensive.
 - o les ruptures topographiques;
 - o les barrières chimiques, thermiques, lumineuses et sonores;

- o les clôtures.

Sur un territoire défini, on distingue :

- la **trame verte forestière** constituée des espaces arborés (forêts, bosquets);
- la **trame verte de milieux ouverts**, composée de pelouses sèches et de prairies naturelles;
- la **trame verte de milieux agricoles extensifs**, comprenant le bocage.
- la **trame bleue** qui regroupe les espaces aquatiques (plan d'eau et cours d'eau) et zones humides associées.

Au-delà de la préservation de la biodiversité, la TVB participe à la préservation :

- des ressources naturelles (protection des sols, qualité de l'eau, lutte contre les inondations) ;
- de la qualité paysagère (maintien de l'identité du territoire, valorisation des sites naturels) ;
- de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité du territoire (déplacements doux, espaces de calme, tourisme vert).

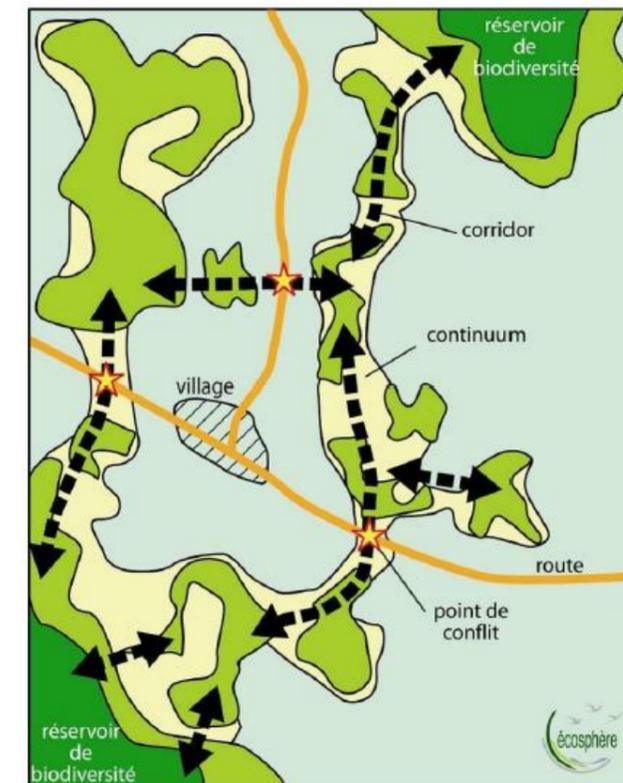


Schéma des différentes composantes d'un réseau écologique (Ecosphère, 2011)



3.3.2. Le positionnement de la zone d'étude dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

La Trame verte et bleue (TVB), outil d'aménagement du territoire issu du Grenelle de l'environnement, a pour objectif de contribuer à la préservation de la biodiversité, tout en tenant compte des activités humaines.

Au plan régional, il s'agit d'élaborer un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), comprenant :

- ✓ d'une part, un état des lieux sur les enjeux régionaux en matière de continuités écologiques, ainsi qu'une cartographie détaillée et commentée des différentes composantes de la TVB.
- ✓ d'autre part, le cadre d'intervention, que ce soit en termes de mesures contractuelles ou de mesures d'accompagnement des communes concernées, pour agir en faveur de la biodiversité.

Le **SRCE de la région Midi-Pyrénées** a été approuvé le 19 décembre 2014 par l'ancienne région Midi-Pyrénées et arrêté dans les mêmes termes par le Préfet de région le 27 mars 2015. Il est aujourd'hui intégré au SRADDET Occitanie 2040.

Les **objectifs stratégiques** du SRCE répondent aux enjeux soulevés par le diagnostic régional. Ils fixent des lignes directrices pour les 20 prochaines années.

Le SRCE Midi-Pyrénées repose sur cinq objectifs stratégiques régionaux :

- I. Préserver les réservoirs de biodiversité.
- II. Préserver les zones humides, milieux de la TVB menacés et difficiles à protéger.
- III. Préserver et remettre en bon état les continuités latérales des cours d'eau.
- IV. Préserver les continuités longitudinales des cours d'eau de la liste 1, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques.
- V. Remettre en bon état les continuités longitudinales des cours d'eau prioritaires de la liste 2, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques.

De plus, quatre objectifs stratégiques sont spatialisés par grands ensembles paysagers :

- VI. Préserver et remettre en bon état la mosaïque de milieux et la qualité des continuités écologiques des piémonts pyrénéens à l'Armagnac, un secteur préservé mais fragile.
- VII. Remettre en bon état les corridors écologiques dans la plaine et les vallées.
- VIII. Préserver les continuités écologiques au sein des Causses.
- IX. Préserver les zones refuges d'altitude pour permettre aux espèces de s'adapter au changement climatique.

Ces objectifs sont fixés pour répondre aux modalités de « préservation » ou de « remise en bon état » qui doivent être assignées aux continuités écologiques. Ils ont pour but commun d'enrayer la perte de biodiversité, voire de la restaurer ou d'en recréer.

Le plan d'actions stratégique du SRCE propose 26 actions classées en 7 thèmes :

- L'amélioration des connaissances
- L'intégration de la TVB aux différentes échelles de planification du territoire
- L'amélioration de la perméabilité des obstacles aux continuités écologiques
- La conciliation entre activités économiques et TVB
- Le soutien des acteurs et des territoires dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques
- Le partage de la connaissance sur la TVB
- Le dispositif de suivi et d'évaluation

Une approche de la trame verte et bleue, et plus généralement une approche des continuités écologiques ont été réalisées dans le cadre du SRCE de la région ex-Midi-Pyrénées. **Ce document indique que le site d'étude est localisé dans un secteur présentant plusieurs éléments importants de la trame verte et bleue (corridors écologiques de la trame bleue, corridor écologique « milieux ouverts de plaine »).**

3.3.3. Les continuités et les fonctionnalités écologiques de la zone d'étude

La zone étudiée est, comme nous l'avons montrée (analyse des habitats naturels), marquée par l'activité humaine (ancienne décharge autorisée, zone de dépôts de déchets verts).

Les zonages de protection et d'inventaires sont localisés à environ 50 m au sud de la zone d'étude mais n'ont aucun lien avec le site étudié. En effet, les enjeux sont localisés sur la Neste et ses milieux riverains.

Le réseau hydrographique du secteur est très important. La Garonne et la Neste s'écoulent à proximité du site d'étude (respectivement 750 m et 25 m). La Neste joue un rôle de corridor surfacique de biodiversité pour la trame bleue. Elle assure des connexions entre les différents réservoirs de biodiversité et offre aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et leur reproduction. La ripisylve bordant ce cours d'eau constitue une zone de transition qui pourrait être considérée comme un écotone au sein duquel s'opère une augmentation de la richesse spécifique (zone refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune).

On note aussi la présence d'un corridor écologique de la trame verte lié aux milieux ouverts de plaine.

L'occupation des sols observée à l'échelle de l'AER est marquée par une trame forestière assez dense au sud et au nord et plus ou moins morcelée sur le reste du secteur, notamment au niveau des zones cultivées. Ces ensembles boisés correspondent à des réservoirs de biodiversité de milieu boisé de plaine et ils sont majoritairement associés à des zonages d'inventaires. Un ensemble de bosquets et de haies en bordure de cultures à l'ouest, au nord et au sud du site d'étude constitue des corridors écologiques pour la sous-trame écologique liée aux milieux boisés de plaine. On note la présence de plusieurs corridors écologiques de la sous-trame des milieux ouverts de plaine dans un rayon d'un kilomètre autour des terrains étudiés. L'AEI est traversée par un corridor écologique pour la sous-trame écologique liée aux milieux ouverts de plaine et à proximité d'un corridor écologique pour les milieux ouverts de plaine. L'ensemble de ces milieux boisés constitue un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces.

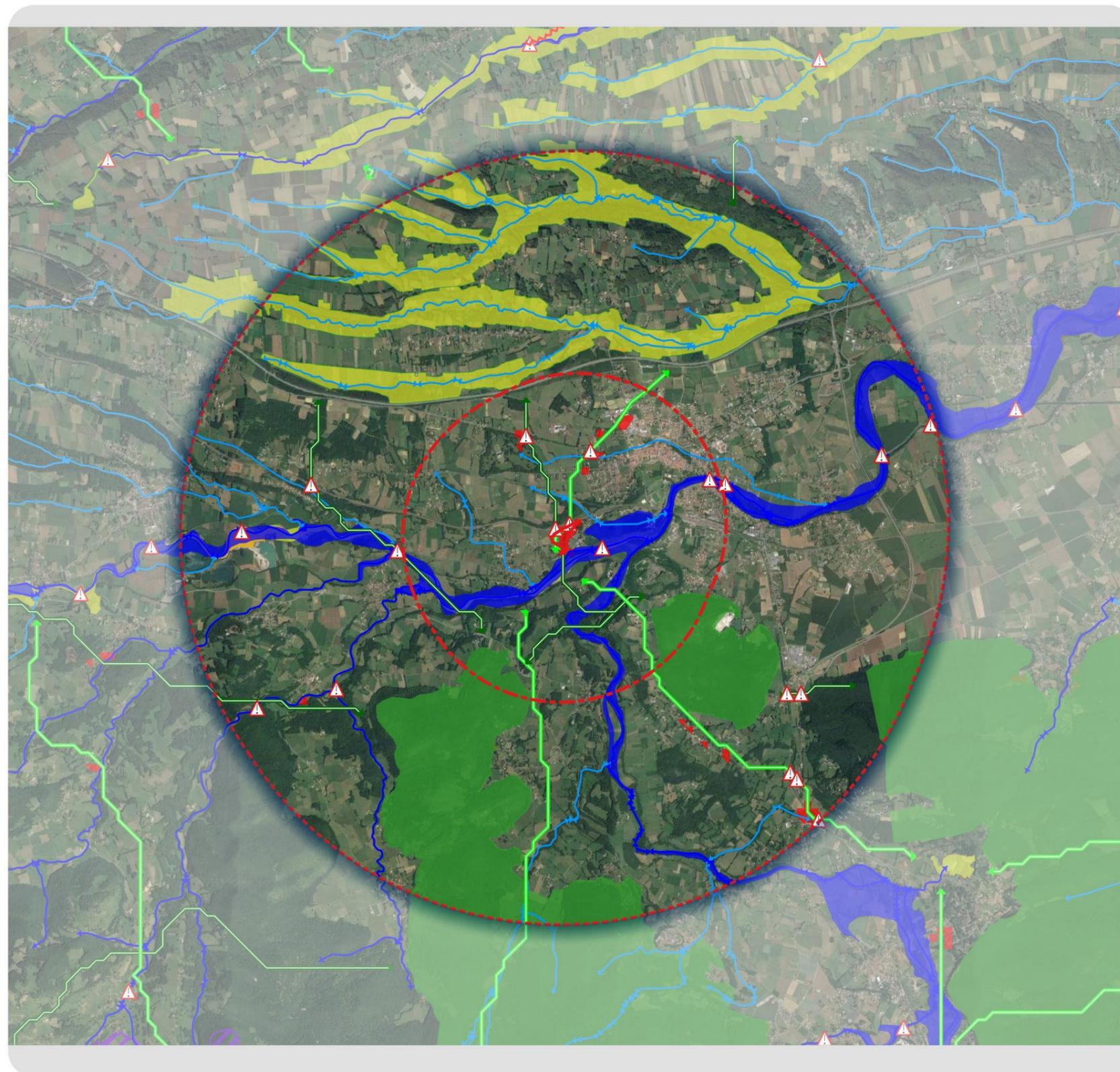
La majorité du site d'étude est concernée par un obstacle surfacique qui correspond à l'ancienne décharge. De nombreux obstacles à la circulation de la biodiversité sont présents aux alentours du site d'étude (urbanisation, réseaux routiers, voie ferrée...).

CONCLUSION

Le site d'étude, marqué par l'activité humaine, ne constitue pas un élément fort dans le fonctionnement écologique du secteur.



Carte 29: Fonctionnalités écologiques du site



Aires d'études

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, rayon de 2 km)
- Aire d'étude éloignée (AEE, rayon de 5 km)

Le SRCE de Midi-Pyrénées

Trame Verte

Réservoirs de biodiversité

- Milieu boisé de plaine
- Milieu ouvert de plaine

Corridors écologiques

- Milieu boisé de plaine
- Milieu ouvert de plaine

Trame Bleue

Réservoirs de biodiversité

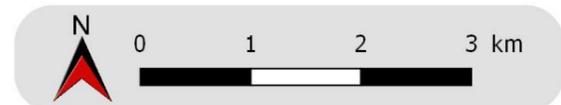
- Réservoir surfacique

Corridors écologiques

- Corridor surfacique
- Corridor linéaire

Obstacles

- Obstacles surfaciques
- Obstacles linéaires
- Obstacles ponctuels



Date de réalisation : Mars 2018
Projection : RGF93 / Lambert-93
Logiciel utilisé : QGIS 2.18.1
Sources : © Google: satellite

Référence : 96016





3.4. ÉVALUATION DE LA SENSIBILITE ECOLOGIQUE DU SITE

3.4.1. Méthode d'évaluation

Compte tenu des impacts attendus du projet et des recherches menées dans le cadre de cette étude, il a été établi une appréciation des sensibilités basée sur la présence d'espèces rares ou menacées, de leurs biotopes et du rôle des milieux étudiés (gagnages, reproduction, aire de repos...) dans le contexte local.

Pour ce faire nous avons utilisé les critères suivants afin de "mesurer" cette sensibilité écologique :

* pour les milieux naturels (ou habitats) :

- Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires de l'annexe I de la Directive UE "Habitats, Faune, Flore" de 1992,
- Typicité et originalité du milieu,
- Présence d'espèces végétales présentant un statut de rareté, de protection ou de menace leur conférant un degré de patrimonialité élevé (voir plus bas pour les critères floristiques utilisées),
- Arrêté ministériel du 24/06/2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides,
- Note technique du 26/06/2017 relative à la caractérisation des zones humides.

* pour les espèces végétales :

- espèces inscrites sur la liste nationale des plantes protégées (arrêté du 20/01/82 modifié par celui du 31/08/95) et des annexes II et IV de la Directive UE "Habitats",
- espèces inscrites sur la liste régionale des plantes protégées (arrêté du 30/12/2004) et autres listes d'espèces à "valeur patrimoniale",
- cortège végétal diversifié, présentant un nombre important d'espèces remarquables sans statut de protection,

* pour les espèces animales :

- oiseaux figurant à l'annexe I de la Directive UE "Oiseaux", rareté au niveau régional d'après l'Atlas Régional, Listes Rouges nationale et internationale,
- mammifères figurant sur le Livre Rouge de la faune menacée de France, sur les annexes II et IV de la Directive UE "Habitats" ou bénéficiant d'une protection nationale (arrêté du 23/04/07),
- reptiles et amphibiens figurant aux annexes II ou IV de la Directive UE "Habitats", ou sur le Livre Rouge de la faune menacée de France ou faisant l'objet d'une protection nationale (arrêté du 19/11/07),
- insectes figurant aux annexes II ou IV de la Directive UE "Habitats" ou faisant l'objet d'une protection nationale (arrêté du 23/04/07).



3.4.2. Bio-évaluation de la zone d'étude

3.4.2.1. Bio-évaluation des habitats et de la flore

	Nom commun	Statut	Zones humides*	Commentaires	Enjeux	Sensibilités
Habitats et flore	Friche herbacée (CB : 87.1 x 87.2)	-	-	Participe à la diversité floristique locale – espèces communes dans le secteur	Faible	Faible
	Friche herbacée en cours de fermeture (CB : 87.1 x 87.2 x 31.831)	-	-	En cours de fermeture	Très faible	Très faible
	Zone remaniée récemment (CB : 87.2)			Pas d'intérêt floristique particulier.	Nul	Nulle
	Zone rudérale (CB : 87.2)	-	-	Pas d'intérêt floristique particulier.	Nul	Nulle
	Jardins (CB : 85.3)	-	-	Pas d'intérêt floristique particulier.	Nul	Nulle
	Bosquet de chênes (CB : 41.5)	-	-	Participe au fonctionnement écologique du secteur (rôle paysager, lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune locale)	Moyen	Moyenne
	Fourrés arbustifs à arborés (CB : 31.81 x 31.831)	-	-	Lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune locale	Modéré	Modérée
	Lande arbustive (CB : 31.81 x 31.831)	-	-		Faible	Faible
	Ronciers (CB : 31.831)	-	-	Lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune locale	Très faible	Très faible
Chemins	-	-	Pas d'intérêt floristique particulier.	Nul	Nulle	

* Zones humides au titre de l'arrêté ministériel en date du 24/06/2008 et de la note technique du 26/06/2017 relative à la caractérisation des zones humides

3.4.2.2. Bio-évaluation de la flore

	Nom commun	Statut	Commentaires	Enjeux	Sensibilités
Flore	Espèces végétales patrimoniales	-	Aucune espèce végétale protégée n'a été relevée sur les terrains étudiés	Nul	Nulle

3.4.2.3. Bio-évaluation de la faune

Groupe faunistique	Nom commun	Statut	Commentaires	Enjeux	Sensibilités
Reptiles	Lézard des murailles	PN (A2) – DH IV LRN (LC) – LRR (LC)	Reproduction et hivernage probable - Espèce commune	Faible	Faible
Amphibiens	Aucune espèce n'a été relevée sur les terrains étudiés			Nul	Nulle
Mammifères (hors chiroptères)	Chevreuil européen	LRN (LC)	Espèce en déplacement local – Espèce commune	Faible	Faible
	Taupe d'Europe	LRN (LC)	Espèce commune susceptible de se reproduire sur le site	Faible	Faible
	Renard roux	LRN (LC)	Espèces en déplacement local – Espèces communes	Faible	Faible
	Lapin de Garenne	LRN (LNT)			
	Mustélidés sp.	LRN (LC)	Territoire de chasse favorable de 2 espèces communes	Faible	Faible
Chiroptères	Espèces observées-	LRN (LC) LRN (NT) : Pipistrelle commune	3 espèces communes de chauves-souris (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Oreillard gris / roux) présentes dans le cadre de la chasse ou du transit - Territoires de chasse favorables, principalement à proximité de la lisière de bosquet au nord-est	Faible	Faible
Avifaune	Espèces observées	PN (A3) LRN (LC) – LRR (LC)	34 espèces protégées en stationnement et reproduction possible dans les boisements, friches et fourrés – Espèces communes	Modéré	Faible



Groupe faunistique	Nom commun	Statut	Commentaires	Enjeux	Sensibilités
	Espèces en halte migratoire ou en déplacement	PN (A3) LRN (NT) – LRR (EN) : Hironnelle rustique	Espèce en halte migratoire sur le site ou en déplacement – Espèces communes	Faible	Faible
	Cigogne blanche	PN (A3) LRN (LC) – LRR (EN)	Espèce nichant sur le site d'étude – Reproduction effective – Espèce protégée	Moyen	Modérée
Lépidoptères	Lépidoptères observés	LRN (LC)	16 espèces de rhopalocères en reproduction principalement dans les friches et lisières – Espèces communes dans la région	Faible	Faible
Orthoptères	Autres orthoptères observés	-	Espèces communes	Faible	Faible
Odonates	Odonates observés	-	Espèces communes	Très faible	Faible

3.4.3. Synthèse des sensibilités

Est présentée ci-dessous, la synthèse de l'analyse écologique des terrains étudiés pour le projet de parc photovoltaïque mettant en évidence les atouts et contraintes que présentent la localisation et la nature même du projet vis-à-vis des impacts sur le milieu naturel, la faune et la flore.

INTERETS / ATOUTS	SENSIBILITES
<ul style="list-style-type: none"> Le site s'implante sur un secteur en partie perturbé et remanié (ancienne décharge, dépôts de déchets verts). Une partie des milieux présents dans l'aire d'étude sont des milieux perturbés et remaniés (zones rudérales) par l'activité humaine présentant une diversité floristique faible. Les terrains du projet ne sont pas concernés par un zonage de protection, ni par un zonage d'inventaires. Absence de zones humides sur l'aire d'étude. Absence d'espèce végétale protégée. 	<p>Le site d'étude offre un emplacement privilégié favorable à la nidification de la Cigogne blanche. L'espèce affectionne et fréquente les espaces alentours constitués de mosaïques de milieux. Les individus observés semblent nicher de manière plutôt isolée. La présence d'un pylône en limite est du site offre à l'espèce un emplacement élevé et dégagé. Les travaux devront éviter la période de reproduction de l'espèce (mars – mai).</p> <ul style="list-style-type: none"> Au nord-est, présence d'un bosquet de chêne jouant plusieurs rôles localement (paysager, corridor écologique, lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune locale...). Les boisements sont des zones d'hivernage potentielles pour les reptiles et amphibiens. <ul style="list-style-type: none"> Présence d'une espèce de reptile protégée mais commune. Haie, fourrés, friche et boisement favorables à la reproduction d'oiseaux protégés communs.